



29 JANV-1947 1

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Présidence de Monsieur DADU, Président d'âge.

Séance du 29 janvier 1947

La séance est ouverte à 17 heures 35

Présents : MM. BELLON, BENE (Jean), BRETTES, BRUNE (Charles) COUDE du FORESTO, DADU, DAVID, DULIN, FELICE (DE), GRAVIER (Robert) HENRI, JAYR, LAURENTI, LE COENT, LE GOFF, LE TERRIER, MONTALEMBERT (DE), MOREL (Charles), PRIMET, ROUDEL (Baptiste), SEMPE, SIMARD (René) Mme VIGIER.

Excusés : MM. CHAMPEIX, CHOCHOY, LEMOINE, SAINT-CYR, TOGNARD.

ORDRE DU JOUR :

Election du bureau définitif de la commission.

Compte-rendu : Après un cours échange de vues relatif à la répartition des postes de Vice-Présidents et Secrétaires entre MM. BRETTES, LE COENT, LAURENTI et LE GOFF, le Président d'âge propose la procédure du vote à main levée. Cette procédure ayant été acceptée, l'unanimité des membres présents est réalisée. Le bureau définitif est ainsi constitué :

Président

M. André DULIN

Vice-Présidents

MM. DADU et BRETTES

Secrétaires

MM. LE COENT et LE GOFF

A 17 heures 45, Monsieur DADU, Président d'âge cède le fauteuil à Monsieur DULIN, Président.

PRESIDENCE DE MONSIEUR DULIN

Monsieur DULIN remercie tout d'abord ses collègues de la confiance qu'ils lui ont témoignée. Il se félicite de la somme de compétences techniques agricoles qui se trouvent réunies au sein de la Commission et y voit la promesse d'un travail efficace et fécond.

M. le Président fait ensuite remarquer qu'aucun article du règlement du Conseil de la République ne prévoit de quelle manière les ministres sont entendus par les Commissions. Il attire l'attention de ses collègues sur la gravité du problème des céréales, les désastres causés par la gélée et les difficultés que présente la réalisation de la scudure prochaine. D'où la nécessité d'obtenir des apaisements du Gouvernement par la voix de son ministre et le cas échéant, de lui présenter des suggestions.

Passant ensuite à l'établissement de l'ordre du jour de la prochaine séance, il propose à ses collègues :

... / ...

I.- l'Organisation de la Commission
II.- l'Etablissement de sections spécialisées

Section I - Production agricole
Sous-section animale
Sous-section végétale

Section II- Mutualité - coopérative - crédit

Section III Sous-section des boissons

M. BRUNE propose qu'il soit également créée une sous-section de l'équipement rural.

M. le Président approuve cette suggestion.

M. COUDE du FORESTO propose la création d'une section forestière.

M. BRETTES estime que la section forestière devrait être incluse dans la section végétale. Il craint le danger d'une multiplication des sous-sections.

M. de MONTALEMBERT apporte des réserves sur la distinction production animale et végétale, ces deux parties étant, en fait, étroitement imbriquées. Il propose de ne pas trop compartimenter au départ.

M. le Président estime que ces sous-sections sont nécessaires à l'étude de base et permettent de grouper un petit nombre de techniciens, les risques énoncés par M. MONTALEMBERT étant écartés par la présentation des travaux des sous-commissions devant la commission tout entière.

Il insiste sur l'étendue du travail incomptant à la commission et la nécessité de se répartir les tâches .

Les membres de la Commission procèdent ensuite à un large échange de vues relatif à la fixation du jour de ses séances.

M. le Président demande qu'on lui fasse confiance pour la détermination du jour de la prochaine réunion et demande à ses collègues un dévouement total dans l'accomplissement de leur mandat.

Revenant sur la nécessité pour la commission d'entendre le ministre,

M. de MONTALEMBERT rappelle que la Commission du Règlement dont il faisait partie a pris pour base de ses travaux le discours prononcé au Conseil de la République par M. le Président Léon BLUM, et dans lequel il disait :

" Vous êtes une assemblée de Réflexion et d'initiative "

Il ajoute que la Commission ne saurait exiger que le Ministre vienne mais qu'il aurait intérêt à venir de lui-même.

Il voit là une différence de méthode entre l'assemblée nationale et le Conseil de la République, la première chambre pouvant faire pression pour entendre le ministre.

Les membres de la Commission font confiance à M. le Président pour la prochaine convocation de la Commission. A 18 heures 15 la séance est levée.

fini

4

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

=====

Présidence de M. A. DULIN, Président

Séance du Mercredi 5 Février 1947

La séance est ouverte à 15 Heures 40

Présents : MM. BELLON, BENE (Jean), BRETTES, BRUNE (Charles), CHAMPEIX, CHOCHOY, COUDE DU FORESTO, DADU, DAVID (Léon), DULIN, FELICE (de), GRAVIER (Robert), HENRY, JAYR, LAURENTI, LE COENT, LE GOFF, LE TERRIER, MONTALEMBERT (de), PRIMET, ROUDEL (Baptiste), SAINT-CYR, SEMPE, SIMARD (René), TOGNARD, Mme VIGIER.

Excusés : Docteur MOREL, M. LEMOINE.

ORDRE DU JOUR

I - Désignation d'un membre de la Commission à l'effet de participer aux travaux de la Commission des Finances (art. 26 du règlement).

II - Organisation du travail et désignation de sous-Commissions.

COMPTE-RENDU

M. LE PRESIDENT propose à ses collègues de procéder immédiatement à la désignation d'un membre de la Commission à l'effet de participer aux travaux de la Commission des Finances. Il souligne l'importance de cette fonction et la compétence qu'elle nécessite : c'est à dire connaître à la fois le budget de l'Agriculture et la matière administrative. Il souligne la nécessité d'obtenir les crédits nécessaires à la bonne marche des Offices agricoles.

M. BRETTES, au nom du Groupe socialiste présente la candidature de M. CHOCHOY.

M. de MONTALEMBERT avait l'intention de poser sa candidature, mais après les judicieuses paroles de M. DULIN, il la retire au

.../...

4 pour profit de M. BRUNE, ancien Inspecteur général de l'Agriculture qui lui semble le plus qualifié ~~à~~ remplir cette fonction.

M. BRUNE remercie M. de MONTALEMBERT.

M. LE PRESIDENT estime que les offices agricoles sont rodés et fonctionnent. Les crédits nécessaires s'élèvent à 1 milliard. Il faut refaire la production agricole du Pays; il faut donc se battre pour obtenir ces crédits.

M. CHAMPEIX retire alors la candidature de M. CHOCHOY.

M. LE PRESIDENT remercie M. CHAMPEIX

Il met aux voix la candidature de M. BRUNE qui obtient l'unanimité des membres de la Commission.

M. BRUNE remercie ses collègues de la confiance qu'ils lui font.

M. DULIN estime qu'il y a deux temps dans le travail qui incombera à M. BRUNE.

1°) prendre contact avec les différents services de l'Agriculture; examiner les crédits contestés; faire un rapport devant la Commission qui en discutera.

2°) discuter devant la Commission des Finances.

M. DADU souhaite que des contacts soient établis avec la Commission de l'Agriculture de l'Assemblée Nationale..

M. LE PRESIDENT envisage lui-même de prendre contact avec la Commission de l'Agriculture de la Chambre et la Commission du Ravitaillement du Conseil; il souligne l'interpénétration de ces deux matières et la nécessité pour les Présidents de garder un contact étroit.

Il avait demandé à M. le Ministre de l'Agriculture de recevoir le Bureau de la Commission. Ce dernier partant pour les Etats-Unis n'a pu accéder à sa demande, mais se tient à la disposition du Bureau dès son retour.

M. COUDE DU FORESTO pense qu'une liaison serait utile avec la Production industrielle. Une partie du Plan ayant trait au matériel agricole, le Plan faisant un tout, il serait nécessaire que la Commission de l'Agriculture soit représentée lorsque la question du machinisme agricole sera débattue.

M. LE PRESIDENT demande à M. DU FORESTO, en sa qualité de membre de la Commission de la Production Industrielle, d'être l'oeil de l'Agriculture au sein de cette Commission et d'alerter ses collègues dès que sera abordée la question du machinisme agricole.

M. DULIN propose à ses collègues de passer à la seconde question à l'ordre du jour : la nomination des sous-Commissions; ce qui

donne la répartition suivante :

I - Sous-Commission de la Production agricole

MM. DADU, TOGNARD, SAINT-CYR, LEMOINE, PRIMET, MONTALEMBERT (de), BRUNE, LE TERRIER, HENRY, DU FORESTO, GRAVIER, SIMARD, LE COENT, DAVID, JAYR.

II - Sous-Commission de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit

MM. BRETTES, LE GOFF, Mme VIGIER, MM. LAURENTI, ROUDEL, SEMPE, TOGNARD, FELICE (de), LE COENT.

III - Sous-Commission des Boissons

MM. ROUDEL, PRIMET, BELLON, SIMARD, BENE, LE TERRIER, MONTALEMBERT (de), SEMPE, BRETTES, CHOCHOY.

M. DAVID estime que les partis doivent être représentés à la proportionnelle au sein de ces sous-Commissions.

M. LE PRESIDENT est hostile à une telle répartition. Il insiste sur la répartition des compétences techniques qui n'est pas fatallement celle de la proportionnelle. Il ajoute que le travail des sous-Commissions étant rapporté devant la Commission entière, il ne voit pas l'utilité d'une telle répartition.

M. LE COENT approuve la proposition de M. DULIN. Il s'agit de travailler, dit-il, la répartition des compétences est donc préférable à la proportionnelle.

Selon M. CHAMPEIX, il y a 2 solutions :

- soit répartir tous les membres de la Commission entre les sous-Commissions;
- soit désigner quelques membres seulement au sein des sous-Commissions;

Il pense que les Sous-Commissions doivent être réduites et composées de compétences techniques.

M. LE PRESIDENT fait ressortir l'importance de la Commission de l'Agriculture et la nécessité où seront ses collègues de choisir entre les grandes Commissions.

Il propose à ses collègues inscrits dans les Sous-Commissions de décliner leur qualité, ce qui permettra à chacun des Commissaires de se mieux connaître.

M. LE COENT

: cultivateur exploitant (Côtes du Nord)
membre de la C.G.A.

Mme VIGIER

: professionnelle - mutualité - sécurité sociale.

- 5 FEV 1947 7

M. LAURENTI : C.G.A. Alpes-Maritimes - Coopération.
M. DAVID : Réparateur de machines agricoles.
M. JAYR : Propriétaire exploitant Aveyron
25 ans de syndicalisme - Délégué
cantonal de la C.G.A.
M. PRIMET : Instituteur
M. de MONTALEMBERT : Propriétaire exploitant (Seine Infé-
rieure) Délégué de la C.G.A.
M. LE TERRIER : Propriétaire exploitant
M. HENRY : Cultivateur fermier
M. DU FORESTO : s'occupe de répartition de la produc-
tion de l'équipement rural de son dé-
partement.
M. GRAVIER : Cultivateur Président de la C.G.A.

M. LE PRESIDENT propose alors à ses collègues d'établir l'ordre du
jour de la prochaine réunion.

M. BRETTES propose à la Commission d'entendre au cours de la prochaine
séance le Directeur de la Sécurité sociale, M. DORMANN.

M. LE PRESIDENT apporte son accord sur l'invitation de M. DORMANN
au cours de la prochaine séance de la Commission. Il pense que
M. le Ministre de l'Agriculture pourrait être entendu la semai-
ne suivante.

M. DAVID intervient alors et déclare qu'il est contraire à la Cons-
titution que les Ministres soient entendus par les Commissions.

M. LE GOFF estime que c'est un élément d'information nécessaire
pour prendre les décisions.

M. de MONTALEMBERT estime qu'un Ministre intervient devant une Com-
mission lorsqu'il désire faciliter sa tâche devant l'Assemblée.
Lorsqu'une Commission invite un Ministre, ce n'est pas fatale-
ment pour lui "jeter une pelure d'orange" mais le plus souvent
pour obtenir des explications. Le Conseil de la République ne
possède pas le droit de clôture par un vote de confiance mais
il a le droit d'initiative des lois, il peut saisir l'Assemblée
Nationale de propositions de résolution, ce que Monsieur de
MONTALEMBERT qualifie "d'interpellation sans sanction".

Si nous n'invitons pas le Ministre, il risque de se pro-
duire une avalanche de propositions de résolution et de ques-
tions orales qui peuvent le mettre dans une situation difficile.
Vos suggestions, dit-il à M. DAVID vont donc à l'encontre du

- 5 FEV 1947

but que vous recherchez. Il est dans la sagesse démocratique d'un Gouvernement parlementaire de demander à un Ministre de venir devant les Commissions.

M. CHAMPEIX pense que le Conseil de la République aura l'autorité qu'il saura acquérir. Il ne pense pas que la Commission n'ait pas le droit et même le devoir d'entendre le Ministre.

M. LAURENTI estime qu'il y a une équivoque. Il rappelle que cette Assemblée est le fruit d'un compromis et que les Ministres ne sont pas responsables devant cette Assemblée. Il craint le risque de résurrection du Sénat et la violation de la Constitution.

M. DU FORESTO estime que tous les désirs du Conseil ne seront pas exaucés. Le Ministre dit-il, est en droit de refuser de venir. Il ne le fera jamais. C'est une marque de courtoisie, c'est en même temps le moyen pour lui d'éviter un grand nombre de conflits. Les membres de cette Commission dit-il, doivent être animés du désir de voir aboutir l'amélioration des conditions agricoles.

M. DE MONTALEMBERT insiste sur l'obligation où se trouvent les Commissaires de garder le secret le plus absolu sur les délibérations des Commissions. Il n'y a donc pas de possibilité d'en faire un moyen de propagande par la presse.

M. CHAMPEIX rappelle que la mission du Conseil est de donner des avis. Pour faire notre devoir, ajoute-t-il, il est nécessaire pour nous de pouvoir donner des conseils.

M. BRETTES, au nom du Groupe socialiste exprime le désir d'entendre le Ministre en vue d'information.

M. COUDE DU FORESTO s'associe aux paroles de M. BRETTES.

M. le PRESIDENT met aux voix la proposition suivante :

"La majorité de la Commission désire-t-elle entendre le Ministre"

Pour : 19
Contre : 7 (MM. BELLON, DAVID (Léon), LAURENTI, LE COENT PRIMET, ROUDEL (Baptiste), Mme VIGIER.

M. TOGNARD attire l'attention de ses collègues sur la répartition des engrains azotés de printemps. Il fait ressortir la nécessité pour les producteurs d'être en possession de ces engrains avant le 15 Mars. Sinon la récolte risque d'être compromise. En conséquence, il propose à la Commission de déposer une proposition de résolution demandant au Gouvernement de mettre à la disposition des cultivateurs tous les engrains azotés dont nous disposons, avant le 15 Mars.

- 5 FEV 1947

9

M. LE PRESIDENT souligne la pénurie de wagons qui est un des motifs de ce retard. Il est partisan d'adopter cette résolution.

M. CHOCHOY demande que soit supprimé dans le texte de M. TOGNARD le mot (catastrophe).

M. TOGNARD accepte cette proposition.

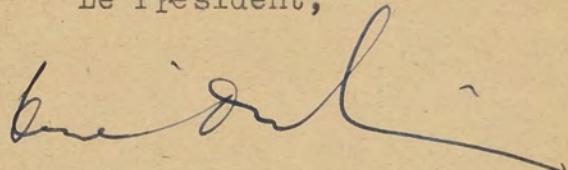
M. LE PRESIDENT offre à ses collègues de présenter cette proposition au nom des membres de la Commission de l'Agriculture.

Il met aux voix.

Sa proposition est acceptée à l'unanimité.

La séance est levée à 17 Heures 35.

Le Président,



COMMISSION DE L'AGRICULTURE

=====

Présidence de M. DULIN, Président

Séance du Mercredi 12 Février 1947

La séance est ouverte à 15 heures 40

Présents : MM. BELLON, BENE (Jean), BRETTES, BRUNE (Charles), CHAMPEIX, CHOCHOY, COUDE DU FORESTO, DADU, DAVID (Léon), DULIN, FELICE (de), HENRY, JAYR, LAURENTI, LE COENT, LE GOFF, LE TERRIER, MON-TALEMBERT (de), ROUDEL (Baptiste), SAINT-CYR, SEMPE, SIMARD (René), TOGNARD, Mme VIGIER.

Excusés : MM. GRAVIER (Robert), LEMOINE, MOREL (Charles), PRIMET.

ORDRE DU JOUR

I - Audience de M. DORMANN, président du Comité d'Administration des caisses centrales des mutuelles agricoles.

II - Audience de M. VIMEUX, vice-président du Conseil supérieur de la Mutualité agricole.

COMPTE-RENDU

M. LE PRESIDENT passe la parole à M. DORMANN, puis à M. VIMEUX, enfin à M. ASTIER.
(voir compte-rendu in-extenso)

M. LE PRESIDENT remercie MM. DORMANN, VIMEUX et ASTIER.

A 18 heures, la séance est suspendue et reprend quelques instants après leur départ.

.../...

12 FEV 1947

M. LE PRESIDENT, à la suite de la proposition de M. BRETTES, propose à ses collègues de prendre à leur compte la motion votée par la Commission de l'Agriculture de l'Assemblée nationale.

Ensuite motion? Il donne lecture de cette motion puis la met aux voix. La motion est adoptée à l'unanimité.

M. DULIN propose à ses collègues d'étudier le plus rapidement possible le projet de statut de la mutualité agricole, qu'il a remis à M. BRETTES. Il ajoute qu'en matière agricole, le Conseil de la République représente les intérêts permanents de l'Agriculture française et qu'il doit, par conséquent, étudier ce projet avec une attention particulière.

M. BRETTES estime que d'autres projets ont été déposés et qu'il serait bon de les connaître avant d'aborder l'étude de cette question.

M. LE GOFF rappelle que contrairement à ce que l'on pourrait croire, il n'a pas déposé des projets.

M. DULIN demande que la Sous-Commission intéressée se réunisse et examine les différents projets. Ce qu'il faut, ajoute-t-il, c'est faire vite, afin de précipiter le Gouvernement et aider le Ministre de l'Agriculture à faire sortir le Statut de la mutualité agricole.

M. LE PRESIDENT donne ensuite lecture de la lettre de M. MENNESSON attirant l'attention de la Commission sur la gravité de la situation du blé et demandant si M. DELEAU, Président de l'Association des producteurs de blé, pourrait être entendu par la Commission.

M. DULIN demande à ses collègues s'ils sont d'avis d'entendre M. DELEAU.

M. COUDE DU FORESTO estime que les mesures qui s'imposaient ont été prises par le Ministre. Toutefois, il n'est pas hostile à ce que M. DELEAU soit entendu par la Commission.

M. BRETTES ne voit pas l'utilité d'entendre M. DELEAU.

M. DULIN conclut donc que la Commission ne voit pas l'utilité d'entendre M. DELEAU et charge le Secrétariat de lui en faire part.

M. COUDE DU FORESTO propose une adjonction à la proposition de résolution N° 16. Cette adjonction est destinée à demander au Gouvernement d'attribuer par priorité les gros tracteurs agricoles aux exploitants d'Afrique du Nord qui en ont un besoin immédiat,

12 FEV 1947 12

plus pressant que dans la métropole, sans pour cela modifier les propositions de la répartition entre l'Afrique du Nord et la métropole.

M. DULIN craint que cette proposition soulève l'hostilité de la paysannerie française. Il propose que la Commission appelle l'attention du Ministre du Plan sur cette situation et suggère, à cet effet, une visite du Bureau de la Commission après de M. GOUIN, Ministre du Plan.

M. COUDE DU FORESTO fait remarquer qu'il ne s'agit pas de modifier le nombre des tracteurs à répartir, mais de les attribuer prioritairement à l'Afrique du Nord.

M. LE COENT demande si les gros tracteurs attribués aux exploitants forestiers ne pourraient pas être attribués par priorité aux exploitants agricoles.

M. DULIN approuve cette suggestion et rappelle que l'équipement rural dépend du Plan.

M. CHOCHOY rappelle qu'il représente un département (Pas-de-Calais), bouleversé par la guerre, où les champs ont été dévastés. Il estime que, quant à l'ordre des priorités, il y aurait beaucoup à dire et pense qu'il serait sage de s'en tenir à la question.

M. COUDE DU FORESTO propose l'adoption de la proposition de M. DULIN, relative à une démarche du Bureau, près de M. GOUIN - adopté -

M. DAVID demande que l'exposé du rapport de M. DADU soit remis à une réunion qui pourrait se tenir le lendemain matin.

M. BRETTES estime que seuls le rapporteur et le Président ont à prendre la parole, qu'il s'agit d'un rapport de documentation et non d'un rapport critique, qu'il est donc inutile de se réunir à nouveau au sujet du rapport.

M. LE PRESIDENT demande si tous ses collègues sont d'accord pour que le rapporteur lise son rapport et qu'il intervienne ensuite lui-même pour préciser la position de la Commission.

M. DAVID estime qu'il y aurait beaucoup à dire sur cette question des engrâis; il cite des usines des Bouches-du-Rhône, où l'on ne travaille plus, parce qu'il y a trop d'engrâis.

M. BRETTES lui répond que si les usines ne fabriquent pas, actuellement, il doit y avoir d'autre raison que le stockage.

Chambre de réflexion, le Conseil de la République doit faire attention avant de porter ses jugements.

M. LE PRESIDENT demande à ses collègues de faire parvenir au Secrétariat les questions qu'ils désirent poser au Ministre. Ces ques-

.../...

12 FEV 1947

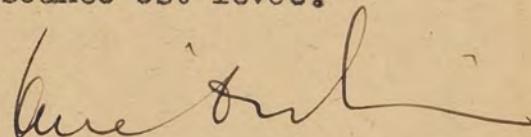
tions lui seront adressées quelques jours avant sa venue devant l'Assemblée.

Il rappelle à ses collègues qu'il s'est entretenu avec M. Waldeck ROCHE, et s'est mis d'accord avec lui pour qu'un contact étroit existe dans les travaux des deux Commissions.

Il propose de mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance l'examen officieux de la proposition de loi N° 15., relative à la réglementation du temps de travail et du repos hebdomadaire dans les professions agricoles.

Il n'y a pas d'opposition.

A 18 heures 35, la séance est levée.



Le Président,

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

ANNEXE AU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU 12 FEVRIER 1947

M. DORMANN. Vous savez qu'il existe, actuellement, comme M. le Président l'a dit, un organisme ayant pour titre la "Mutualité Agricole". De quoi se compose la "Mutualité Agricole"? Il y a quelques années, à la suite de débats qui ont été menés avec beaucoup de brio par les défenseurs de l'Agriculture, une loi a été votée. Une loi qui ne créait pas de nouveaux organismes agricoles, mais qui donnait à l'organisme déjà institué des statuts, spécialement pour dispenser la "Mutualité Agricole" des droits fiscaux qui pesaient lourdement sur ses membres qui s'étaient groupés autour d'elle, mais pour leur donner aussi certains avantages. La "Mutualité Agricole" s'est développée à ce moment-là. Bien entendu, les agriculteurs se préoccupaient surtout de préserver leurs biens représentant leur travail. Et c'est ainsi que les Caisses Locales ont été

constituées sur l'ensemble du territoire. Ces Caisses Locales avaient pour but de retenir les assurances contre l'incendie, contre les accidents du travail, la mortalité du bétail et également pour lutter contre les risques de grève. Plus tard, en 1930, les Assurances Sociales ont été confiées à la "Mutualité Agricole", et en 1938, lorsque la loi de 1932 sur les Allocations Familiales a été appliquée à l'Agriculture (comme vous le savez, la loi sur les Allocations Familiales était applicable pour les différents régimes de l'économie nationale) c'est encore à elle qu'a été confiée cette charge. Une floraison de Caisses Locales a germé sur tout le territoire, et, en 1940 au moment de la loi sur la Corporation, la fusion de tous les organismes agricoles a été ordonnée ; et, cette fusion a rassemblé régionalement et départementalement tous les éléments de la "Mutualité Agricole".

Il avait été entendu qu'en Agriculture on prenait de beaucoup plus soin de la santé du bétail que de celle des humains. Ceci est une ironie facile, et il ne faut pas avoir connu l'origine de la "Mutualité Agricole" pour rappeler ces choses.

Prenons, à l'origine, la "Mutualité Agricole" à sa naissance : c'est par les Assurances Sociales qu'ont été créées les Caisses Locales se trouvant sur le territoire. Plus de 20.000 caisses ont été installées, dont le fonctionnement est admirable et qui donnent une satisfaction aux agriculteurs. On a cherché, lorsque par applica-

.../...

tion de la loi, sur les Assurances Sociales ont été confiées à la "Mutualité Agricole", à appliquer cette loi non pas comme dans les Administrations, mais le plus possible à humaniser cette loi, à reserrer les liens dans la profession au moment même où naissait la coopération agricole et où le monde agricole se ralliait à la "Mutualité Agricole" nouvelle-née. Et, on peut dire maintenant, qu'elle fonctionne et qu'elle est un élément vital de la profession agricole puisqu'elle est rattachée à la Confédération Générale Agricole. Le capital agricole comme la coopération agricole évoquent un tout homogène.

Les Caisses Sociales s'étendent sur tout la France. Et, nous pouvons ajouter, même, que du côté social, l'Agriculture n'a pas manqué de chercher, par persuasion, à accroître les relations qu'elle peut avoir, et, c'est ainsi que la grande majorité des Caisses Départementales ou Régionales fonctionnent maintenant. Des Services Sociaux sont spécialement adaptés à l'Agriculture. Les Services ruraux ne sont, dans l'ensemble pas très développés. Il y a pourtant quelques exceptions dans certains centres où les assistances sociales parcourent la campagne et où les cours d'enseignement ménager sont suivis avec beaucoup d'intérêt. Ceci, parce que la "Mutualité Agricole" se donne la peine d'effectuer sa tâche avec conscience. Sans cela elle ressemblerait à une administration quelconque. Des guichets ont été ouverts pour le paiement de prestations. Nous avons pu passer le cap des difficultés sans fiction, ce a été assez mouvementé il faut le dire. En effet, des Caisses d'Assurances Sociales et d'Allocations Familiales sur tout le territoire ont été créées par des personnes très courageuses.

Certaines Caisses étaient arrivées à se trouver sur le même territoire. Mais, la fusion a ramener un ordre qui a été un peu douloureux, puisque ceux qui avaient créé des Caisses ont certainement éprouvé de la rancœur en voyant disparaître ces Caisses qui ont été mises, par la suite, sous le toit d'une seule maison.

“Ais, je crois que la question qui a le plus touché les agriculteurs c'est, comme l'a rappelé tout à l'heure M. Le Président, cette loi de 1940 décidant de l'arbitraire.

Depuis 1940, c'est le Ministère de l'Agriculture qui impose sa volonté aux organismes départementaux et régionaux. Et, je dois vous le dire, on essayait de corriger les propositions. Le plan de sécurité, a été confié, comme nous l'espérions bien, aux institutions de la "Mutualité Agricole". Ce statut prévoit au premier chef, les élections des conseils d'administration comme pour les Caisses Locales, départementales ou régionales qui éliront à leur tour leurs Présidents, qui choisiront eux mêmes leurs personnels. Ceci est une réforme qui est attendue depuis longtemps dans toute la France pour créer un courant de confiance, qu'on appelle la décentralisation, comme M. Tangui-Trigant était venu nous le demander.

Ce projet de statuts de la "Mutualité Agricole" est la base même de toute l'action que nous devons mener. C'est en soi le projet qui permettra à toutes les créations présentes d'aboutir, venant pour parfaire le plan de Sécurité Sociale. Car, comme je vous le disais tout à l'heure, les agriculteurs exploitants ne veulent pas tolérer les Allocation de protection des travailleurs si elles exigent un régime spécial. C'est pour que celui-ci

...../.....

soit adapté réellement aux besoins de l'agriculture, pour qu'on puisse le parfaire de plus en plus sans toucher au régime général qui était une conséquence lourde de vouloir mettre tout en branle, pour essayer d'apport des modifications, qu'on a décidé de le soumettre au Ministère du Travail. Et, on nous a reproché, au cours des missions interministérielles où nous discutions des projets mis à l'étude, que les agriculteurs étaient très long à s'adapter aux questions sociales nouvelles. C'est vrai. Pendant très longtemps, les agriculteurs sont restés en arrière et ils comprenaient confusément qu'il y avait quelque chose à faire. Mais, maintenant, je crois et je l'ai constaté d'après les résultats de la loi sur les Assurances Sociales, qu'il a été très difficile de la faire accepter. Et, je me rappelle des luttes qui ont suivi l'application de la loi. J'avais pris en mains la direction d'une Caisse d'Assurances Sociales, et, je vous l'avoue le rôle n'a pas été toujours très agréable. Je me souviens des menaces que nous recevions pour nous même de ce qui ne nous regardait pas. Aujourd'hui, cette loi a été acceptée. Elle rendait des services. Quelques-uns grognaient au paiement des cotisations, mais il y avait des primes;

J'en arrive au deuxième projet élaboré, celui de la mise en harmonie des Assurances Sociales pour les salariés en accord avec ce qui est pratiqué dans le régime général. Tout d'abord, je dois faire cette déclaration que la "Mutualité Agricole" a manifesté son assentiment très net, lors de la réunion d'une Commission Générale de l'Agriculture, que j'avais proposée en ma qualité de membre du Conseil Général de la C.G.A. pour avoir .../...

avons amorcé des projets qui sont actuellement en discussion, il ya plus l'assentiment de tous les organismes départementaux. Je leur ai posé des questions. Vous connaissez les paysans, il ne faut pas essayer de jouer la finesse avec eux. Il faut aller droit au but. Il faut leur parler nettement. En ce qui concerne les salariés, je leur ai donné cet argument très simple et valable : si vous ne consentez pas, actuellement, à des sacrifices pour la protection sociale de vos salariés, les difficultés que vous avez à vous procurer de la main-d'œuvre iront en s'accroissant. - Vous connaissez les difficultés pour l'Agriculture à se procurer de la main-d'œuvre. Dans les temps que nous traversons, il faut bien reconnaître que ces difficultés sont de plus en plus graves. Et si demain, par hasard, nous pouvons reprendre nos travaux de reconstruction, s'il était possible aux chemins de fer de réorganiser leurs voies, de rétablir des routes, il y aurait un gros appel à la main-d'œuvre. Et, toute la main-d'œuvre de la campagne se tournerait certainement vers ces débouchés. Ceci est un fait que personne ne peut nier. D'autre part, on peut bien dire que les usines donnent des avantages et qu'il serait très facile aux ouvriers agricoles de se diriger là où ilssauraient des intérêts. L'amélioration du sort de chacun est un souci perpétuel, il faut bien le dire, et c'est un intérêt capital. Tous les présidents ont reconnu la valeur de cet argument. Et, ils nous ont approuvés. Ils ont fait tout ce qu'ils ont pu pour mettre tout le monde d'accord dans le pays. A savoir, que les salariés agricoles aient les mêmes avantages sociaux que les salariés du commerce et de l'industrie. Nous .../...

avons amorcé des projets qui sont actuellement en discussion, il ya plus d'un an. Et, je dois le dire, que lorsque les travailleurs de la terre avaient manifesté dans l'intention de demander à être détachés au Ministère de l'Agriculture pour rentrer au Ministère du Travail. A ce moment là, leur principal argument était celui-ci : les salariés agricoles ne peuvent obtenir des avantages sociaux tels que ceux des ouvriers du commerce et de l'industrie. Ils ne le comprennent pas et c'est pourquoi, ils veulent être rattachés au Ministère du Travail.

Le premier projet que j'ai établi avait été envoyé au Ministère de l'Agriculture en janvier 1947. Vous voyez qu'il nous a été facile de nous appuyer sur quelque chose de concret. Je suis en relation avec le Bureau Confédéral de la C.G.A. M. Croizat, Ministre du Travail, et nous avons pu prendre quelques mesures relatives au plan de Sécurité et une mesure relative au détachement des salariés de l'Agriculture. Et, il faut bien le dire, au Ministère du Travail on n'a pas fait tout ce qu'il fallait ^{pour} et notre projet qui a été mis au point par le Ministère de l'Agriculture pour amener l'égalité des prestations d'assurances entre les salariés de l'Agriculture et ceux du commerce et de l'industrie. Le Ministre de l'Agriculture a communiqué à son collègue, le Ministre du Travail, le projet qu'il devait contresigner ; le Ministre du Travail a mis le projet sous contrôle et ne l'a pas fait sortir. L'on me dit qu'en Agriculture nous ne faisons rien pour essayer d'améliorer le sort des agriculteurs. Il a fallu que je me fache. ~~et aux agriculteurs~~ Il était facile de reprocher aux agriculteurs d'être 8 jours en retard pour assimiler les questions, lorsque le Ministre du Travail empêche un projet, qui lui a été communiqué, de paraître. C'était sûrement de ce fait que le projet n'a pas pu être déposé sur le Bara ^{eau de la Constitution,} .../...

sans quoi nous aurions pu donner satisfaction aux besoins légitimes. Il reste à appliquer la loi sur les Assurances Sociales, la question des exploitants eux-mêmes et des membres de la famille. Cette question est un peu plus délicate. Cette ordonnance a été laissée sans être appliquée parce qu'on attendait le projet définitif qui étendait la protection aux membres de la famille de l'exploitant. Il est très probable que dans les discussions qui ont eu lieu au Parlement aussi bien qu'à l'Assemblée Nationale, tout le monde apportera son opinion et pourra mettre ce projet au point. Mais, il est indéniable qu'au moment où la Sécurité Sociale dans le régime général doit s'étendre à tout le monde, on ne pourra arriver à cette perfection pour la même protection à tous les membres de la famille de tous ceux qui travaillent la terre, exploitants ou salariés agricoles. Mais, nous avons un souci primordial, c'est le taux des cotisations qui devient de plus en plus nécessaire. pour le financement, dont je vous dirai quelques mots tout à l'heure. Les salariés ont droit aux Assurances Sociales pour les accidents du travail et à certaines prestations dans les autres branches de la "Mutualité Agricole". Par exemple, un ouvrier salarié malade ou accidenté qui ne peut plus assurer son travail, ne peut pas vivre s'il n'est pas nourri. Il lui faut prendre alors toutes les précautions. Il y a donc un arrêt brusque de l'argent qui lui arrive normalement. Il faut donc qu'il continue à vivre. Un membre de la famille d'un exploitant acci-

.../...

agricole" ont pour le moins visibilité. Celle possédant
dentalé ou malade continue à vivre et n'a pas besoin des mêmes
secours, puisqu'il a toujours devant lui une ressource d'ar-
gent suffisante. Il faut donc trouver une méthode de presta-
tion qui soit équitable pour tout le monde en matière d'Allo-
cations Familiales. La loi du 22 août dernier mis les agri-
culteurs sous un régime spécial comme celui qui atteint les
ouvriers du commerce et de l'industrie. Et, enfin, nous un
avons un projet sur les accidents du travail. Projet qui a
été élaboré dans une Commission Interministérielle où as-
sistaient les représentants de la C.G.A., du Conseil de
Sécurité de la "Mutualité Agricole" et du Ministère de l'A-
griculture. 5 défenseurs de l'agriculture se sont opposés
aux représentants du Travail, des Finances, de l'Economie
 Nationale, de la Justice qui avaient déclaré, tous ensemble,
qu'ils ne comprenaient pas bien les besoins de l'agriculture.
J'ai vu par ce texte qu'ils n'étaient pas très favorable au
projet. Nous avons établi le dernier point de cette Sécurité
Sociale qu'est l'assurance-vieillesse. L'Assurance vieil-
lesse est applicable en vertu de la loi du mois de mai, con-
firmée par la loi de septembre et appliquée à toute la popu-
lation. Et, là il n'a été fait aucune distinction entre le
régime général et celui de l'agriculture. Mieux mêmes,
alors que l'article 13 de l'Ordonnance d'octobre 1945 pré-
voyant un régime spécial pour l'agriculture en ce qui con-
cerne l'agriculture, La "Mutualité Agricole" a été dépossédée
et on ne sait pas actuellement comment elle fonctionnera.
Or, jusqu'à présent les Caisse Centrales de la "Mutualité
.../...

té du Travail et le Ministère de l'Agriculture pourraient se joindre "Agricole" ont gérer le risque vieillesse. Elles possèdent une organisation tout à fait au point pour l'immatriculation et une organisation électrocomptable avec les moyens les plus modernes et les plus rapides.

La question du risque vieillesse. - Tout d'abord, les assurés sociaux n'ont jamais été mécontents et les pensions ont été versées régulièrement.

La Caisse Centrale avait pour mission de recueillir les cotisations qu'elle transmettait à la Caisse des Garanties qui avait les moyens de payer les rentes-vieillesse. Et, je suis sûr qu'avec le nouveau régime de financement des travailleurs salariés, qu'un champ va être ouvert.

Un représentant du Ministère du Travail, m'a dit récemment dans une réunion interministérielle que si l'Agriculture prend l'ensemble du risque-vieillesse, alors nous ne nous y opposerons pas, mais qu'elle ne devra pas faire appel à l'autre régime pour que cette question aboutisse. Il y a une méconnaissance de la situation démographique dans les campagnes. C'est

la masse des jeunes qui est aspirée par les villes pour donner à la main-d'œuvre du commerce et de l'industrie la priorité dont ils ont besoin. Ce sont les vieux qui restent à la campagne, d'où un déséquilibre certain.

Je suis persuadé que vous êtes tous de mon avis sur ce point. Ce déséquilibre ira alors toujours en s'augmentant.

Nous disons, que, comme par le passé, nous tendons à dissocier le risque vieillesse des autres risques sociaux. La "Mutualité Agricole" a accepté volontiers cette responsabilité. Le Minis-
.../...

tère du Travail et le Ministère de l'Agriculture pourraient se joindre pour le paiement des rentes-vieillesse. Il nous semble que ce système n'a rien d'excessif et en raison de la gestion que nous sommes prêts à prendre, car il ne faut pas oublier qu'à la "Mutualité Agricole" nous avons une petit avance sur le régime général, puisque nos réseaux sont établis d'une façon normale sur le territoire et que nos ramifications se relient d'une façon admirable pour assurer le fonctionnement de l'administration générale. Nous pouvons, cependant, dire que dans certaines régions les cotisations sont intolérables. Nous avons fait des calculs, aux Caisses Centrales, pour essayer de voir quel était le montant des cotisations demandés pour la vieillesse. Nous sommes arrivés à donner, comme étant l'exemple maximum peut-être : en Bretagne, par exemple, pour l'ensemble des familles, pères, mères et enfants, nous avons recueilli 17.000 francs de cotisations pour la vieillesse pour l'agriculture pour l'ensemble des Assurances Sociales, des Allocations familiales et pour les Accidents de Travail. Mais, si les trois sont réunis sous le titre de "Sécurité Sociale" on ne sait pas de combien va être le montant de ces cotisations.

Voici, Messieurs, l'ensemble très rapide peut-être de l'enquête que mes collègues m'envoient, le schéma très grossier des raisons qui nous ont fait réclamer un régime spécial pour l'Agriculture dans un plan de Sécurité Sociale. Voici dans l'ensemble, le projet qui va être déposé sur le Bureau du Parlement à très brève échéance.

Le Ministre de l'Agriculture a tenu parole. Ces projets, sont prêts. Et, dès son retour d'Amérique il va demander au Conseil des Ministres l'autorisation de déposer ces rapports qui seront présentés à l'Assemblée Nationale d'abord.

Il y a encore un autre problème que je voudrais vous faire comprendre et qui est très grave, qu'il faudra étudier avec circonspection et pour lesquels les avis du Conseil de la République ne seront pas inutiles. Il faudra l'avis de la Commission sur la question du financement de toutes ces charges sociales.

Vous savez que dans le commerce et l'industrie cela est simple. Les cotisations peuvent augmenter, elles sont incorporées dans les frais généraux. Elles sont répercutées sur les prix de vente et, en somme, c'est l'acheteur et le consommateur qui payent les charges sociales du commerce et de l'industrie. Toutes les fois que le cultivateur achète des produits manufacturés ou des produits de consommation autres que ceux qui sortent du sol, il paye une part de ces cotisations pour l'agriculture. Vous connaissez le financement pour les Assurances Sociales. Il y a une méthode de financement primitive ainsi établie : le cultivateur payait une cotisation représentant le quart des charges des Allocations Familiales ; l'Etat sur son budget donnait une subvention égale à peu près au quart et les deux derniers quarts, la moitié, provenaient du produit des taxes dites de solidarité, mais qui étaient prises sur les prix de vente des cultivateurs à l'intérieur de ces produits. Le cultivateur n'avait pas la possibilité de les répartir dans ses frais généraux, pour les répercuter, si bien qu'on peut affirmer que l'agriculture payait les trois quarts des charges des allocations familiales, sans possibilité pour lui de pouvoir se rattraper sur les acheteurs. "r, les Allo-

cations Familiales, par suite des modifications diverses de la loi, ont réellement augmenté dans leur application, et je vais vous donner quelques chiffres, car je ne peux pas vous citer qu'un chiffre dans une démonstration comme celle-ci :

En 1940, les charges des allocations Familiales étaient de 9 milliards.

En 1946, elles se sont élevées à 17 milliards.

Et, on prévoit pour 1947, 25 milliards.

C'est là que réside la plus grave question du financement des charges sociales qui vont continuer à peser sur le dos de l'Agriculture. Il s'affirme qu'un industriel et un commerçant n'ont pas un sous de cotisation personnelle à payer. Jusqu'à présent, l'agriculture avait sa part à payer sur les prix et les taxes de solidarité. Va-t-on maintenant laisser l'Agriculture payer la plupart des taxes ? Il y a plus d'un an nous avons été appelés à faire partie d'une Commission de la C.G.A. pour rechercher les moyens de financement des Allocations Familiales et nous avons suggéré au Ministère de l'Agriculture de revoir ces taxes sur les produits et de revoir leur méthode de répartition.

Pour la première fois, nous avons, délibérément, émis dans la communication faite au Ministre de l'Agriculture, ~~l'exactitude~~ qui l'a reprise à son compte, le désir de revoir les taxes opérées à l'extérieur des prix de vente, ce qui est normal. Autrefois, par exemple, lorsque l'on fixait le prix du blé on prenait un certain pourcentage pour les taxes de solidarité

et le cultivateur voyait le prix du blé diminué par les taxes.

Dans une séance tenu vers la fin de 1946, pour la première fois, on a pu noter au Journal Officiel, au cours d'une discussion au Ministère des Finances, la reconnaissance solennelle de ce que payaient les agriculteurs sur les taxes paysannes intérieures des prix et des actes d'injustice et qu'il fallait pouvoir y remédier. Nous nous appuyons sur ces déclarations et disons que les taxes prises à l'intérieur des prix, cela ne se peut pas, car nous avons l'exemple de certains produits qui ont mobilisé d'une façon effroyable la vente des produits, sont trop lourdes pour encourager les agriculteurs à travailler.

Prenons le blé, par exemple, le prix du blé n'a pas été fixé pour la campagne en 1946 suivant la loi de 1938 à 1.003 francs plus une prime de livraison dont la majeure partie des cultivateurs n'a pas pu profiter. Seuls, les profiteurs étaient ceux qui avaient un matériel de battage, tandis que le prix de 1.003 francs a subi la baisse de 50%. La situation va se trouver très basse à la campagne parce que nous ne savons pas, actuellement, faire face au malaise qui règne, et que les cultivateurs qui, dans beaucoup de régions, éprouvent un certain sentiment devant la noblesse de produire, comment à négliger leurs terres (ils doivent procéder à des travaux de réensemement) et ils ne sont pas certains de trouver dans le prix fixé la juste récompense de leurs efforts sur les prix de vente. C'est ce qui explique, actuellement, la campagne échangée, non pas pour fixer un prix du blé pour 1947, à moins que le Gouvernement puisse s'engager

Il est donc que la profession n'a pas tant d'arguments qu'en le à respecter la loi de 1936 quant à la fixation du prix du blé.

Je crois devoir signaler que jusqu'à présent aucune objection n'a été faite. Il faut bien reconnaître, nous le savons bien, que les cultivateurs se lassent des taxes et qu'ils sont des acteurs de deuxième catégorie. ~~le financement des charges sociales~~

Il y a une question qu'il faut résumer ainsi : doit-il y avoir en France 2 classes d'économie sociale ? D'un côté le commerce et l'industrie ; et de l'autre l'agriculture. Le commerce et l'industrie ne sont pas libre de fixer leurs prix puisqu'ils sont surveillés par tous les contrôles économiques et pourtant ils se retrouvent. Dans l'agriculture où le travail est beaucoup plus pénible, les cultivateurs sont forcés de travailler avec des prix fixés et doivent supporter les lourdes charges imposées.

Je crois que ce serait fondamentalement injuste de la part de l'opinion publique, il faut le reconnaître, de lui donner une mauvaise réputation. L'opinion publique elle-même est injuste et je vais essayer de vous démontrer cela. L'opinion publique s'en prend toujours aux producteurs. Bien entendu, il y a le secteur-production. Il y a aussi un secteur qui rentre dans la fixation des prix, c'est le secteur-distribution. Il faudrait bien qu'on examine ce secteur de distribution dont on accuse toujours les producteurs qui travaillent dans des conditions déplorables. On dit toujours que c'est la meilleure profession, mais personne ne veut pas prendre la place des cultivateurs. Nous avons vu pendant quelques années de crises des ouvriers de la ville qui ne pouvaient se nourrir allaient travailler à la campagne, mais ils n'y sont pas restés longtemps.

.../...

C'est donc que la profession n'a pas tant d'agréments qu'on le dit. Il faudrait arriver au moyen de faire la part des choses, sans revendiquer à outrance, mais en réclamant leurs part au soleil.

On pourrait, je crois, trouver un système de taxations des produits équitable dans le financement des charges sociales pesant sur eux. Ce système est actuellement à l'étude.

Je sais que le Ministère de l'Economie Nationale est en train de se mettre en relation avec le Ministère de l'Agriculture pour fixer certains produits comme la viande, par exemple, ~~exemples fixes~~. On ne peut pas encore abandonner les taxes fiscales supplémentaires, car on ne sait pas comment on pourra les recouvrir.

Je ne puis vous parler que partiellement de l'état de la question du financement. Voici plutôt comment elle se présente, comment elle va être orientée et j'espère que cette question du financement sera suffisamment avancée pour en parler au sein du Conseil de la République. Cette discussion est assez délicate, car il faut ménager tous les intérêts afin d'arriver à une production de plus en plus forte pour nourrir les gens qui ont souffert pendant ces dernières années et de reprendre le rythme de la vie. On accuse la production de n'être pas en dehors de certains phénomènes, comme le manque d'électricité et le manque de toutes les autres choses. On en arrive à accuser de faiblesse ceux qui travaillent. Il faut être plus juste et regarder les choses en face. Il y a une pénurie d'engrais chimiques et le matériel manque. Le carburant fait également défaut. Et, je crois que dans les conditions actuelles, il vaut mieux chercher

.../...

Il fallait élire les Présidents des Caisses Centrales. "Je con-
naissais bien la question. Une des premières conditions que je
lui trouvais sur le sol même de la métropole et dans les pays
d'Outre-Mer les produits comestibles pour la population de
telle façon qu'on n'ait pas à sortir des devises, dont vous
connaissiez l'importance, ce qui serait au-dessus de nos for-
tunes dans la Constitution de ces Comités d'administration
ces.

Je parle sans passion et sans intérêt personnel. Il y
a intérêt pour l'Etat français à poursuivre sur son sol
tous les arrangements possibles pour donner aux salariés
agriculteurs des gains suffisants pour vivre et de les
rémunérer pour leur travail qui se fait très souvent dans
des conditions extrêmement pénibles.
Là aussi, du département, où on sait quand agriculteur
les régions sont très différentes. Il faut tenir compte des cou-
tumes, des usages qui diffèrent d'une région à l'autre.

Un jour dans cette salle je disais que toutes les fois
qu'on fait une loi agricole il faudrait tenir compte que cette
loi donne une égale satisfaction aux agriculteurs en raison de
la diversité des régions, des coutumes et des traditions et
c'est ce que ne comprend pas le public. Une loi agricole est en
discussion et un nombre important d'assemblées sont à l'étude
pour donner satisfaction aux estimautes. Or, le projet que nous
avons proposé, que le Ministre a établi, après consultation de
ceux qui nous pouvaient lui donner des renseignements, est assez
bien étudié pour subvenir aux besoins de chaque curier, car il
est impossible de faire une loi uniforme.

Je sais que le Ministre de l'Agriculture a fait con-
fiance à la "Mutualité Agricole" pour lui présenter le premier

Il fallait élire les Présidents des Caisses Centrales. Je connaissais bien la question. Une des premières conditions que je lui avais demandée était de retenir le premier Président à la majorité de tous mes membres par des intéressés eux-mêmes et choisis parmi les cotisants des diverses Caisses; il est tenu compte dans la Constitution de ces Conseils d'Administration de la présence des salariés partout où il y en a, car vous le savez aussi bien que moi du reste, que dans certains départements les salariés n'existent que très faiblement. Or, il faut que d'une façon générale les salariés cotoient avec les exploitants et leurs familles qui seront appelés à siéger et qui constitueront les conseils d'administration répondant à la formation de l'assurance régionale, du département, car on sait quand agriculteur les régions sont très différentes. Il faut tenir compte des coutumes, des usages qui diffèrent d'une région à l'autre.

Un jour dans cette salle je disais que toutes les fois qu'on fait une loi agricole il faudrait tenir compte que cette loi donne une égale satisfaction aux agriculteurs en raison de la diversité des régions, des coutumes et des traditions et c'est ce que ne comprend pas le public. Une loi agricole est en discussion et un nombre importants d'amendements sont à l'étude pour donner satisfaction aux cotisants. Or, le projet que nous avons proposé, que le Ministre a établi, après consultation de ceux qui nous pouvaient lui donner des renseignements, est assez bien étudié pour subvenir aux besoins de chaque ouvrier, car il est impossible de faire une loi uniforme.

Je sais que le Ministre de l'Agriculture a fait confiance à la "Mutualité Agricole" pour lui présenter le premier

Monseigneur VIMEUX.

projet et voici comment les caisses centrales de la "Mutualité Agricole ont opéré. Nous avons fait appel à une Commission spéciale qui était composée de directeurs de nos Caisses, aussi bien dans le champs des Allocations Familiales que dans celui des Assurances Sociales. - Vous permettrez de saluer ici un de ceux qui a collaboré ardemment avec intelligence à élaboration de ce texte, notre collègue M. Le Beuf. Nous avons donc pris 25 directeurs qui avaient été choisis pour leur compétence dans les diverses régions et qui étaient appelés à la tête d'une de nos administrations. J'avais moi-même fait exprimer le désir de les réunir pour cette simple raison que les directeurs de Caisses sont en ~~xxi~~ contact direct avec les intéressés qui sont presque tous des agriculteurs, pour tout ce qui concerne les questions de l'activité sociale et économique, et, eux-mêmes exprimèrent le désir d'exprimer d'autres revendications. Et, j'avais jugé qu'ils seraient peut-être plus qualifiés que d'autres à présenter le projet dès qu'il sortirait, après des délibérations fort sérieuses, un premier texte a été élaboré. Le Conseil d'Administration Provisoire des Caisses Centrales a étudié à son tour ce projet auquel il a été ajouté quelques modifications, lorsque dans son ensemble ce texte a été présenté au Conseil Supérieur de la Mutualité Agricole, que préside avec toutes ses connaissances M. Vimeux qui dira tout à l'heure quelques mots sur la façon dont ce texte a été élaboré.

Assurances Sociales et accidents du travail.

Il y aurait donc superposés dans chaque région, dans chaque localité, dans chaque département un cadre

.../...

Monsieur VIMEUX. -

Je me permets d'insister sur deux points en particulier. D'abord, sur la nécessité de donner au monde agricole, à nouveau et dans le plus bref délai, un statut à la "Mutualité Agricole" adapté aux circonstances et rétablissant un régime général normal. La "Mutualité Agricole" est un organisme principal à trois étages. Elle a une organisation locale à sa base, et des organismes départementaux et régionaux. Certains sont rattachés à l'Organisation Nationale. C'est une organisation à trois étages où les intéressés eux-mêmes devraient pouvoir faire valoir leurs droits. Les principes mutualistes devraient être appliqués par l'intervention du Gouvernement qui imposeait la nomination d'un Président qui aurait des fonctions publiques. Nous ne sommes donc plus actuellement dans le régime mutualiste. La gestion de l'organisation devrait être faite par les intéressés eux-mêmes. C'est d'abord le but principal du statut de la "Mutualité Agricole" tel qu'il a été élaboré. Il est évident aussi que nous tenons compte du mouvement d'unification actuel. Cette unification n'existe pas avant la guerre de 1940. C'est à la suite des événements que l'idée est venue de la faire. Nous avons créé des services d'Assurances Sociales et des services d'Assurances contre les Accidents du Travail.

Assurances Sociales et Accidents du Travail. -

Il y aurait donc superposés dans chaque région, dans chaque localité, dans chaque département au cadre

.../...

a été collé de remanier les statuts.

Nous demandons à l'Assemblée de notre Organisation le national un organisme de la "Mutualité Agricole" proprement dit et un organisme de la "Mutualité Sociale". Et, nous aurions à chaque étage l'Union qui serait le chapeau de l'organisation, de façon à assurer l'application des principes. J'ai déjà été surpris, dans des discussions qui ont eu lieu avec des représentants des différents Ministères autres que le Ministère de l'Agriculture, des reproches qu'on nous avait, à plusieurs reprises, faits concernant la liaison que nous voulions établir entre ces différentes parties. On ne sait pas pourquoi qu'il y avait une liaison obligatoire entre la "Mutualité Agricole" et la "Mutualité Sociale". Je n'ai pas compris la raison pour laquelle on nous le reprochait.

Nous considérons que les Agriculteurs rentrant dans nos organisations iront librement dans la "Mutualité Agricole" pour entrer ensuite dans le chemin du bien. Nous n'irons pas le travail de l'Organisation. Nous pouvons refaire une organisation à la même échelle. Il faut un statut. Il existait déjà, il faut le remanier. Il faut qu'une organisation plane sur tout le territoire de la France et même sur les territoires de l'Afrique du Nord. Il faut une organisation puissante groupant la majorité des agriculteurs, et qui sera en rapport avec les organisations des autres industries, à la fois pour la "Mutualité Sociale des Salariés et des Exploitants intéressés. Les exploitants sont en majorité dans l'Agriculture, mais ce sont surtout le petits exploitants qui dominent. C'est une des raisons essentielles, d'ailleurs, pour laquelle dans le passé on

a été obligé de remanier les statuts.

Nous demandons simplement à notre Organisation le statut de la Mutualité Agricole qui a été élaboré dans la "Mutualité". Il nous faudra l'avis du Ministère de l'Agriculture, M. Tanguy-Prigent, qui était dans le même groupe de résistance que nous. Ce projet a été ensuite étudié à nos Caisses Centrales M. Dormann nous a dit qu'il était prêt depuis longtemps, et il n'a pas encore vu le jour. Il est évident que ce n'est pas la faute du Ministère de l'Agriculture. Cela vient de la résistance d'autres Ministères qui ont demandé, en fait, le renvoi de la question principale.

Nous serions heureux, au besoin, qu'une Commission intervienne pour faire sortir ce projet. Il est évident que ce projet de statuts qui intéressera par contre le Ministère de l'Agriculture et le Ministère du Travail, n'est pas très favorablement accueilli par certaines de nos institutions.

Il est intolérable à l'heure actuelle, qu'il y ait des Comités de gestion nommés un peu partout. Il y a parfois des heurts inaltérables. Nous avons discuté en commun avec les représentants des autres Ministères un projet de loi concernant la réparation aux prestations sur les accidents de travail à l'agriculture. Cette loi était évidemment plus à la page (permettez-moi l'expression) que par le passé, et il était question de la mettre en harmonie avec les modifications de la Loi générale de 1898. de sorte que les salariés agricoles aient les mêmes avantages que les salariés du commerce et de l'industrie. Nous pourrions par conséquent adapter la législation des Accidents de Travail à l'agriculture à la législation sur les Accidents Professionnels de l'industrie et du commerce.

.../...

Nous ne savons pas encore comment nous pourrions mettre en harmonie ces deux législations. Nous étudions actuellement ce projet. Nous espérons qu'avec cette nouvelle loi nous pourrons obtenir un rendement bien meilleur. Je répète encore qu'il serait nécessaire que des Commissions puissent intervenir utilement afin de faire sortir ce projet qui devrait sortir en même temps que le Statut de la "Mutualité Agricole". D'ailleurs, il faudrait que ce projet soit voté pour qu'il puisse être appliqué. Il y aurait des changements importants dans le statut. Pour les bénéficiaires, il y aurait une modification sur le passé, puisqu'on étendra obligatoirement la législation sur les Accidents de Travail aux membres de la famille des exploitants. Cette suggestion nouvelle a été obligatoire après une longue discussion. Mais, il faudra penser aux charges futures qui pèsent sur les agriculteurs.

Nous avons songé peut-être que l'application de la loi sur les Accidents de Travail étendue aux membres de la famille pourrait être seulement que partielle. On pourrait, par exemple, ne pas laisser à leur charge les accidents maladifs ou les accidents temporaires de faible durée qui seraient une charge considérable à enlever aux Caisses d'Assurances Sociales des Cotisations. Alors, tous les risques graves seraient, bien entendu, à la charge des Caisses. En ce qui concerne les exploitants on leur assurerait quelques garanties. Pour eux, l'assurance serait facultative et ils pourraient choisir leur Caisse. Voilà, tel serait le principe du projet de loi futur qui n'aurait aucune restriction pour les salariés. Il y aurait une couverture obligatoire pour les membres de la famille, mais partielle pour certains risques sans grande importance.

Voilà à peu près ce que je voulais vous dire sur les statuts de la "Mutualité Agricole" et sur les Accidents du Travail. Je vous dirais qu'il est nécessaire, à mon avis, de rétablir un régime général sur la "Mutualité Agricole" basée sur le principe de la "Mutualité", elle même. La nécessité de l'agriculture est d'obtenir un plus grand rendement possible. C'est cette loi qui nous aidera à obtenir ce but.

de sécurité sociale qui doit être étendue sans restriction et c'est précisément pour l'égalité des salariés agricoles et des salariés du commerce et de l'industrie en ce qui concerne leurs avantages et leurs droits. Elle a attitré une grande importance aux allocations familiales et aux assurances contre les accidents de travail et de la Vieillesse. Les mutualités agricoles doivent être composées de représentants élus par les exploitants et les salariés agricoles. A cette réunion, assistaient les représentants du Ministère de l'Agriculture, et les Conseillers des Comités. Je veux bien vous communiquer ce qui a été adopté par la Commission Centrale de la Fédération Nationale de la Mutualité Agricole, réunie le 4 février 1947.

Considérons l'organisme social, organe de la "Mutualité Agricole" qui s'étend sur tout le territoire. L'avis du Ministre du Travail sur la question des intérêts eux-mêmes en particulier, était nécessaire pour l'application de la loi sociale à l'agriculture. Considérons la nécessité du projet des salariés agricoles et des avantages accordés aux travailleurs des autres professions. la question des risques sociaux et de l'assurance sociale dans le travail et l'assurance contre la vieillesse sont confiés à la "Mutualité Agricole" dans les départements. Nous

Monsieur ASTIER. -

Nous avons été extrêmement heureux de constater que la Commission de l'Agriculture de l'Assemblée Nationale, à la suite de nos interventions, qui s'était réuni le 22 janvier, a voté à l'unanimité la motion nous intéressant et qu'elle estimait sont application satisfaisante. La Commission de l'Agriculture fut en faveur de l'unité générale de sécurité sociale qui doit être étendue sans restriction et s'est prononcée pour l'égalité des salariés agricoles et des salariés du commerce et de l'industrie en ce qui concerne leurs avantages et leurs droits. Elle a attaché une grande importance aux allocations familiales et aux assurances contre les accidents de travail et de la Vieillesse. Les Mutualités agricoles doivent être composées de représentants élus par les exploitants et les salariés agricoles. A cette réunion, assistaient les représentants du Ministère de l'Agriculture, et les Conseillers des Comités. Je veux bien vous communiquer ce qui a été adopté par la Commission Centrale de la Fédération Nationale de la Mutualité Agricole, réunie le 4 février 1947.

Considérons l'organisme social, organe de la "Mutualité Agricole" qui s'étend sur tout le territoire. L'avis du Ministre du Travail sur la question des intéressés eux-mêmes en particulier, était nécessaire pour l'application de la loi sociale à l'Agriculture. Considérons la nécessité du projet des salariés agricoles et des avantages accordés aux travailleurs des autres professions. La question des risques sociaux et de l'assurance sociale dans le travail et l'assurance contre la vieillesse reste confiée à la "Mutualité Agricole" dans les départements. Nous

.../...

COMMISSION DE L'AGRICULTURE.

Présidence de M. GOBIN, ministre.

avons étudié la question de concert avec les organes du commerce et de l'industrie. Nous avons reçu des avis favorables pour encourager la parution de cette loi.

Je vous à votre disposition pour vous donner tous les renseignement que vous désirez.

J'ai quelques documents. J'ai une lettre du Ministre de l'Agriculture qui est datée du 21 janvier. Et, une autre lettre de M. Croizat, assez longue du reste, qui comporte un assez grand nombre de pages dans lesquelles il reprend les arguments à la base de la discussion. Je tiens à déclarer, ici, que si les membres de la Commission de l'Agriculture du Conseil de la République désirent avoir de plus amples renseignements, nos organisations sont ~~xxxxx~~opleurs disposition pour leur répondre très exactement sur les questions concernant le rôle de la mission qui nous incombe.

COMPTES-RENDUS

M. le président, demande à M. GOBIN, ministre, de faire compte de la visite du bureau à M. GOBIN, ministre du Plan.

M. GOBIN DU FORESTO, rappelle que les membres du bureau ont exposé au chef de cabinet du ministre, la nécessité pour les producteurs d'Afrique du Nord d'obtenir une attribution prioritaire de tracteurs Aouras, qui seront pris sur le contingent de la France métropolitaine. Il précise qu'il ne s'agit de dépasser l'agriculture métropolitaine, mais de donner un ordre de priorité aux exploitations d'Afrique du Nord qui se trouvent au sein du bassin arrosé dans les prochains mois. Il expose ensuite la situation peu encourageante son avis, à ce sujet. Sur 70.000 tracteurs prévus pour 1947, les tracteurs Aouras n'entrent que pour la faible part de 1.500. Les bassins forestiers, marocains, marocaine de l'Afrique du Nord ne semblent pas avoir été spécialement préoccupés le plan Monnet. Or, les prévisions du plan n'ont pas été respectées.

M. GOBIN DU FORESTO a été d'autre part, que les membres du bureau ont appris avec étonnement que, sur les surplus américains, l'agriculture n'est « bénéficié que de 2, les autres ayant été répartis

COMMISSION DE L'AGRICULTURE.

Présidence de M. DULIN, Président

Séance du 19 février 1947.

La séance est ouverte à 15 heures 45.

Présents : MM. BELLON, BENE (Jean), BRETTES, BRUNE (Charles), CHAMPEIX, COCHOY, COUDE DU FORESTO, DADU, DAVID (Léon), DULIN, FELICE (de), GRAVIER (Robert), JAYR, LAURENTI, LE COENT, LE GOFF, LE TERRIER, MONTALEMBERT (de), MOREL (Charles), PRIMET, ROUDEL (Baptiste), SAINT CYR, SEMPE, SIMARD (René), TOGNARD, Mme VIGIER.

Excusé : M. HENRY

ORDRE DU JOUR

- I. - Examen officieux de la proposition de loi n° 15 (A.N.) tendant à réglementer le temps de travail et le repos hebdomadaire dans les professions agricoles.
- II. - Etude du projet de statut de la Mutualité agricole.
- III. - Questions diverses.

COMPTE-RENDU

M. le Président, demande à M. COUDE DU FORESTO, de rendre compte à la Commission de la visite à la visite du bureau à M. GOUIN, Ministre du Plan.

M. COUDE DU FORESTO, rappelle que les membres du bureau ont exposé au Chef de cabinet du ministre, la nécessité pour les producteurs d'Afrique du Nord d'obtenir une attribution prioritaire de tracteurs lourds, qui seront pris sur le contingent de la France Métropolitaine. Il précise qu'il ne s'agit de déposséder l'agriculture métropolitaine, mais de donner un ordre de priorité aux exploitants d'Afrique du Nord qui se trouvent en avoir un besoin pressant dans les prochains mois. Il expose ensuite la situation peu encourageante à son avis, à ce sujet. Sur 25.000 tracteurs prévus pour 1947, les tracteurs lourds n'entrent que pour la faible part de 1.500. Les besoins forestiers, industriels, agricoles de l'Afrique du Nord ne semblent pas avoir été spécialement prévus dans le plan Monnet. Or, les prévisions du plan, n'ont même pas été respectées.

M. COUDE DU FORESTO ajoute, d'autre part, que les membres du bureau ont appris avec étonnement que, sur les surplus américains, l'agriculture n'a bénéficié que de 8, les autres ayant été répar-

(tracteurs)

.../...

tis entre les charbonnages et l'électricité de France.

Il conclut qu'en premier lieu, une démarche doit être entreprise auprès de M. HERISSON, inspecteur général de l'Economie Nationale, chargé des répartitions en Afrique du Nord ; qu'en second lieu, le point de vue de la Commission, à ce sujet, pourrait être concrétisé par une lettre au Ministre du Plan, afin d'obtenir que l'Electricité de France et les Houillères cèdent provisoirement les tracteurs lourds qui leur ont été répartis.

M. COUDE DU FORESTO donne lecture du projet de lettre qu'il a rédigé.

M. le Président, suggère quelques corrections à cette lettre. Il n'est personnellement pas convaincu que l'Afrique du Nord puisse venir à notre secours en blé, mais pense que nous avons tout intérêt à ce qu'elle soit de moins en moins déficitaire.

Ce qu'il propose c'est que l'on mette à la disposition de l'Afrique du Nord, par priorité, sur les surplus américains, le plus grand nombre possible de tracteurs lourds, de façon à la faire profiter du battement de huit mois par rapport à la Métropole.

M. DAVID, pense, qu'en raison de la situation actuelle de l'agriculture française, il ne peut approuver cette proposition.

M. le Président, rappelle qu'il ne s'agit ~~huilement~~ de défavoriser l'agriculture française mais de repartir ~~avec le maximum de rendement~~.

Il pense, d'ailleurs, que c'est plus une satisfaction morale que réelle et il le regrette.

M. MAYER, insiste sur la gravité de ce problème. Il estime que c'est une question de vie ou de mort pour l'agriculture algérienne qui se trouve en régression depuis la guerre et ne peut suppléer, comme dans la Métropole, au manque de machines, par l'emploi d'animaux de trait.

Il rappelle que la production moyenne de céréales, est, à l'heure actuelle, de 11 millions de quintaux, contre 16 millions avant guerre, et que les besoins s'élèvent à 18 millions de quintaux. Si des mesures ne sont pas prises, ce déficit risque de s'aggraver dangereusement.

M. ROUDEL, assure que sa région se trouve devant un besoin aussi pressant de matériel.

M. DE MONTALEMENT, estime que ce problème dramatique est bien difficile à résoudre ; qu'il y a actuellement, en France, des étendues de blé gelées à 100 %. Il propose donc à ses collègues d'émettre le vœu suivant :

La Commission de l'agriculture, après les explications de sa délégation, s'étonne de la cadence de construction des tracteurs agricoles, et demande que, sur les surplus américains, les tracteurs lourds soient affectés par priorité à l'Algérie, en faisant d'abord appel aux tracteurs attribués à l'industrie.

M. LE TERRIER, demande si ces tracteurs seront affectés à des particu-

.../...

liers ou à des coopératives. Il estime que l'attribution à des particuliers risque de ne pas en voir assurer le plein emploi.

M. le Président, rappelle que l'agriculture Nord Africaine, est très organisée sur le plan coopération. Il demande que ces tracteurs soient attribués à des coopératives agricoles.

M. LAURENTI, n'est pas partisan de ce système de priorité en faveur de l'Afrique du Nord.

M. BRUNE est partisan d'opérer un prélèvement sur les tracteurs industriels. Il propose à la Commission d'émettre le voeu suivant :

La Commission de l'Agriculture, après avoir examiné les conditions de la production du blé en Afrique de Nord et la nécessité impérieuse de mettre à la disposition des exploitants, avant le 31 mars prochain, les tracteurs lourds nécessaires à l'exécution de labours profonds, demande au Gouvernement de vouloir bien préléver, sur les surplus américains affectés à l'industrie, lesdits tracteurs qui seront ultérieurement remplacés par les tracteurs qui devaient être livrés à l'Afrique du Nord. Sa motion est adoptée.

M. COUDE DU FORESTO, propose, d'autre part, que l'on se mette en rapport avec M. HERISSON.

La question est réglée.

M. DAVID, demande que le procès-verbal de la dernière séance soit lu.

M. le Président, donne lecture du Procès-verbal, qui est adopté.

Il propose ensuite de passer à l'ordre du jour qui appelle l'étude de la proposition de loi n° 15 (A.N.), relative au temps de travail en agriculture.

M. le Président pense qu'il serait bon que la Sous-Commission "Mutualité-Coopération-Crédit", l'examine et fasse un rapport en séance plénière.

Cette sous-commission n'ayant pu siéger le matin n'est pas dans la possibilité de faire un rapport sur le statut de la Mutualité agricole.

M. DAVID, demande que l'on désigne les responsables des membres de la Sous-Commission.

M. le Président est personnellement très favorable au procédé de l'élection.

M. LE GOFF, estime qu'il serait normal que les vice-présidents dirigent les travaux des sous-Commissions.

L'élection des présidents des sous-Commissions est néanmoins décidée.

M. le Président communique à ses collègues la proposition de résolution que le groupe communiste demande à la Commission de présenter, et qui a précédemment été adoptée par la Commission de l'Agriculture de l'Assemblée Nationale; cette proposition invite le Gouvernement à exclure à titre exceptionnel le blé de la seconde baisse de 5 %.

M. TOGNARD, estime que cette proposition est insuffisante ; que, depuis la libération, on a pratiqué une mauvaise politique du blé et que les conséquences se feront sentir avant longtemps.

M. BRUNE, pense que les deux questions sont différentes et que la proposition du groupe communiste ne vise que le présent. Il propose que la Commission demande au Gouvernement de fixer le prix du blé sur les bases d'avant 1939.

M. BENE, demande également que l'on clarifie le débat :

Pour l'avenir : il s'agit de savoir comment on incitera l'agriculture à faire du blé. Pour l'immédiat, on se trouve à la veille de manquer de farine dans certains départements. Il s'agit de se tenir sur un terrain pratique qui permette la livraison du blé.

M. le Président, apporte son approbation aux paroles de M. BENE. Quant à la question de la fixation du prix du blé, il ne s'agit pas tant, à son avis, d'augmenter le prix du blé, que d'établir ce prix par rapport aux céréales secondaires. Il revient à la question de la proposition du groupe communiste.

M. DE MONTALEMBERT, estime qu'il est délicat d'émettre ce voeu, dont on ne fait que reprendre les termes, au moment où le Gouvernement essaie de défendre la monnaie. Il pense qu'il serait plus efficace d'émettre une proposition sur un terrain différent, en demandant, par exemple, le retour au régime de 1936 sur la fixation du prix du blé.

M. COUDE DU FORESTO, pense que l'on confond, à nouveau, les deux questions :

- 1°- La fixation du prix du blé au régime de 1936.
- 2°- Les mesures à prendre pour activer la livraison du blé. Jusqu'à ce jour, on est arrivé (dit-il), à une commercialisation de 60 %. Ce ne sera pas la mesure relative aux 5 % qui nous modifiera la situation.

Il n'est pas hostile à cette proposition, mais ne la croit pas efficace. Ce qu'il faut, ajoute-t-il, c'est faire sortir des céréales secondaires au prix de la taxe.

Il faut examiner le prix du blé, mais pas seul, sinon le bétail mangera le blé et nous, les céréales secondaires.

M. DE MONTALEMBERT, approuve la synthèse faite par M. COUDE DU FORESTO. Il estime également insuffisante la proposition relative aux 5%.

M. CHOCHOY, apporte des réserves à ce sujet. Il estime qu'il serait anormal de retenir cette proposition, qu'elle risquerait d'amener un bénéfice à la fraude, d'encourager la réticence à la livraison. C'est toute l'expérience de baisse qui est compromise. D'autre part, il lui semble prématuré de se saisir de la fixation du prix du blé de la prochaine récolte, des impondérables pouvant survenir à ce sujet. Il propose donc de se référer à cette proposition.

M. le Président rappelle que la prime de prompte livraison était de 100 francs jusqu'au 30 septembre. Une seconde prime de 75 francs a été attribuée ensuite pour le mois d'octobre. Il estime que c'est une erreur du Gouvernement de ne pas avoir maintenu cette prime. Il est partisan de son rétablissement.

M. DAVID, estime qu'au moment où la culture du blé rencontre tant de difficultés, il pensait faire l'unanimité sur la proposition d'exonération des 5 % et s'étonne de voir y apporter des modalités.

M. COUDE DU FORESTO, pense qu'il ne s'agit pas d'associer quelque autre élément à la proposition, mais de prendre position sur le retour à la fixation du prix du blé d'après ce système de 1936. Il propose d'en délibérer au sein de la Sous-Commission compétente.

M. BRETTE, estime qu'il serait prématuré de voter cette proposition. Il ne veut pas dire par là qu'il ne veut pas voter la proposition, mais demande un délai pour étudier la question de près, afin de ne pas être en opposition avec la position prise par ses collègues de l'Assemblée Nationale. Il propose donc le renvoi à la Sous-Commission.

Abordant une autre question, M. BRETTE proteste contre l'appel qui a été fait à l'agriculture de ne pas livrer le blé. Il estime que celui qui incite à ne pas livrer, ne défend pas les intérêts de l'agriculture et trahit les intérêts de la Nation.

M. le Président met aux voix la proposition de M. BRETTE de renvoi à la Sous-Commission qui en rendra compte au cours de la prochaine séance.

M. CHAMPEIX, rappelle qu'il serait conforme au règlement qu'aucun vote ne puisse intervenir sur une question ne figurant pas à l'ordre du jour.

M. le Président est tout à fait d'accord avec M. CHAMPEIX.

M. COUDE DU FORESTO, demande si les Sous-Commissions peuvent se saisir d'un sujet ou si elles devront attendre d'en être saisies par la Commission.

M. le Président, rappelle à ses collègues la demande qu'il leur a faite de mettre par écrit les questions à poser au Ministre de l'Agriculture, de façon à lui communiquer quelques jours à l'avance.

M. ROUDEL, avait également une proposition à soumettre relative aux salaires des ouvriers agricoles.

Il demande donc que l'étude de la proposition soit mise à l'ordre du jour de la Sous-Commission de la Mutualité.

M. COUDE DU FORESTO, demande que la question de la fixation du prix du blé de la prochaine campagne soit mise à l'ordre du jour de la Sous-Commission.

M. BRUNE, expose la situation critique où se trouvent les apiculteurs et demande de voter une motion tendant à obtenir d'urgence une attribution de 300 tonnes de sucre au profit de "l'Union Nationale de l'Apiculture française", en contre-partie d'un engagement de livraison par cette organisation de 500 tonnes de miel de la récolte 1947.

M. DAVID, estime qu'au moment où le sucre fait défaut, cette proposition qui enlève 300 tonnes de sucre à la consommation risque de soulever une hostilité générale.

M. BRUNE fait remarquer tout d'abord que cette quantité de sucre sera remplacée par du miel, qu'ensuite elle permettra d'accroître la production de miel de l'an prochain, qui risquerait d'être désastreuse autrement; sans compter, ajoute-t-il, la perte irrémédiable de 50 % environ des colonies.

M. CHAMPEIX, estime que, sur la question du sucre, il y aurait beaucoup à dire sur la part laissée aux producteurs de betteraves sucrières.

Sur la proposition de M. DAVID, M. LE PRESIDENT, estime que l'on pourrait adopter cette motion, en laissant le soin aux services compétents de fixer le contingent de sucre alloué à l'apiculture française.

Sa suggestion est adoptée par la Commission.

A 18 heures 10, la séance est levée.

Le Président.



26 FEV 1947 46

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Présidence de M. DULIN, Président

Séance du Mercredi 26 Février 1947

La séance est ouverte à 15 heures 40

Présents : MM. BELLON, BRETTES, BRUNE (Charles), CHAMPEIX, CHOCHOY, COUDE DU FORESTO, DADU, DAVID (Léon), DULIN, GRAVIER (Robert), HENRY, JAYR, LE COENT, LE GOFF, LEMOINE, LE TERRIER, MONTALEMBERT (de), MOREL (Charles), ROUDEL (Baptiste), SEMPE, SIMARD (René), TOGNARD, Mme VIGIER.

Excusés : MM. FELICE (de), PRIMET, SAINT-CYR.

ORDRE DU JOUR

I - Compte-rendu des travaux de la Sous-Commission sur la proposition de loi N° 15 (A.N.) sur le temps de travail et le repos hebdomadaire en agriculture.

II - Etude du Statut de la Mutualité agricole.

III - Nomination de rapporteurs pour les propositions de résolution :

N° 45 de M. CHOCHOY, relative au contingent d'engrais à la disposition des jardins ouvriers.

N° 47 de M. GERBER, relative aux semences et plantes destinées au remplacement des blés gelés.

N° 49 de M. MOREL, relative à l'aide aux producteurs de blé

IV - Questions diverses.

.../...

26 FEV 1947 47

COMPTE-RENDU

M. LE PRESIDENT propose qu'il soit donné lecture du Procès-verbal de la dernière séance.

Le procès-verbal est adopté.

M. LE PRESIDENT demande un compte-rendu des travaux de la Sous-Commission : "Mutualité, Coopération, Crédit".

M. BRETTES indique à ses collègues que la Sous-Commission a décidé le renvoi à huitaine de l'étude de la proposition de résolution N° 15 (A.N.) et du statut de la Mutualité agricole, afin d'entendre un exposé sur ces questions du représentant de la Fédération des travailleurs agricoles d'une part, du représentant de la Confédération générale de l'Agriculture d'autre part.

M. LE PRESIDENT pense que la Commission pourrait entendre lors de sa prochaine séance le Ministre de l'Agriculture lui exposer les grandes lignes de la politique agricole. En conséquence, il propose de remettre à quinze jours le compte-rendu de la Sous-Commission "Mutualité, Coopération, Crédit". Puis, au nom de tous ses collègues, il souhaite la bienvenue à M. LEMOINE, représentant de l'Algérie.

M. LE PRESIDENT propose ensuite à la Commission de passer à la désignation des Rapporteurs.

M. COUDE DU FORESTO demande si l'auteur d'une proposition ne peut être désigné comme Rapporteur. En ce cas, il lui semblerait tout indiqué que M. CHOCHOY rapporte lui-même sa proposition de résolution.

M. CHOCHOY accepte que ce rapport lui soit confié. Il précise que c'est, non pas son avis qu'il donnera, mais celui de la Commission.

Puis il expose le but de sa proposition de résolution : faire bénéficier les jardins ouvriers de l'augmentation de la production d'engrais.

M. LE PRESIDENT estime très intéressante cette proposition d'autant plus qu'elle n'exigerait qu'une faible quantité d'engrais. La Commission décide donc de confier à M. CHOCHOY le rapport de sa proposition de résolution.

M. BRETTES souligne que le rapport demande une augmentation de contingent d'engrais alloué aux jardins ouvriers, mais aussi une meilleure qualité.

M. LE PRESIDENT propose alors de passer à la désignation d'un Rapporteur pour la proposition de résolution N° 47 qui lui semble

.../...

d'ailleurs avoir perdu de son intérêt depuis l'exposé du Ministre

M. SIMARD estime que cette proposition vise à demander la constitution d'un stock de sécurité, pour la consommation et les semences, ainsi qu'à faire apparaître la nécessité d'augmenter le taux de blutage dans le plus bref délai. Il s'avère désormais, matériellement impossible que l'on procède à des réensemencements de blés de printemps.

M. LE PRESIDENT pense également qu'il est trop tard pour réensemencer en blés de printemps. Il rappelle qu'il a souligné au Ministre l'urgence de faire réensemencer toutes les terres libres, soit de céréales secondaires, soit de tout autre produit.

M. COUDE DU FORESTO regrette qu'on ne dispose pas de semences de maïs qui suppléeraient le plus avantageusement au blé. Il regrette que le Ministre de l'Agriculture n'ait pu apporter d'éclaircissements à ce sujet.

M. LE PRESIDENT rappelle que M. le Ministre a répondu aux questions intéressant le débat, qu'il s'est abstenu, par discipline, d'en aborder d'autres, mais qu'il a décidé de revenir dans le courant de la semaine prochaine afin d'exposer la situation des céréales

M. LE PRESIDENT ajoute qu'il ne partage pas l'optimisme du Ministre quant à la soudure et estime que la situation réclame une grande prudence. La collecte du mois de Janvier a été supérieure aux prévisions. L'an dernier, l'agriculture française a livré 98% de la commercialisation escomptée par le Gouvernement, mais des erreurs ont été commises qui ont atteint la confiance. Il estime que des stocks de sécurité doivent être constitués dans les communes rurales, après accord entre le maire et la C.G.A., de façon à établir un sentiment de solidarité entre les producteurs et les non-producteurs.

M. LE PRESIDENT rappelle que M. le Ministre a obtenu aux Etats-Unis :

563.000 tonnes de céréales, dont :

2/3 en blé,
1/3 en céréales secondaires qui seront dirigées vers l'Afrique du Nord, où le déficit est évalué à 3 millions de quintaux.

M. LE PRESIDENT donne ensuite les chiffres de la consommation française :

3.800.000 quintaux pour Octobre
3.737.000 quintaux pour Novembre
4.000.000 quintaux pour Décembre.

Il souligne la marge importante entre les consommations de Novembre et de Décembre et en cherche l'explication.

.../...

26 FEV 1947

M. JAYR explique cette différence par le fait qu'avant le mois de décembre, on était très tolérant sur l'exigence des tickets. Or, depuis le mois de décembre on est beaucoup plus exigeant. Cette différence n'est donc qu'apparente, mais non effective à son avis.

M. LE PRESIDENT estime notre déficit à 5.500.000 quintaux et ne voit pas comment M. le Ministre peut déclarer la soudure assurée.

Il avait proposé que l'on relève le taux de blutage. Ceci n'est plus possible, aujourd'hui, en l'absence de céréales secondaires.

M. LE PRESIDENT rappelle à ses collègues que les chiffres qu'il leur a communiqués sont les chiffres officiels qu'il tient du Ministère de l'Agriculture.

M. de MONTALEMBERT rappelle une objection qui aurait été faite à M. le Ministre par le Gouvernement des Etats-Unis. La récolte française était évaluée à 62 millions de quintaux, ce qui était suffisant pour assurer la soudure, nous ne comprenons pas comment vous vous trouvez aujourd'hui déficitaire.

M. LEMOINE estime que le déficit de l'Afrique du Nord sera moindre que celui que l'on escomptait. La meilleure preuve en est, à son avis, que les blés et céréales sont négociés sur le marché noir à des prix approchant ceux du marché officiel. La récolte de cette année, ajoute-t-il, me présente bien et promet d'être normale.

M. LE PRESIDENT rappelle à ses collègues que le déficit mondial en céréales a été chiffré à 19 millions de tonnes. La demande des différents pays ne sera donc satisfaite que pour moitié.

M. COUDE DU FORESTO estime que l'on se trouve devant une situation dramatique. La récolte de cette année a été fort honorable et la soudure se révèle plus pénible à réaliser encore que l'an dernier. Le système, ajoute-t-il, qui engendre un tel résultat est mauvais. C'est à nous de proposer les moyens pour remédier à ces erreurs. Il rappelle qu'il a entendu, lors d'une Conférence un haut Fonctionnaire, déclarer que l'orge ne l'intéressait que pour la bière, pas pour les animaux. De tels propos lui semblent monstrueux. Ne revenons pas sur la passé, conclut-il, mais prenons des mesures garantissant l'avenir.

M. HENRY pense que les blés de printemps n'auront qu'un faible rendement et qu'il vaudrait mieux, dans l'intérêt général, inciter les paysans à semer du maïs et de l'orge.

M. LE PRESIDENT estime également qu'il faut inciter l'agriculture à semer non seulement du blé, mais tout ce qu'elle pourra.

.../...

26 FEV 1947

M. HENRY demande si nous possérons l'orge de semence nécessaire. Si oui, dit-il, il convient de la mettre en place sans tarder.

M. DADU croit également que l'orge aura un rendement meilleur que le blé de printemps.

M. LE PRESIDENT propose que l'on demande à M. le Ministre de mettre l'orge et l'avoine de semence à la disposition de l'agriculture.

M. GRAVIER, tout en approuvant les termes de ce débat, conteste les chiffres relatifs aux blés gelés. Dans le département de la Meurthe et Moselle, il estime que 90% des blés sont gelés, c'est à dire environ 1.500.000 quintaux. Sur les 35.000 hectares gelés, les demandes relatives au réensemencement ne portent que sur 5.500 hectares.

M. LEMOINE estime que tous ceux qui possèdent encore du blé chercheront à le garder pour le vendre plus cher l'an prochain. La faute, dit-il, c'est d'avoir taxé le prix du blé au dessous de ce qu'il devrait être. Il est partisan d'un retour à un prix plus normal; sinon la culture du blé sera de plus en plus abandonnée.

M. de MONTALEMBERT ne pense pas que l'on cache du blé, mais que le battage ne se fait qu'avec beaucoup de retard et que les paysans réservent le blé de semence.

La commercialisation ne sera pas aussi belle qu'on l'attendait en raison de l'étendue du gel.

Il estime que l'on ferait une bonne opération en affectant aux semences une partie de l'orge destinée à l'Afrique du Nord. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, il ne croit pas que l'on se détache de la culture du blé, mais il pense que le Gouvernement serait inspiré en n'imposant pas certaines cultures secondaires. *Pien*

M. SEMPE estime lui aussi, qu'il reste du blé non commercialisé et que ce blé sera livré.

M. LE COENT ne partage pas l'opinion de M. de MONTALEMBERT lorsqu'il dit quel'on continuera à faire du blé. A son avis, beaucoup de cultivateurs se détournent de la culture du blé, notamment en faveur de la culture des pommes de terre qui donne d'ailleurs un rendement bien supérieur.

M. TOGNARD prévoit une situation tragique lors de la soudure de l'an prochain. Il estime qu'il est indispensable de prendre des mesures : il reste, dit-il, du blé dans les fermes; pour le faire livrer, il faut rétablir la prime de 100Frs. Quant aux blés de printemps, ils seront d'un très mauvais rendement, et la récolte sera de 40% environ de celle de l'an dernier. Il voudrait que l'on fasse rendre à la terre tout ce qu'elle peut rendre; pour cela il importe de fournir des semences de

.../...

51
26 FEV 1947

céréales secondaires, notamment du maïs au Sud de la Loire. Il propose de bloquer les maïs en vue des semences.

M. DADU rappelle la suggestion de M. LE TERRIER qui consisterait à autoriser l'échange du blé contre du maïs.

M. LE TERRIER estime en effet que si les paysans peuvent se procurer du maïs, ils livreront leur blé.

M. LE PRESIDENT pense que cela reviendrait à mettre sur le marché, des céréales secondaires au prix de la taxe. Or, ajoute-t-il, le Ministre n'a pas obtenu satisfaction quant aux céréales secondaires. Ce que l'on pourrait demander à M. le Ministre, c'est de faire livrer comme semences métropolitaines, une partie des céréales secondaires destinées à l'Afrique du Nord.

M. DADU fait remarquer qu'il faudrait pour cela des orges de printemps

M. LE PRESIDENT pense que pour l'orge la situation n'est pas inquiétante, mais qu'elle l'est davantage pour le maïs.

Revenant à la proposition de résolution:

M. COUDE DU FORESTO propose à ses collègues que M. TOGNARD soit désigné comme Rapporteur de la proposition de résolution N° 47.

La Commission approuve cette proposition.

M. BRUNE estime que c'est le problème agricole dans son ensemble qui se pose. Il n'est pas partisan de continuer à traiter les problèmes particuliers. On est d'abord fatallement amené à déborder. Il suggère, en conséquence, une proposition de résolution sur les questions agricoles en général.

M. LE PRESIDENT rappelle que, mercredi prochain, la Commission entendra le Ministre sur la politique agricole, et pourra lui poser des questions. Ensuite, conclut-il, la Commission pourrait demander par une motion, quelles mesures entend prendre le Gouvernement.

M. BRUNE se rallie à la formule proposée par M. DULIN.

M. BRETTES rappelle que se tient, dans le courant de la semaine prochaine, une conférence agricole. Le problème est international. Il n'est pas certain que des Pays comme les Etats-Unis acceptent que l'agriculture française soit laissée libre d'ensemencer et de cultiver ce qu'elle désire.

M. COUDE DU FORESTO précise qu'il y a deux problèmes:

1) problème de l'immédiat: assurer la soudure,

2) problème de la politique agricole du Gouvernement.

.../...

26 FEV 1947

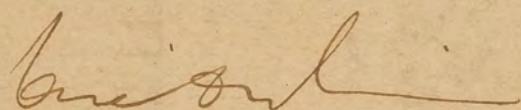
La désignation d'un Rapporteur pour la proposition de résolution N° 49 de M. MOREL est remise à huitaine.

M. DE MONTALEMBERT rappelle qu'il se tient dans le courant de la semaine prochaine une Exposition du Machinisme agricole. Il demande si la Commission ne pourrait s'y rendre en visite.

M. LE PRESIDENT est tout à fait d'accord et s'engage à s'occuper de cette question.

A 17 heures 40, la séance est levée.

Le Président,



CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSIONS DE L'AGRICULTURE ET DU RAVITAILLEMENT

Présidence de M. DULIN, Président.

Séance commune du mardi 4 mars 1947.

La séance est ouverte à 17 heures 15

Présents : Agriculture : MM. BELLON, BRUNE (Charles), CHOCHOY, COUDE du FORESTO, DADU, DAVID (Léon); DULIN, FELICE de, GRAVIER (Robert), HENRY, JAYR, LAURENTI, LEMOINE, Le TERRIER, MONTALEMBERT de, MOREL (Charles), PRIMET, SAINT-CYR, SEMPE, SIMARD (René), TOGNARD, Mme VIGIER.

Ravitaillement : MM. AUSSSEL, BRUNE (Charles), CHATAGNER, Mme CLAYES, MM. DADU, DUBOIS (Célestin), DUMAS, (François) HENRY, LEFRANC, Le TERRIER, MAMMONAT, Mme ROLLIN, MM. TOGNARD, WEHRUNG.

ORDRE du JOUR

Discussion pour avis du projet de loi (n° 283) A.N., complétant et modifiant la législation économique.

COMPTE-RENDU

M. Le PRESIDENT passe la parole à Mme ROLLIN, rapporteur pour avis de la Commission du Ravitaillement, sur le projet de loi n° 41 complétant et modifiant la législation économique.

Mme ROLLIN expose les difficultés de cette étude, résultant de la diversité des textes en la matière et émet le voeu que soit repris l'ensemble de la législation économique en une codification unique.

M. LEFRANC, président de la Commission du Ravitaillement, s'excuse auprès de ses collègues, d'avoir décidé, sur la demande de M. DULIN, une réunion commune des deux commissions, sans les avoir consultés, mais il lui a semblé que la nécessité de faire vite imposait une telle décision.

M. CHATAGNER rappelle à ses collègues que le groupe socialiste délibère actuellement au sujet de l'article 11 et que, par conséquent, il ne peut se tenir que sur la réserve.

M. BRUNE ne croit pas opportun de viser particulièrement les groupements d'achat et coopérative des grandes entreprises qui jouissent déjà d'une certaine hostilité de l'opinion. Il estime que ces coopératives facilitent le ravitaillement des ouvriers et employés et exercent, par là, une fonction sociale indispensable.

M. LEFRANC estime que, seul, l'article 11 doit retenir l'attention de la Commission. Il importe, avant tout, de créer un climat favorable à l'accroissement de la production. Toute mesure qui entraînerait des contraintes vis à vis de la paysannerie doit être évitée.

M. Le PRESIDENT propose la discussion par article.

Article premier : adopté sans modification.

Articles 2 et 2 bis : adoptés sans modification.

Article 3 : M. MOREL s'oppose à ce que ce texte soit applicable au monde agricole ; il propose de remplacer "producteur" par "industriel", ou d'ajouter "à l'exception des cultivateurs exploitants et de leurs familles".

M. MAMMONAT estime, également, que l'inquisition irait à l'encontre du but poursuivi, mais que cette loi doit permettre au Gouvernement d'atteindre les quelques gros exploitants qui se livrent au trafic clandestin.

M. Le PRESIDENT est également hostile à ces contraintes que l'on veut étendre à l'agriculture.

M. de MONTAUBERT estime que le but de cette loi est de faire sortir les stocks anormaux. Si un climat défavorable est créé par

cette loi, elle va directement à l'encontre de son but.

~~distinguer~~ Il estime, de plus, qu'il est, en certain cas, bien difficile d'apprécier un stock normal d'un stock anormal.

L'article 3 est adopté sans modification.

Les articles 4, 5, 5 bis, 6 sont adoptés.

Article 7 : M. BRUNE n'est pas partisan de cet article et en demande la disjonction, car il vise essentiellement les professions agricoles.

La disjonction de l'article 7 est décidée.

Les articles 8, 9 et 10 sont adoptés sans observation.

Article 11 :

M. MOREL propose d'ajouter, à la fin de cet article, l'amendement suivant :

"Dans les exploitations agricoles, les perquisitions ne pourront en aucun cas avoir lieu de nuit".

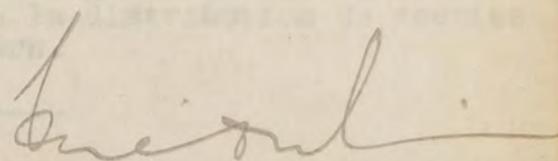
Son amendement est adopté.

Article 12 : est adopté

Mme ROLLIN est désignée rapporteur au nom des deux Commissions de l'Agriculture et du Ravitaillement.

A 18 heures, la Séance est levée.

Le Président.



COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Présidence, de M. DULIN, Président.

Séance du 5 mars 1947.

La séance est ouverte à 15 h. 40

Présents : MM. BELLON, BENE (Jean), BRETTES, BRUNE (Charles), CHAMPEIX, CHOCHOY, COUDE DU FORESTO, DADU, DAVID (Léon), DULIN, FELICE (de), GRAVIER (Robert), JAYR, LAURENTI, LE COËNT, LE GOFF, LEMOINE, LE TERRIER, MONTALEMBERT (de) MOREL (Charles), PRIMET, ROUDEL (Baptiste), SAINT-CYR, SEMPE, SIMARD (René), TOGNARD, Mme VIGIER.

Excusé : M. HENRY

ORDRE DU JOUR

I - Audition de M. le Ministre de l'Agriculture,

II - Discussion des projets de rapports :

- de M. TOGNARD sur la proposition de résolution n° 47 de M. GERBER, relative aux semences et plants destinés au remplacement des blés gelés,
- de M. CHOCHOY sur la proposition de résolution n° 45 de M. CHOCHOY, relative au contingent d'engrais à la disposition des jardins ouvriers.

III - Nomination de rapporteurs des propositions de résolution

n° 49 de M. MOREL relative à l'aide aux producteurs de blé
n° 77 de M. COUDE DU FORESTO relative à la détermination du prix du blé de la campagne 1946-1947 ;
n° 79 de M. BOYER relative à la distribution de scories aux producteurs laitiers.

COMPTE-RENDU

M. le Président rappelle tout d'abord à ses collègues que l'audi-

tion du Ministre de l'Agriculture est remise au mercredi 12 mars sur la demande du Ministre retenu à l'Assemblée Nationale.

M. le Président passe la parole à M. TOGNARD pour l'exposé de son rapport (n° 72) sur la proposition de résolution de M. GERBER (n° 47).

M. TOGNARD donne lecture de son rapport.

Personne ne demandant la parole, le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le Président donne ensuite la parole à M. CHOCHOY pour l'exposé de son rapport sur la proposition de résolution n° 45

M. CHOCHOY n'ayant eu le temps d'achever son rapport demande le renvoi de la discussion à la prochaine séance.

Il en est ainsi décidé.

M. le Président propose ensuite à ses collègues de nommer les rapporteurs pour les propositions de M. MOREL n° 49 et de M. COUDE DU FORESTO n° 77.

M. COUDE DU FORESTO estime qu'il serait préférable de se mettre d'accord afin de présenter une proposition commune au nom de la Commission.

M. le Président pense qu'il vaudrait mieux pour cela attendre d'avoir entendu le Ministre de l'Agriculture. Ses appréhensions, dit-il, se révèlent exactes ; il craint que les semences de céréales de printemps ne soient pas en place à temps et que la soudure soit difficilement réalisée. Le Gouvernement, ajoute-t-il, ne semble pas réaliser toute la gravité de la situation. Quoi qu'il en soit, il estime qu'il est du devoir de la Commission de prendre ses responsabilités vis-à-vis du Pays. Pour cela la Commission pourrait adopter une proposition de résolution qui reflète l'unanimité de l'Assemblée.

M. BRUNE ne pense pas qu'il y ait d'inconvénients graves à demander au Gouvernement, dès cette semaine, de faire connaître les mesures qu'il envisage de prendre.

M. COUDE DU FORESTO estime qu'il y a deux problèmes bien différents :

- celui de l'immédiat ;
- celui, plus général, de la politique agricole et, notamment, de la fixation du prix du blé. Il pense que tous les membres de la Commission tomberont d'accord sur ce dernier problème.

M. BRUNE pense que le problème du blé est intimement lié à celui des céréales secondaires, et qu'il faut les traiter ensemble et demander au Gouvernement quelles mesures il entend prendre

sur les questions céréalières.

M. GRAVIER apporte son accord sur le débat de politique générale mais insiste sur la nécessité où l'on se trouve d'agir vite. La culture attend les semences et engrais qui lui sont indispensables. Il ne faut pas lui donner l'impression que l'on ne fait rien pour accélérer les livraisons.

M. BRETTES est partisan de faire la synthèse des propositions de résolution.

M. le Président propose à ses collègues de réunir la Sous-Commission de la production agricole à la fin de la séance et de la charger d'élaborer la proposition en lui faisant confiance.

M. de MONTALEMENT est également partisan d'amalgamer ces propositions, mais ne voit pas la nécessité d'en renvoyer l'élaboration à la Sous-Commission, qui sera le reflet presque identique de la Commission.

M. BRUNE propose donc que cette proposition soit rédigée ^{tout} de suite.

M. de MONTALEMENT se raille à la proposition de M. BRUNE. Il faut, dit-il, donner satisfaction dans la mesure du possible, à la paysannerie et faire cesser le "remous", l'inquiétude qui se font jour dans les campagnes.

L'appui du Conseil de la République facilitera la tâche du Ministre.

M. BRUNE donne lecture de son ^{sa proposition} projet de résolution.

M. COUDE DU FORESTO apporte son accord ^{à la proposition} de M. BRUNE mais insiste pour que l'on différencie bien les deux questions :

1^o - problème immédiat : le but de la proposition de M. TOGNARD.

2^o - problème plus général de la fixation du prix du blé.

M. le Président demande que la Sous-Commission se réunisse tout à l'heure, qu'elle réalise cette synthèse recherchée et qu'elle dépose la proposition dès aujourd'hui.

Si l'accord ne se fait pas, ajoute-t-il, chacune des propositions de résolution sera mise aux voix.

Dans ce cas, le débat relatif au rapport de M. TOGNARD pourrait être étendu et le Président ne pense pas que le Ministre se refuse à l'extension de ce débat.

M. DAVID est partisan de discuter le plus rapidement possible le rapport de M. TOGNARD.

Ensuite, ajoute-t-il, après avoir entendu le Ministre, peut-

être, pourra-t-on reprendre la proposition de M. BRUNE.

M. CHAMPEIX estime qu'il doit y avoir une politique du blé et que l'unanimité peut être réalisée au sein de la commission sur ce problème. Il propose donc de faire un rapport de synthèse sur toutes ces questions en instance, tant qu'une telle solution n'aura pas été adoptée, il ne pourra s'agir que d'une "politique à la petite semaine".

M. CHOCHOY propose de limiter la Sous-Commission chargée d'élaborer cette proposition de synthèse, au bureau de la Commission et aux différents auteurs de proposition.

M. le Président demande donc à ses collègues de faire confiance à la Sous-Commission. Il met aux voix la proposition de M. CHOCHOY

Pour = 5
Contre = 2

M. BRETTES craint que la Sous-Commission ne se mette pas d'accord. Il estime que l'on ne peut prendre position sur des questions aussi graves sans avoir pris l'accord des groupes. Il propose donc de s'arrêter au rapport de M. TOGNARD.

M. le Président résume alors le programme arrêté par la Commission :

- 1° - S'arrêter au rapport de M. TOGNARD qui viendrait en séance mardi ou jeudi prochains.
- 2° - Audition du Ministre.
- 3° - Débat général.

Les propositions de M. MOREL et COUDE DU FORESTO restent donc en suspens pour le moment ; il n'est pas désigné de rapporteurs.

M. le Président propose ensuite de passer à la nomination d'un rapporteur pour la proposition de résolution de M. BOYER n° 79

M. SIMARD est désigné comme rapporteur

M. le Président aborde ensuite la question du projet de loi n° 41 sur la législation économique.

Il rappelle que les Commissions de l'Agriculture et du Ravitaillement réunies la veille, en commun, avaient décidé :

- 1° - la disjonction de l'article 7
Le maintien de cet article risquant d'accroître la contrainte qui pèse déjà lourdement sur l'agriculture et, par là, d'avoir une incidence fâcheuse sur la production.
- 2° - Un amendement à l'article 11 proposé par M. MOREL et tendant à exclure des perquisitions de nuit les

exploitations agricoles.

M. BRUNE signale à ses collègues que la Commission du Ravitaillement qui vient de se réunir a décidé, sur la demande de son rapporteur Mme ROLLIN, de ne pas défendre ce second amendement qui avait été adopté dans la confusion.

M. de MONTALEMBERT estime que l'on ne peut exiger des maires qu'ils prennent part aux perquisitions, qu'ils se fassent des délateurs ; si on les y obligeait, ils démissionneraient.

M. BENE précise, à ses collègues, que les perquisitions de nuit opérées par les agents du contrôle économique se feront sans commission rogatoire, il estime que cette loi entre dans la catégorie des lois d'exception.

M. le Président voit dans ce texte une atteinte à l'inviolabilité du domicile et à la Constitution.

M. BRETTES pense également que la Commission doit apporter un amendement à cet article, en se référant à la Constitution qui définit les droits de l'homme et du citoyen.

M. le Président propose que l'on procède à la désignation d'un rapporteur pour avis qui défendra la position de la Commission.

M. BENE est désigné ^{comme} rapporteur pour avis.

M. BENE demande alors à ses collègues de lui apporter des précisions.

A) - Article 7 : Disjonction de cet article.

B) - Article 11 : Le projet du Gouvernement demandait que l'on accorde à un certain nombre de fonctionnaires des pouvoirs de police judiciaire.

La Commission de législation civile a apporté un amendement tendant à accorder le pouvoir de police judiciaire aux contrôleurs économiques, à condition qu'ils soient commis à des actes d'instruction par commission rogatoire du juge d'instruction.

M. LAURENTI estime qu'il faut préciser que les paysans ne sont pas réfractaires à la perquisition, qu'il ne s'agit pas de favoriser les agriculteurs aux dépens des industriels et des commerçants.

M. BENE pense qu'il s'agit de souligner des difficultés que présente l'application de cet article dans les exploitations agricoles isolées, et le danger qui pourrait en résulter.

M. SEMPE demande qu'à la fin de l'article 5 bis on ajoute :

" L'autorité qui demandera les peines édictées dans le présent article devra toujours entendre les intéressés s'ils en expriment le désir ".

M. BENE estime que cette adjonction n'apporte aucun élément nouveau.

La Commission fait donc confiance à M. BENE pour rapporter son avis.

M. de MONTALEMBERT expose ensuite à ses collègues l'objet d'une proposition de résolution qui tendrait à mettre à la disposition des exploitations agricoles un contingent supplémentaire de monnaie-matière.

M. le Président estime que cette question trouvera très normalement sa place dans le débat de politique générale qui s'ouvrira prochainement.

M. BRETTES donne ensuite à ses collègues un compte-rendu des travaux de la Sous-Commission "Mutualité-Coopération-Crédit" qui avait entendu un représentant de la Fédération des travailleurs agricoles. Le représentant de la C.G.A. s'était excusé.

M. BRETTES rappelle à ses collègues que, contrairement à ce que semblait penser le représentant de la Fédération, le Ministre de l'Agriculture n'est pas responsable de la demande de renvoi de la proposition de loi n° 15 (A.N.) tendant à réglementer le temps de travail en agriculture, qui a été faite la veille.

Il précise que c'est après accord au sein du Gouvernement et conformément à la Constitution qui en a demandé le renvoi au Conseil Economique, que le renvoi de la discussion a été demandé par le Ministre de l'Agriculture, qui n'est personnellement pas hostile à cette réglementation.

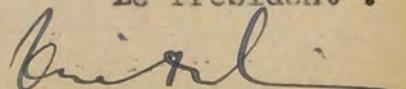
M. BRETTES a ensuite exposé le programme de travail de la Sous-Commission, qui entendra mercredi prochain des représentants de la C.G.A. et de la C.G.T. sur le Statut de la Mutualité Agricole.

La Sous-Commission des Boissons a procédé à l'élection de son bureau. Deux candidats, MM. BENE et ROUDEL se trouvant en présence, elle a procédé à une élection qui a donné les résultats suivants :

M. BENE : 6 voix, élu président
M. ROUDEL : 4 voix, élu vice-président.

La séance est levée à 18 heures.

Le Président :



COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Présidence de M. DULIN, Président.

Séance du Mercredi 12 Mars 1947

La séance est ouverte à 15 heures 40.

Présents : MM. BELLON, BENE (Jean), BRETTES, BRUNE (Charles), CHAMPEIX, CHOCHOY, DADU, DAVID (Léon), DULIN, FELICE (de), GRAVIER (Robert), HENRY, JAYR, LAURENTI, LE COENT, LEMOINE, LE TERRIER, MONTALEMBERT (de), PRIMET, ROUDEL (Baptiste), SAINT-CYR, SEMPE, SIMARD (René), TOGNARD.

Excusés : MM. COUDE DU FORESTO, LE GOFF.

Suppléants : M. BRUNE (de M. MOREL (Charles))
M. ROUDEL (Baptiste) (de Mme VIGIER).

ORDRE DU JOUR

- I - Audition du Ministre de l'Agriculture.
 - II - Discussion du projet de rapport de M. CHOCHOY, sur la proposition de résolution (N° 45), relative au contingent d'engrais mis à la disposition des jardins ouvriers.
 - III - Compte-rendu de M. BRUNE sur le budget de l'Agriculture.
 - IV - Compte-rendu de la Sous-Commission "Mutualité, Coopération, Crédit".
 - V - Questions diverses.
-

COMPTE-RENDU

M. LE PRESIDENT donne lecture de la lettre du Ministre de l'Agriculture qui s'excuse, étant retenu par une affaire urgente, de ne pouvoir venir devant la Commission et qui s'engage à y venir le Mercredi 19 Mars à 10 heures.

M. CHOCHOY précise que le Ministre doit rencontrer cet après-midi l'Ambassadeur des Etats-Unis au sujet des questions céréalières et qu'en raison de l'importance de ce problème, le Ministre a cru devoir remettre au Mercredi suivant son exposé.

Lecture est donnée du Procès-Verbal de la séance du 5 Mars 1947 - Le Procès-Verbal est adopté.

M. LE PRESIDENT passe la parole à M. CHOCHOY pour l'exposé de son rapport sur la proposition de résolution N° 45 demandant qu'un contingent d'engrais soit mis à la disposition des jardins ouvriers.

M. CHOCHOY donne lecture de son rapport qui est adopté.

M. de FELICE estime que les jardins ouvriers n'ayant pas bénéficié du Statut du Fermage, il conviendrait de prévoir une indemnité au profit de leurs exploitants en cas d'amélioration des terrains des jardins ouvriers.

M. DADU pense qu'il est bien difficile d'apprécier cette amélioration.

M. BENE estime qu'il se poserait, en pareil cas, des problèmes juridiques très complexes, en raison de l'indifférence des propriétaires devant l'amélioration de leurs terrains qui sont la plupart du temps destinés à des constructions immobilières.

M. LE PRESIDENT passe la parole à M. BRUNE pour exposer à ses collègues les travaux de la Commission des Finances sur le projet de budget d'équipement de l'agriculture.

M. BRUNE rappelle tout d'abord que les crédits sont inscrits sous trois rubriques différentes :

- 1° - Autorisation de programme.
- 2° - Autorisation de promesse.
- 3° - Crédits de paiement.

destinés au paiement des travaux réalisés au cours de l'année.

Ce budget est divisé en deux sections principales :

- a) Reconstruction
- b) Equipement.

L'Assemblée Nationale, poursuit M. BRUNE, a réduit de 533 millions les autorisations de programme et de promesse.

Sur cette somme, 115 millions doivent être versés au Fonds National forestier.

a) le budget de la Reconstruction s'élève à :

231.200.000 francs.

b) le budget d'équipement comprend :

1) les travaux avec participation financière de l'Etat :

3.168.175.000 francs

2) les travaux exécutés par l'Etat :

816.150.000 francs

3) les acquisitions :

42.012.000 francs.

au total - pour l'équipement : 4.026.337.000 francs

au total - pour l'agriculture : 4.257.537.000 francs

après le blocage de 40%

il reste pour le budget net : 2.554.523.000 francs

M. BRUNE rappelle également que le Conseil de la République n'ayant pas l'initiative des dépenses, il ne peut prélever une somme sur un chapitre pour le reporter sur un autre. Cependant, si le Conseil n'a pas le droit de report, il a le droit de rétablir les crédits proposés par le Gouvernement. La Commission des Finances a rétabli, pour la plus grande part, les crédits proposés par l'Administration.

Chapitre 800 : Reconstitution des matériels disparus.-

Rétablissement de 2 millions dans les crédits de paiement.

Chapitres 801, 802, 803, 900, 901c: sans modification.-

Chapitre 902 : Travaux de remembrement.-

Crédits de paiement :

594.000.000 de francs.

Autorisation de programme :

1 milliard.

.../...

(modification apportée par lettre rectificative).

M. de MONTALEMBERT est très partisan du remembrement, cependant, dans l'ordre de priorité il estime que l'habitat rural et l'équipement doivent passer avant, parce que plus rentables.

M. DADU estime au contraire que le remembrement est très rentable et nécessaire.

M. LE PRESIDENT se demande si les crédits prévus pour le remembrement pourront être dépensés au cours de l'année; il estime qu'un ordre de priorité dans l'attribution des crédits doit être établi en faveur de l'équipement rural et de l'adduction d'eau. L'effort accompli jusqu'ici a été insignifiant et permet à peine à chaque département d'entreprendre les travaux d'équipement d'une commune. Il regrette la position prise par l'Assemblée Nationale et estime qu'il faut intervenir énergiquement et faire comprendre au Gouvernement que si l'on ne fait rien pour l'équipement et l'habitat rural, la désertion des campagnes ne pourra que s'accélérer dangereusement.

En raison de l'impossibilité d'opérer des reports de crédit, il convient d'établir un programme en fonction des possibilités.

M. JAYR estime que le remembrement doit surtout se faire au sein de la profession éduquée.

M. BENE voit, dans la ^{modèle de répartition} disposition des crédits alloués au remembrement et à l'équipement rural, une autre raison qui réside dans l'attribution de bons-matières nécessaires à l'équipement.

M. BRUNE souligne la modicité des attributions de bons-matières à l'agriculture.

M. de MONTALEMBERT voudrait préciser, qu'à son avis, les frais de remembrement sont destinés à payer le remembrement administratif, tels que les frais de géométrie, etc....

Quant aux monnaies-matières, il pense que beaucoup d'usines sont susceptibles d'honorer plus de bons-matières qu'il ne leur en est remis; sur ce point, il apporte donc des réserves.

M. DAVID estime qu'en raison de l'impossibilité, pour le Conseil de la République, de faire des virements, il convient d'accepter les crédits proposés par le Gouvernement.

Chapitres 903 - 905 - sans modification.-

Chapitre 906 : Aménagement de la Basse Vallée du Rhône.-

M. BRUNE fait remarquer à ce sujet qu'on a décidé la suppression du Commissariat de la Sologne et que l'Assemblée Nationale a supprimé totalement le crédit. La Commission des Finances du Conseil de

.../...

la République l'a suivi dans cette voie. Cependant, 30 millions sont nécessaires pour solder la liquidation : Cette somme sera inscrite au budget ordinaire.

Chapitres 908, 909, 910, 911, 914 - sans modification.

Chapitre 915 : Mise en valeur des Landes de Gascogne.

M. BRUNE rappelle que les 2/3 du Massif forestier ont été détruits par l'incendie, soit au total 350.000 Ha. Or, la forêt landaise constitue une richesse d'intérêt national (bois de mines, sous-produits de la résine).

La forêt délabrée, le pays abandonné doivent être reconstruits. Il convient pour cela :

- 1°) de protéger ce qui existe encore, contre l'incendie;
- par l'achat de matériel destiné à la lutte contre l'incendie;
- par la constitution d'un corps forestier;
- par la création de pistes et de points d'eau;
- 2°) d'assainir;
- 3°) de reboiser;
- 4°) d'accroître la production;
- 5°) de retenir la population.

La Commission des Landes de Gascogne a demandé 706 millions

L'Assemblée a accordé :

crédits de programme :	280.000.000
crédits de paiement :	150.000.000.

Ces crédits constituent un minimum.

De plus, il reste sur les crédits de 1946 : 61 millions qui sont reportés.

M. BRUNE précise qu'il a étudié cette question avec M. Gatron, Inspecteur au Ministère de l'Agriculture, qui lui a apporté tous les renseignements voulus.

M. BRETTES estime que c'est parce que rien n'a été fait qu'il reste 60 millions. Sur 100 Kms, dit-il, il n'existe plus rien; tout est à faire pour aménager et redonner la vie à deux départements

M. BRETTES estime donc que les crédits alloués sont dérisoires et s'étonne que M. Gahon puisse les juger suffisants.

M. BRUNE précise que c'est la somme qui sera susceptible d'être utilisée cette année en raison des moyens que l'on possède, que M. Gahon a estimé suffisante.

M. DAVID n'est pas de l'avis de M. BRUNE quant au changement de l'état d'esprit de la population landaise vis-à-vis de l'administration. Il n'en veut pour preuve que les paroles prononcées par M. GARCIA le 6 Mars à l'Assemblée Nationale.

M. BRUNE précise bien que des questions de main-d'œuvre et de matériel ralentissent les travaux dans cette région, et ne permettent pas l'utilisation d'une plus grande tranche de crédit pour cette année.

M. LE PRESIDENT demande à ses collègues s'ils acceptent le chiffre arrêté par la Commission des Finances, en accord avec M. BRUNE, ou si la Commission désire ~~présenter~~ un amendement tendant au rétablissement des crédits fixés par le Gouvernement.

Il est personnellement partisan de se ranger à la première alternative et demande à M. BRUNE d'apporter des précisions lors de la discussion du budget en séance.

Sa proposition est adoptée.

Chapitre 916 : Travaux neufs dans les forêts domaniales.-

M. BRUNE rappelle que la Commission des Finances du Conseil a opéré une réduction symbolique de 1 million sur les crédits de paiement ce qui donne finalement :

130.500.000 francs au lieu de 131.500.000 francs.

Chapitres 918, 919, 920, 921 : sans modification.-

Chapitre 922 : Enseignement agricole - Equipement : -

Les crédits de paiement ont été réduits de 10 millions par la Commission des Finances - ce qui les ramène à 260 millions.

Les autorisations de programme ont été réduites de 46 millions, ce qui donne : 400 millions.

Chapitres 923, 928 : Recherche agronomique (Equipement et Acquisitions)

M. BRUNE rappelle à ses collègues que les crédits avaient été réduits de 50% par l'Assemblée Nationale. La Commission des Finances, sur sa demande, a rétabli les crédits projetés par le Gouvernement, le maintien de cette réduction ayant entraîné l'impossibilité de la création du Centre national de recherches.

M. BRETTES (Président par intérim)

remercie M. BRUNE de la présentation du budget de reconstruction et d'équipement qu'il vient de faire devant la Commission et des explications très complètes qu'il a fournies à ses collègues. Il estime qu'il faudrait attirer l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'éviter le blocage de certains crédits.

M. DULIN estime que le Conseil de la République a le devoir de défendre les intérêts de l'Agriculture française et ne peut suivre l'Assemblée Nationale dans la voie des réductions des crédits destinés à l'équipement à la reconstruction agricoles.

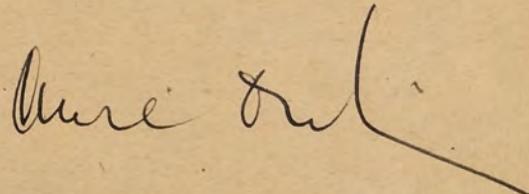
M. BRETTES (Président par intérim)

passe la parole à M. SIMARD pour la lecture de son rapport sur la proposition de résolution N° 79, relative à une distribution de scories aux producteurs laitiers.

Le rapport est adopté.

A 18 heures 45, la séance est levée.

Le Président :



COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Présidence de M. DULIN, Président

Séance du mercredi 19 mars 1947

la séance est ouverte à 10 heures 15

Présents : MM. BELLON, BENE (Jean), BRETTES, BRUNE (Charles), CHAMPEIX, CHOCHOY, COUDE DU FORESTO, DADU, DAVID (Léon), DULIN, FELICE (DE), GRAVIER (Robert), HENRY, JAYR, LE GOFF, LEMOINE LE TERRIER, MONTALEMBERT (DE), MOREL (Charles), ROUDEL (Baptiste), SAINT-CYR, SIMARD (René), TOGNARD, Mme VIGIER.

Excusé :: M. LAURENTI.

Suppléant: M. COUDE DU FORESTO de M. SEMPE.

ORDRE DU JOUR

- Audition de M. le Ministre de l'Agriculture.

COMPTE-RENDU

(Voir compte-rendu in extenso ci-joint.)

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Séance du mercredi 19 mars 1946

PRESIDENCE DE M. Dulin

La séance est ouverte à 10 h.05

M. LE PRESIDENT. La séance est ouverte. Je crois être l'interprète de la commission unanime pour souhaiter cordialement la bienvenue à M. le ministre de l'agriculture.

C'est avec plaisir que nous entendrons son exposé sur la politique générale agricole du gouvernement et qu'après son exposé, nous lui poserons des questions qu'il n'est souvent pas possible, dans l'intérêt général, de poser en séance publique.

Vous savez, Monsieur le ministre, que notre commission, composée surtout d'éléments agricoles, mutualistes et coopérateurs, a le plus vif désir de vous apporter son concours le plus entier dans la lourde tâche, presque insurmontable même, à laquelle vous devez faire face actuellement.

L'agriculture française, dans le passé, a déjà plusieurs fois sauvé le pays ; nous savons qu'aujourd'hui comme hier, elle le sauvera encore, grâce au gouvernement qui apportera enfin à l'agriculture la place à laquelle elle a droit dans l'ensemble de l'économie française.

M. LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE. M. le président, mesdames, messieurs, je veux tout d'abord remercier votre président de ses paroles de bienvenue. Je me trouve devant une commission dont les membres s'intéressent plus particulièrement aux questions agricoles et rurales, et je suis heureux de vous remercier de l'aide que vous apportez au gouvernement et plus particulièrement au ministre de l'agriculture grâce à vos travaux.

Je ne pensais pas ce matin faire un exposé général de la politique agricole du gouvernement ; je m'attendais plutôt à répondre à des questions. J'essaierai cependant de vous dire quelques mots sur la politique générale du gouvernement dans un exposé aussi court que possible, car je crois que la partie la plus importante des réunions comme celle-ci est constituée par les questions posées au ministre, qui permettent de fouiller plus profondément les différents problèmes.

Du point de vue de la politique générale agricole, la position du gouvernement est la suivante : nous avons pour le présent un rôle très important à jouer dans l'alimentation du pays, mais demain, l'agriculture devra représenter comme par le passé un des éléments essentiels de la richesse du pays et aussi de l'équilibre économique et social du pays.

Par conséquent, deux problèmes se posent à nous : faire un gros effort de production dans le présent pour l'alimentation du pays, et également pour assurer l'équilibre budgétaire d'une part et l'équilibre de notre balance du commerce extérieur d'autre part; et pour l'avenir, construire une agriculture plus moderne, car elle ne pourra garder sa place en France que si, sur le plan international, elle est en mesure d'abaisser ses prix de revient et de soutenir la concurrence des agricultures qui en ce moment sont en avance du point de vue technique et mécanique, et aussi du point de vue scientifique.

Je dois vous dire tout de suite que je n'ai pas l'impression que l'agriculture ait stagné depuis la libération. En réalité, comme toutes les autres activités nationales, elle s'est débattue dans des circonstances extrêmement difficiles. Au moment de la Libération - je n'ai pas les chiffres, mais j'ai eu déjà l'occasion de les communiquer - l'agriculture française était dans une situation très difficile parce qu'elle manquait de beaucoup de choses : elle manquait de main d'œuvre, en raison de l'éloignement des prisonniers et des déportés, dont beaucoup ne sont pas revenus ; elle manquait de moyens de production de toute sorte en raison de l'usure de l'outillage qui n'avait pas été renouvelé pendant la guerre et l'occupation, en raison des destructions et des pillages auxquels s'étaient livrés les allemands, destructions et pillages qui avaient porté aussi bien sur le matériel que sur le cheptel ; en raison du manque d'engrais qui avait entraîné l'usure de nos ~~bonnes~~ terres, en raison aussi du manque de stocks de toute sorte, en raison enfin du fait que l'état sanitaire du cheptel et aussi l'état de nos productions fruitières et vitico-

cole était également atteint par le manque de soins, le manque de main d'oeuvre et le manque de produits anti-cryptogamiques.

L'agriculture à est néanmoins remise au travail, comme les autres branches de notre activité, mais dans des conditions extrêmement difficiles, et on peut dire qu'un très gros effort a été fait.

Lorsque le mauvais temps est arrivé, nous étions en train, cette année, de retrouver le niveau de notre productivité d'avant guerre. En ce qui concerne le blé, nous n'aurions pas atteint cette année le niveau d'avant-guerre, mais déjà en 1946, nous avons eu un bon rendement, un rendement très satisfaisant, une bonne récolte qui, malheureusement, ne portait pas sur une superficie ensemencée égale à celle d'avant-guerre. Cette année, nous aurions certainement atteint le chiffre de 4.500.000 hectares de blé, si le temps s'était maintenu favorable. On peut donc dire que dans l'ensemble de la reconstruction et du redressement économique, l'agriculture était en train de reprendre sa place.

En ce qui concerne le cheptel, nous pouvons dire qu'il se reconstitue rapidement. On pourrait même dire qu'il se reconstitue trop rapidement, car la viande est en ce moment un concurrent redoutable pour le blé. Il vaudrait sans doute mieux qu'il y eut moins de bétail et qu'il fut plus gras. Il n'y a pas la nourriture suffisante pour un bétail nombreux ; et il faut cependant un minimum de nourriture pour, non pas engraisser, mais seulement faire grandir et vivre une bête ; quand on partage un minimum d'aliments entre des bêtes trop nombreuses, ou bien elles ne sont pas engrangées - et ainsi on perd en ce qui concerne la

production de la viande, ou bien, pour les engraisser, on fait une concurrence au pain, soit parce qu'on a tendance à produire de préférence des céréales secondaires et autres produits servant à l'alimentation du bétail, soit aussi - on me l'affirme - cela entraîne certains producteurs - et j'espère qu'ils sont peu nombreux car une telle pratique est criminelle - à distraire une partie du blé de la consommation humaine parce que ce blé leur rapporte davantage une fois transformé en viande. En tout état de cause, le cheptel se reconstitue rapidement.

Dans les autres domaines, notamment sur le plan viticole, la récolte de l'année dernière a été bonne, surtout en qualité, et je crois que cette année on peut espérer une amélioration ; il en va de même en ce qui concerne la production fruitière.

Dans l'ensemble, donc, l'agriculture était en train de se reconstituer rapidement. Malheureusement, nous avons connu un hiver non seulement rigoureux, mais surtout précoce puisque les froids ont débuté vers le 15 décembre, à une époque où les terres n'étaient pas encore protégées par une couche de neige. Comme je le disais l'autre jour à Chartres, il semble que la nature veuille nous faire payer les joies de la Libération ; après deux années de sécheresse extrêmement dure et aux conséquences désastreuses pour l'ensemble de l'économie du pays, un froid vif et précoce a entraîné cette année la destruction d'importantes quantités de blé d'hiver. La situation ainsi créée est grave. Elle risque d'avoir des répercussions fâcheuses sur la consommation de pain des français pendant trois ans. En effet, cette année, nous sommes obligés de remettre en terre dans un laps de temps très court,

des blés sur lesquels nous comptions pour la ~~nos~~ consommation,
pour la soudure de 1947. Pour l'année prochaine, dans quelques
mois arrivera l'époque des semaines d'automne, dont dépendra
la soudure de 1948 ; or, les gelées ont une répercussion sur les
semailles d'automne, car dans certaines régions, les cultivateurs
ne récolteront pas assez de blé d'hiver pour pouvoir ensemencer.
Et dès maintenant, nous devons prendre des dispositions pour
garder en meules - c'est la meilleure formule - des semences né-
cessaires pour l'automne prochain.

Et puis, cela risque d'avoir des conséquences sur la campa-
gne suivante, si nous n'arrivons pas à faire un effort pour four-
nir les semences nécessaires et pour créer un climat favorable à
la production du blé.

C'est sur ce point que je désire insister. Mais auparavant,
je voudrais souligner les autres répercussions de cette crise du
blé. En effet, si nous avons plusieurs années déficitaires, nous
serons obligés de nouveau de nous adresser à nos amis, et particu-
lièrement aux pays d'Amérique, Etats-Unis, Canada et Argentine.
Or, il y a actuellement un déficit mondial de blé qui, pour la
période allant du 1er mars au 30 juin, atteint 13 millions de
tonnes. À moins d'une récolte fabuleuse l'année prochaine dans les
grandes régions à blé du monde, il est certain que nous aurons
encore un déficit l'année prochaine sur le plan mondial.

Ce déficit peut-être compensé par des céréales secondaires
panifiables, maïs et orge, dont les Amériques ont fait une très
bonne récolte l'année dernière et dont on escompte également une
très bonne récolte ~~XXXXXX~~ cette année.

Mais, tout cela, ce n'est pas le blé. D'autre part, il n'y a pas seulement un problème de disponibilités, mais aussi un problème de transport. L'Amérique est actuellement incapable de transporter de l'intérieur vers les ports d'embarquement des quantités suffisantes pour faire face aux besoins de l'ensemble des pays importateurs. Une telle situation, si le déficit s'aggravait dans les différents pays, risquerait de se retrouver l'année prochaine.

Imaginons cependant que nous ayons les céréales et les moyens de les transporter ; il faut encore les payer en devises. Et nous serions donc entraînés, si nous ne pouvions pas produire assez de blé en France et s'il nous fallait combler un déficit important, à dépenser toutes nos devises, et même à utiliser les crédits que nous pouvons avoir dans les pays amis, uniquement pour importer des céréales et des denrées alimentaires, ce qui mettrait en péril l'exécution du plan Monnet, c'est à dire le plan de modernisation, de reconstruction, de rééquipement ou même tout simplement d'équipement de l'industrie et de l'agriculture françaises.

Par conséquent, le problème a des aspects très variés, interdépendants, et nous devons réfléchir très sérieusement à cette situation.

C'est pour cette raison qu'enous devons nous déterminer à tout prix un climat favorable à la culture du blé. Et il nous faut mettre fin à ce que l'on pourrait appeler la concurrence déloyale, ou en tout cas dangereuse que d'autres produits font au blé.

Il y a huit jours, le gouvernement a pris un certain nombre de décisions qui aboutissent au résultat suivant : empêcher la concurrence des autres produits et donner aux producteurs de blé la certitude qu'en tout état de cause, ils vendront ce produit essentiel à un prix normal, c'est à dire pour ~~l'Etat~~ reprendre l'expression que nous avons employée dans le décret : à un prix qui tienne compte des éléments constituant le prix de revient.

.....

Un prix qui tient compte des éléments entrant dans le prix de revient. Je ne sais pas si nous sommes tous d'accord pour empêcher la concurrence, mais je suis convaincu qu'il faudra y arriver.

Nous voulons revenir à une organisation sévère du marché de la viande et des céréales secondaires allant jusqu'à la collecte. Ceci aura l'intérêt d'enrayer toute concurrence et ce sera également l'intérêt du consommateur car, en somme, toutes les tolérances intéressant le marché de la viande aboutissent à faire de celle-ci une denrée de luxe inabordable pour les petites ménagères, les petits rentiers, les fonctionnaires, etc..

En ce qui concerne d'autre part, les prix, nous avons décidé d'appliquer au blé le même système que celui appliqué à la betterave. La revendication des producteurs de blé était de revenir à la loi de 1936. Il y a un certain mécontentement, car ce retour pur et simple n'est pas facilement possible. Je suis cependant obligé de constater qu'aujourd'hui l'unanimité existe, tandis qu'en 1936 il en était autrement. On obtient toutefois satisfaction. Le Gouvernement ne peut pas renoncer totalement à fixer le prix du blé dans le climat actuel, tant qu'il ne se tourne pas, pour les salaires, vers les conventions collectives et tant qu'il ne pourra pas rétablir complètement ce que l'on appelle l'échelle mobile des prix du blé.

Pratiquement, nous aboutissons à mesurer aux producteurs

une rémunération qui tient compte du prix de revient de son blé , tout comme de la betterave. Nous comptons sur le Gouvernement pour fixer le taux de celui-là sur proposition du Conseil économique et suivant une méthode de calcul qui tient compte des éléments constitutifs du prix de revient. Je cite tout ceci de mémoire. Je ne connais pas exactement le décret qui sera, demain, inscrit à l'Officiel, mais dont la teneur sera à peu près celle-ci.

Le Gouvernement continue à dire : Je fixe le prix du blé car je fixe en ce moment les salaires, mais je le ferai sur la proposition des organismes qui se livreront à un calcul qui tiendra compte des éléments constituant le prix de revient.

Nous allons également décider d'aborder des priorités en matière d'approvisionnement aux producteurs de blé .

Nous allons, à la date du 30 avril, nous référer aux statistiques pour connaître la quantité de blé délivrée à chaque producteur depuis le 1er avril.

Nous donnerons, après calculs, un point par quintal de blé livré puis nous établirons un système de priorité.

Nous aboutirons ainsi à réaliser une promesse faite une première fois aux producteurs l'été dernier. Il y a eu, à ce moment là, certaines difficultés entre la production industrielle, l'économie nationale et l'agriculture. On n'a pas pu se mettre d'accord. Nous sommes arrivés, cette-fois-ci, enfin à un accord. Nous allons, par conséquent, vers une quinzaine ou un mois de livraison pour ces articles prioritaires.

Nous sommes opposés à une répartition échelonnée sur plusieurs mois. Nous voulons, au contraire, livrer à une véritable quinzaine, un véritable mois de livraison.

Pour ce qui concerne les autres mesures, je n'ai pas sous les yeux le communiqué officiel publié au conseil des ministres, mais vous le connaissez certainement déjà :

- 2.500 frs par hectare pour les cultivateurs qui réémeblavent avec des semences de printemps dans les superficies atteintes par la gelée.
- Rétrocessions des semences étrangères au prix des rétrocessions françaises, c'est-à-dire à 1.053 frs, certains blés nous revenant à un prix assez élevé.

Le Gouvernement, selon qu'il a été obligé d'acheter les semences, ou selon que le pays en possède, ou que celles-ci peuvent être trouvées à l'organisme stockeur, doit répartir ces semences au même prix, pour tous. Il ne doit pas y avoir de privilégiés.

Nous étudierons, d'autre part, en séance publique, la mise en place des engrais.

Nous recevons actuellement des engrais azotés d'Amérique (45.000 tonnes des Etats-Unis, 25.000 tonnes commandées au Canada). Nous avons demandé à ces deux pays que la livraison soit faite à temps.

Nous voulons, en résumé, moderniser notre agriculture, faire des efforts tendant à un abaissement des prix de revient, rendre le travail plus aisé et plus rentable, ce qui implique une mécanisation et une motorisation de l'agriculture, naturellement dans la limite du possible, étant entendu qu'il existe

des régions où la motorisation totale est impossible. Nous devons toutefois faire un effort en ce sens, accélérer les opérations de remembrement, les rendre plus simples, plus faciles, plus efficaces, plus rapides, favoriser d'autre part le développement de la corporation sous tous ses aspects, échelonner les frais généraux sur le plus grand nombre d'exploitations et d'hectares, afin de pouvoir abaisser le prix de revient. Il y aura lieu parallèlement de développer la sécurité sociale et la sécurité économique pour le producteur.

Une question a été posée sur le problème de la sécurité sociale, - vous le connaissez et je n'insiste pas - mais pour ce qui concerne l'Office économique, nous allons faire ce que l'Office du blé avait fait en 1936, et ce que nous-mêmes avions appliqué pour la betterave, autrement dit, assurer aux producteurs une rémunération toujours acceptable, aussi bien en années excédentaires qu'en années déficitaires, rémunération calculée de manière à couvrir les prix de revient et assurer, en plus de celui-ci, le remboursement des frais généraux; en somme, une rémunération normale et équitable.

Voilà la politique que nous entendons poursuivre. Je m'excuse de l'avoir brossée sans le moindre plan.

Vous me permettrez de préciser ma pensée sur les points suivants : l'agriculture française n'a pas été sacrifiée depuis la Libération. Pour ce qui concerne le blé, la C.G.A. a fait un gros effort.

On a mis le problème du blé au premier plan de l'actualité, mais cela n'en a pas créé de nouveaux. C'est celui

que nous avons signalé il y a déjà longtemps et dont certains milieux n'avaient pas senti l'acuité.

Dans son ensemble, l'agriculture se meut dans des circonstances évidemment difficiles, dans une France très frappée par la guerre, par l'occupation et par tout ce qui en a découlé. Elle se relève, en somme, assez vite, mais ce qui est curieux d'ailleurs, c'est qu'il faudra un certain temps à notre industrie pour produire à 100 %. Mais si notre agriculture, à condition que nous lui donnions les moyens de production, pourra très rapidement atteindre et dépasser la production d'avant guerre. Elle apportera ainsi les denrées alimentaires à tous les Français et sera un des éléments de salut pour la monnaie ainsi que pour notre balance des comptes sur le plan des échanges internationaux.

M. le PRÉSIDENT. Je remercie monsieur le ministre de l'agriculture de son premier exposé et, avant d'entrer dans une discussion en général, je répondrai aux questions posées par deux de nos collègues : MM. Coudé du Foresto et Morel. Ces questions ont déjà été étudiées; c'est la raison pour laquelle je veux vous en parler. M. Coudé du Foresto a posé la première question : Pour quelles raisons la quantité de céréales secondaires qui avaient été demandées par diverses organisations au début de la campagne 1946-1947, n'avaient pas été délivrées en temps voulu ? Des erreurs ont ainsi été commises, nous espérons qu'elles seront évitées cette année.

Quelle est la répartition des céréales secondaires

aux collectivités et les diverses parties prenantes au cours de cette campagne de 1947 ?

Des chiffres vous ont été envoyés le 28 février.

M. COUDE du FORESTO. Si vous me permettez, monsieur le président, j'indiquerai le sens que je vais donner à ces questions avant que M. le Ministre ne réponde.

Nous ne sommes pas ici pour épiloguer sur des erreurs commises peut-être par ce service, peut-être par d'autres, ceci a peu d'importance, mais il y a un fait certain : c'est que nous avons été amenés, au cours de réunions auxquelles j'ai participé, à demander, l'année dernière, quelle était l'importance des céréales secondaires. La réponse ne nous a jamais été donnée, sans doute pour des raisons extérieures au Ministre de l'Agriculture. M. le Ministre vous le dira, mais, au fond, ceci n'a qu'une importance minime.

La question importante est de connaître notre règle de conduite pour cette année. Le prix du blé ne se fixe pas tout seul. On peut lui fixer n'importe quel cours, seul, le problème humain doit être examiné.

M. le Ministre nous disait tout à l'heure que les cultivateurs qui nourrissent leurs animaux avec du blé sont criminels.

Je réponds que ce sont peut-être des criminels, mais ce sont, en tout cas, des hommes.

M. le MINISTRE. J'espère qu'ils ne sont pas nombreux !

M. COUDE du FORESTO. Je crois, au contraire, qu'ils sont plus nombreux que vous ne le pensez, monsieur le ministre.

Ce sont des hommes avec leurs faiblesses; les gouvernants doivent se pencher sur le problème humain qui est le suivant : Je ne veux pas opposer en aucune façon la classe ouvrière à la classe paysanne. Toutefois, l'ouvrier d'usine cherche son intérêt. Si le salaire payé dans une autre usine est plus élevé, il n'hésitera pas à changer d'établissement. C'est humain. Il en est de même pour le cultivateur à qui d'une part l'on offre des blés à 700 ou 1000 francs et d'autre part des céréales secondaires taxées à un prix inférieur à ces dernières. Le jeu de l'offre et de la demande jouera, quoi que l'on fasse.

Je constate toutefois, que, vouloir fixer le prix du blé seul en ne donnant pas en contrepartie l'assurance que le cultivateur cessera de nourrir son bétail - je ne parle pas des céréales secondaires puisqu'elles vont être incorporées très probablement dans l'alimentation humaine - mais je dis que nous n'avons pas voulu permettre aux cultivateurs d'avoir une alimentation pour ses animaux à un prix inférieur au prix du blé. C'est aller vers un échec certain, quels que soient les prix que nous pratiquions - et même seraient-ils fixés à 10.000 francs -.

Pouquoi ai-je alors posé une deuxième question, monsieur le ministre ? Ce n'est pas pour revenir sur le passé, mais parce que je désirerais connaître la politique exacte du

Gouvernement, non seulement sur le prix du blé comparativement aux autres produits agricoles, non en matière de taxes, mais de quantités. Mais si nous ne donnons pas aux cultivateurs des quantités suffisantes, vous verrez les prix monter en flèche et vous n'aurez pas de blé l'an prochain.

M. le MINISTRE. Je tiens d'autre part à signaler que, lorsque j'ai parlé des cultivateurs qui utilisaient le blé pour l'alimentation des animaux, je n'ai pas visé ceux qui abandonnaient la culture du blé pour celle des céréales secondaires, car je reconnais, comme vous, qu'on n'oblige pas le cultivateur à rester fidèle à la culture du blé s'il trouve un avantage certain, très sensible, à une autre culture.

Mais je vise ceux qui ont cultivé et ont récolté et qui oublient que nous avons de grosses difficultés pour assurer l'alimentation des citadins en pain. Je suis persuadé que ceux-là sont tout de même peu nombreux. Même dans les fermes les plus isolées, personne ne peut ignorer les difficultés en matière d'approvisionnement des villes en pain.

Sur le deuxième point, il est certain que la meilleure méthode pour sauver cette culture du blé et en même temps pour accentuer la production en viande et en matières grasses dans notre pays, eût été d'importer des quantités massives de céréales secondaires.

J'avais obtenu du Gouvernement la décision de faire ces importations massives et même celle de rétrocéder ces céréales secondaires aux utilisateurs français aux

prix officiels intérieurs, c'est-à-dire aux prix où sont taxées en France, l'orge et l'avoine. Cela nous permet de dégager non seulement les disponibilités en blé, de favoriser la production de la viande, du lait, des matières grasses, mais aussi de peser sur les prix noirs qui auraient été ainsi abaissés.

Je n'ai toutefois pas pu réussir dans ma mission, parce que les céréales secondaires doivent entrer dans les bonifications car il existe, en Amérique, une récolte de maïs

Les moyens de transport ne suffisent pas en ce moment et ils suffiront à peine à partir du mois d'avril pour les céréales panifiables.

Vous savez parfaitement que si on meurt de faim dans le centre de l'Europe, c'en'est pas parce qu'il n'y a pas de disponibilité ou parce que les américains veulent qu'on meurt de faim en Europe. J'ai vu un homme remarquable qui a été chargé par le président Roosevelt d'assurer tous les transports terrestres, aériens, fluviaux et routiers, qui est entré d'ailleurs dans l'activité privée. Il y a eu de tels bouleversements dus en majeure partie au problème de doctrine - le dirigisme n'est pas toujours une affaire de doctrine - c'est quelquefois une question de nécessité, les élections américaines ont accentué les difficultés car l'Etat abandonnait le contrôle de certaines activités, notamment celle des moyens de transport, ce qui a abouti à une situation inextricable, tout en amenant le

retard de l'acheminement du charbon. Ceci est à la base de certains conflits sociaux qui ont lieu en Amérique.

Il a bien voulu accentuer la coordination des transports d'avant-guerre, mais il a indiqué que, à partir du mois d'avril, les transports seront à même d'expédier un million et demi de tonnes par mois, ce qui correspond exactement aux besoins de l'ensemble des pays intéressés.

M. COUDE du FORESTO. Pourquoi ne l'a-t-on pas demandé plus tôt ?

M. le MINISTRE. Nous avions demandé un exposé, ce qui a été d'ailleurs très ingénieux. Dans nos négociations, on nous avait accordé une certaine quantité de céréales secondaires.

Nous avons bien noté le déficit initial que l'on estimait avoir été couvert par les céréales secondaires. Il faut d'abord assurer le transport des céréales panifiables (blé ou céréales secondaires panifiables) avant celui des céréales servant à l'alimentation du bétail.

Nous avions importé des céréales secondaires durant le premier semestre de 1946 et, au moment où je suis arrivé à Washington, on m'a informé que ces céréales secondaires étaient considérées comme panifiables. Nous les déduisons, par conséquent, du déficit. J'étais obligé de défendre cette position car nous avions employé ces céréales secondaires pour l'alimentation du bétail.

M. COUDE du FORESTO. J'ai cependant, monsieur le ministre, entre les mains, un procès-verbal qui m'a été adressé en juillet 1946, indiquant que les quantités mises à la disposition pour les orges sont insignifiantes. C'est une question d'économie nationale et, afin d'en obtenir d'avantage, nous avons demandé à ce moment-là d'être entendu par un représentant de l'économie nationale, car nous désirions lui signaler certaines erreurs dans lesquelles nous souhaitions ne plus retomber. Nos désirions également être entendus pour signaler la nécessité d'accorder les devises nécessaires à l'importation de l'orge indispensable à notre production nationale.

En effet, monsieur le ministre, si vous ne nous accordez pas ces devises dès maintenant, vous n'aurez plus d'autres ressources, à la fin de l'année, que celle d'importer du blé et il est bien évident que cela coûtera plus cher en devises que l'importation que nous pourrions réaliser dès maintenant.

Nous ne pourrons pas obtenir de céréales secondaires en quantités suffisantes. Je le dis sans ambage. Nous vous demandons plutôt de porter vos efforts, si cela est possible sur des succédanés que vous pourriez encore trouver dans les pays d'Outre-mer n'exigeant pas d'exportations de devises et qui seraient plus faciles à transporter, tels que manioc, milliet, sorgo, etc. Le problème est tout différent pour les tourteaux, mais plus aisé à résoudre.

Si le Gouvernement était décidé à livrer ces matières premières à un prix abordable, de concert avec les mesures

que vous venez de prendre, l'opération serait notablement favorisée et il en irait de l'intérêt de tous, facilitant ainsi la livraison du blé, de la viande et du lait.

M. LE MINISTRE. Nous allons nous efforcer de trouver ce qui peut être réalisé dans les pays étrangers. N'oubliez pas qu'au temps de la plus grande prospérité de notre pays, la France, qui était exportatrice de grosses quantités de blé, était importatrice ordinairement de non moins grosses quantités de céréales secondaires.

La baisse de la production française a été réelle; notre production commence aujourd'hui à peine à reprendre. Le manque d'importation de céréales secondaires sévit toutefois actuellement. Il me semble qu'on importait, avant la guerre, 2L millions de quintaux de céréales secondaires.

M. . Une étude a été faite. Je vous donne les chiffres sous réserves toutefois : 15 millions de quintaux.

M. LE MINISTRE. Il est possible que la moyenne s'élève entre 15 et 20 millions de quintaux. Ce que vous dites est parfaitement exact.

Je ne suis pas sûr que nous ayons réussi, au début du 2^e semestre 1946, l'Economie nationale nous ayant refusé les devises pour l'importation des céréales secondaires.

Je ne suis pas sûr que cette importation ait été

faite. Il est exact qu'un déficit métropolitain de 15 millions de quintaux existe - que vous avez par la suite reçus, la Belgique étant venue à notre secours l'année dernière.

Vous parlerai-je de l'Amérique ? C'est un pays dont les habitants sont extrêmement bien nourris, prodigieusement même, les Américains cherchant à faire des repas copieux. Les matières grasses tiennent une grande place

sans compter le lait.

Pour notre part, nous avions le difficile problème d'une population sous-alimentée : nous manquions de viande, de matières grasses, de lait, etc. Ne vous étonnez donc pas que nous ayons consommé ces céréales secondaires. D'autre part, le maïs expédié était en mauvais état et nous ne pouvions le mettre en panification".

"On a passé l'éponge" là-dessus et commandé notre allocation en conséquence.

M. COUDE DU FORESTO.- Je n'accuse personne.

M. LE MINISTRE.- Nous cherchons tout ce qui peut être consommable et partout où cela se peut, mais j'indique que nous devrons nous efforcer dès que les moyens de transport le permettront - et l'économie nationale et le gouvernement tout entier l'ont reconnu - d'importer des céréales secondaires pour le bétail. Nous allons commencer en avril. Ce ne sont pas les difficultés de transport transocéaniques qui nous arrêtent, mais les difficultés de transport intérieur au Canada et aux Etats-Unis.

Le Canada m'a dit que vers fin avril il pourrait nous livrer de l'avoine. Aux Etats-Unis l'année dernière la récolte de maïs a été énorme et on attend une récolte très forte cette année. En Argentine : bonne récolte de blé et de céréales également.

Dès que les moyens de transport le permettront, nous nous mettrons à acheter des céréales secondaires pour l'alimentation du bétail et nous mettrons ces céréales à la disposition

des utilisateurs français au niveau x de nos prix intérieurs.

M. COUDE DU FORESTO.- Il faudra faire la même chose pour la maniee.

M. LE MINISTRE.- Au fond c'est le problème clef car nous devons donner du pain aux français.

Mais pour trois raisons; une raison pratique faire du blé, une raison d'alimentation également, ne pas faire disparaître la viande et le lait du marché et aussi pour gagner la bataille des prix, il faut importer les céréales secondaires.

M. DADU.- Si j'ai bien compris, monsieur le ministre, nous allons encore être gênés cette année. Si nos céréales secondaires comptent sur le total de panification auquel nous avons droit, ce n'est pas la peine d'en importer et il vaudrait mieux importer du blé.

M. LE MINISTRE.- Si nous avions des moyens de transport supplémentaires, comme il y a des disponibilités à travers le monde, nous pourriens importer des céréales secondaires qui, au départ, seraient destinées à l'alimentation animale.

M. DADU.- L'effort pourrait être fait sur le maïs.

M. LE MINISTRE.- Il y a d'ailleurs une baisse.

M. DULIN, PRESIDENT DE LA COMMISSION de l'AGRICULTURE.- Il faudrait dès maintenant prendre des marchés importants de céréales secondaires.

M. DADU.- Nos cultivateurs qui livrent un sac de blé

reçoivent 950 francs et ils paient le maïs 1.550 francs.

M. LE PRESIDENT.- Nous passons aux autres questions posées par mon collègue M. Coudé du Foresto.

Quel était le budget de l'O.N.I.C. en 1939 et quel est-il maintenant ? J'avais écrit à votre cabinet le 18 février 1947 pour poser la même question sur le budget et aussi sur le nombre des agents. Nous sommes le 19 mars et j'ai pas reçu de réponse.

M. LE MINISTRE.- Je peux vous donner les chiffres à peu près de mémoire.

Le budget était en 1939 de 74.767.155 francs pour la période du 1er août 1946 au 31 juillet 1947, c'est-à-dire pour l'année car nous comptons par campagne.

Le budget 1946-47 s'est élevé à 956.339.353 francs.

Le montant des dépenses administratives en 1939-40 était donc un chiffre rond de 75 millions et en 1946-47, 956 millions.

Le personnel titulaire est resté le même, c'est-à-dire 180 ou 190 agents, mais le personnel contractuel, comme partout, a été augmenté considérablement, et il est environ de 2.500.

M. LE PRESIDENT.- Comme personnel central ?

M. LE MINISTRE.- Pour l'ensemble, évidemment.

Il y a autre chose : l'O.N.I.C. ayant la guerre n'occupait que de la collecte, du stockage, de la conservation, de l'importation et de l'exportation. Pendant l'occupation, l'O.N.I.C.

a été rattaché au ministère de l'agriculture et au ministère du ravitaillement. C'est en somme au titre du ravitaillement que le personnel a été augmenté et cela était inévitable. Actuellement nous avons de grosses difficultés par manque de personnel.

Un exemple : le contrôle des tickets ne se fait plus et nous allons prendre des mesures pour qu'il redevienne plus efficace. Dans la Seine, nous avons cinq employés de l'O.N.I.C. pour compter les tickets. Quand les tickets remontent du boulanger au groupement des farines, ils reviennent par enveloppes et on ne peut actuellement ouvrir qu'une enveloppe sur cent, ce qui est très insuffisant.

Je ne veux pas augmenter le personnel de l'O.N.I.C. Je crois que le contrôle du rationnement serait plus efficace si on avait créé des agents polyvalents. Le contrôle économique et le ministère du ravitaillement ont trop spécialisé leurs agents.

Sur la route un agent surveille du charbon et ne peut arrêter un camion chargé de farine!

XXXX

Si j'étais resté plus longtemps ministre du ravitaillement, j'aurais veillé à cela, mais je suis décidé dès que l'O.N.I.C. pourra se débarrasser de ces tâches pour lesquelles il n'avait pas été créé, à le ramener à des proportions normales au point de vue budget et personnel.

En transformant l'Etat en commerçant, industriel, etc..., on n'arrive pas à de bons résultats.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le ministre, je suis très content de vous entendre dire cela.

M. LE MINISTRE.- Un organisme interprofessionnel doit fixer les madres pour les activités intéressés et particulièrement pour l'activité des coopératives, mais il ne doit pas être un exécutant. C'est bien malgré nous que l'O.N.I.C. a été chargé des céréales secondaires et de tâches variées de contrôles et de ravitaillement, qui l'ont amené à recruter un grand nombre de contractuels que d'ailleurs nous licencions. En 1944, il y avait 1.000 agents de plus. En ce moment on licencie encore en application de la décision du gouvernement et du parlement de faire des économies de personnel.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le ministre, voilà un fait que je voulais vous dire personnellement. L'O.N.I.C. qui, en 1939, avait une grande faveur dans l'agriculture française est devenue aujourd'hui l'ennemi public n° 1 à cause des paperasses et des tracas de toutes sortes qu'il impose à nos coopératives. Dans mon département, sur 485 communes, j'ai 460 coopératives et elles sont soumises à des tracas journaliers à l'O.N.I.C. Il est très impopulaire. Je voudrais que nous revenions à la législation d'avant-guerre qui fonctionnait très bien. J'ai vu de grands fonctionnaires à l'O.N.I.C. et je me demande s'il en reste quelques-uns !

Permettez-moi une question : Êtes-vous partisan du maintien à l'O.N.I.C. des céréales secondaires ? Au moment où Georges Monnet a créé l'Office du blé, je lui avais dit que je considérais qu'en ne mettant que le blé il risquait de donner à celui-ci un privilège au détriment des céréales secondaires. Le blé est monté à 160 francs et les céréales sont tombées à rien. C'était l'inverse de l'époque actuelle.

M. LE MINISTRE.- Personnellement je suis partisan de l'Office des céréales. Je suis d'accord sur quelques-unes des critiques portées contre nous mais sur quelques-unes seulement. Si l'O.N.I.C. est impopulaire en ce moment, c'est que nous sommes en année déficitaire. Il n'y a pas d'organisation possible si celle-ci n'est possible que lorsqu'elle protège les producteurs.

Une organisation inter-professionnelle doit aboutir à conserver des prix normaux et à rechercher le juste milieu entre producteurs et consommateurs. L'office du blé était populaire à l'époque où il empêchait le prix du blé de s'effondrer, maintenant il est plutôt le défenseur du consommateur.

En réalité, l'O.N.I.C. reste encore défenseur de l'intérêt bien compris du producteur parce que si nous réussissons à conserver cette organisation elle sera encore en place le jour où nous nous trouverons excédentaires.

Nous avons toujours réussi à donner une ration minimum et à des prix normaux aux consommateurs. Il y a bien eu quelques ruptures de stocks, mais les grands centres n'ont pas été touchés.

En période déficitaire tout le monde devient impopulaire. Tel maire, maintenant qu'il doit refuser ceci et cela, devient impopulaire. Tous les organismes deviennent impopulaires, et l'O.N.I.C. n'a pas échappé à cela parce qu'il faut rationner.

Je suis très fier de mes fonctionnaires de l'agriculture. Ils sont venus devant l'Assemblée nationale et ils ont fait une très grosse impression. Ils ont le sens de l'intérêt général et l'amour de la fonction et de la carrière. Le drame

du ravitaillement et de tous les organismes qui ont poussé pendant la guerre c'est qu'ils ont été obligés de recruter des contractuels n'ayant pas de tradition, pas de formation et qui ne donnent pas toutes les garanties de moralité indispensables. Malheureusement c'est un cercle vicieux : où voulez-vous aller chercher de bons fonctionnaires pour des cadres temporaires sans garantie d'avenir ? Nous cherchons à faire partir ces gens de l'administration et à les verser dans des activités utiles dans la limite de leurs connaissances professionnelles.

M. DE MONTALEMBERT.- Je vous remercie, monsieur le ministre. Je rends hommage aux grands fonctionnaires du ministère de l'agriculture. Comme l'a dit M. le président, l'O.N.I.C. est un organisme nécessaire mais je voulais attirer votre attention sur certaine tentative d'accaparement d'attributions.

M. LE MINISTRE... Ne me demandez pas trop de précisions sur les difficultés intérieures du ministère. Je ne veux pas d'organismes autonomes qui finissent par échapper à mon contrôle. J'ajoute également, et ceci pour répondre à M. le président, que l'organisme régional aura vécu dans quelques mois.

J'ai été un peu partagé entre deux tendances au moment de la réduction des effectifs : allais-je le supprimer tout de suite ou allais-je attendre ? Je n'ai pas voulu déranger la mécanique en cours de campagne : quelques postes inutiles empêchent peut-être un mur branlant de s'écrouler. J'aime mieux procéder à cette réorganisation d'ensemble entre

deux campagnes. Dans quelques mois la départementalisation sera chose faite et les fonctionnaires départementaux dépendront directement du ministère intéressé.

M. DE MONTALEMENT. - Monsieur le ministre, pourrions-nous nous avoir de nouveau parmi nous pour reprendre les problèmes qui ne peuvent pas être étudiés à fond aujourd'hui ? Je voudrais aujourd'hui me borner à ceci : à l'heure actuelle un climat psychologique défavorable existe chez le producteur.

M. LE MINISTRE. - Il s'améliore.

M. DE MONTALEMENT. Certainement, mais il n'est pas très favorable.

Prénez un cas comme celui-là. Un cultivateur n'a pas pu couvrir sa meule et le blé rendu impropre à la consommation peut encore être utilisé pour la nourriture du bétail. Il sera vendu plus cher de cette manière : Ce cultivateur se dit évidemment : " nous sommes mal dirigés - nos produits comme le blé se vendent en dessous du prix de revient et nous achetons très cher ce qui nous est nécessaire - nous payons beaucoup d'impôts - la machine administrative est trop lourde ". Tout cela crée un climat psychologique très mauvais.

J'attire également votre attention sur les deux points suivants : tout à l'heure vous avez déclaré que vous ne vouliez pas que l'Etat soit marchand, commerçant, industriel, et je suis tout à fait d'accord, mais à un autre moment vous avez parlé de rétablir la collecte de la viande. Par ce rétablissement, je crains que nous ne soyons engagés dans des difficultés sans nombre. En effet, voilà le moment de mettre dans

les herbages les animaux à engraisser. Les prix pratiqués "au maigre" sont de 75 francs le kilog "deviande à venir" c'est-à-dire le kilo de poids net et non le kilo de poids vif. Tous ici vous comprenez ce langage, mais beaucoup de personnes ne le comprennent pas, et c'est tout le problème. Si vous fixez la taxe à 55 francs, aucun animal ne sera mis dans les près à l'heure actuelle et vous n'aurez pas de viande pour les villes. Il n'y a pas intérêt ^à au gmenter le dirigisme de ce côté.

En ce qui concerne les monnaies-matières vous allez donner des points pour le blé et c'est une bonne initiative. J'ai cependant une remarque à faire: les organismes chargés de distribuer la monnaie-matières pour produits tréfilés refusent de délivrer les bons en prétextant que ces produits n'existent pas en quantités suffisantes, ce qui n'est pas exact.

Le problème le plus grave pour les cultivateurs est le problème de la trésorerie. Après l'euphorie de billets qui a suivi la guerre les réserves s'amenuisent. Elles s'amenuisent pour les trafiquants, ce qui est un bien, mais elles s'amenuisent aussi pour les honnêtes gens et nos cultivateurs sont inquiets des nouveaux projets de sécurité sociale.

Je m'excuse de cette conversation à bâtons rompus, mais j'aimerais que vous nous donniez quelques éclaircissements sur ces différents points.

M. LE MINISTRE. Un cultivateur dont les meules de blé ont été détériorées devait en réalité, au lieu de profiter des circonstances pour réaliser un plus grand bénéfice que si son blé était resté bon, livrer cette quantité à l'organisme stockeur. Il n'y a sans doute pas assez de contrôleurs, mais les Français font-ils toujours tout leur devoir ? Il est bien entendu que les céréales secondaires ne doivent être commercialisées que par les organismes stockeurs, et que par conséquent une meule de blé qui cesse d'être panifiable doit également être livrée à cet organisme qui peut ainsi faire face aux besoins prioritaires en mettant à la disposition de ces prioritaires des céréales secondaires ou des blés détériorés au niveau des prix admis des céréales secondaires. C'est là un acte d'indiscipline.

D'autre part, en ce qui concerne la viande, si nous avions le temps, c'est moi qui poserais une question ; je demanderais à quelqu'un peut proposer une solution permettant d'éviter que le cultivateur ne se détourne de la culture du blé et d'autre part d'éviter que la viande ne devienne un article de luxe réservé aux riches, comme c'est de plus en plus le cas.

Le système que nous voulons instaurer n'est pas un système étatique ; nous ne rétablissons pas les commissions d'achat, nous ne demandons pas que les fonctionnaires contractuels aillent acheter la viande, nous ne demandons pas le rétablissement des chefs de district ; nous voulons seulement obliger les professionnels à se grouper en mutuelles pour qu'il y ait un acheteur par secteur géographique déterminé, de façon à éviter cette surenchère auprès du producteur - je ne veux pas accuser le producteur, il est souvent prêt à vendre sa bête à un prix normal, si on ne lui offre

pas ensuite un prix considérablement supérieur. Il ne s'agit donc pas de mettre en place un système étatique ; il s'agit d'inviter, et au besoin d'obliger les professionnels à s'organiser pour éviter cette surenchère, et pour que la viande suive un circuit qui l'amène au consommateur à un prix normal.

M. DE MONTALEMBERT. Encore une fois, quel est votre plan ? Je serais très désireux, monsieur le ministre, d'avoir plus de précisions. Si vous preniez demain une mesure permettant d'acheter la viande à un prix plus élevé que ce prix inexistant de 55 francs, la viande reviendrait.

M. LE MINISTRE. Vous avez donc satisfaction, puisque nous venons de décider que le prix de la viande serait de 126 Frs, viande nette, qui aboutit à un prix de 65 francs la bête sur pied.

M. DE MONTALEMBERT. La question est la suivante : La concurrence n'existe pas ; il n'y a pas tellement de bouchers qui viennent acheter dans nos campagnes. Les producteurs ne tiennent pas à vendre aux plus offrant, car en fin de compte leurs frais généraux sont augmentés dans des proportions considérables. Mais on a mis la taxe à la sortie ; vous prenez comme base le prix maximum de vente à l'étal, et vous remontez ensuite jusqu'à la source, pour arriver à ce prix ridicule de 55 francs sur pied. C'est un prix normal pour ce que nous appelons chez nous une "bête à saucisse", qui pèse dans les 350 à 400 Kgs. Mais quand nous avons amené cette bête à peser 500 à 550 Kgs, elle vous rend à ce moment

non pas de la viande à saucisse, mais du beefsteak à 60 % du poids. Et c'est le boucher qui a tout le bénéfice. Vous manquez donc de bêtes de qualité, monsieur le ministre, parce que les emboucheurs honnêtes ne veulent plus mettre leurs animaux dans les prés. Je connais particulièrement bien cette question ; j'ai cessé d'engraisser des bêtes pendant la guerre pour ne pas donner de viande aux allemands, mais à l'heure actuelle, je suis incapable de mettre mes animaux dans les prés ; ils me reviennent à des prix tels que je préfère faire du lait, qui vous rend service, et faucher mes prés pour vendre le foin.

J'ajoute du reste qu'il n'est cependant pas possible de rendre la liberté complète.

M. LE MINISTRE. Du reste, vous sentez bien qu'avec la liberté les prix monterait. A un moment donné, les prix avaient tendance à baisser sur les marchés locaux, mais Paris n'avait pas de viande. Lorsqu'on est parvenu à ravitailler Paris, les acheteurs parisiens sont retournés dans les campagnes et, dans l'Allier, par exemple, les prix sont passés de 65 Frs à 110 Frs.

En ce qui concerne la monnaie matière, on va débloquer du fil de fer ; mais, en ce qui touche cette question, l'économie nationale m'a fourni une raison qui est exacte : le fil de fer est plus facile à fabriquer que d'autres articles, et les industriels ont commis un acte d'indiscipline en abandonnant la fabrication de certains articles pour dépasser leur programme de fabrication de fil de fer. C'est pourquoi, dans certains départements, il y a plus de bons matières que de marchandises, tandis que dans d'autres on observe une situation inverse.

L'Economie nationale a prévu un prochain déblocage de bons dans la limite des disponibilités.

M. LE PRESIDENT. Je voudrais rappeler à la commission qu'il y a d'autres questions, très importantes, à examiner.

En premier lieu, la situation des céréales. Un communiqué du conseil des ministres nous indiquait que la soudure était assurée. Mais depuis, d'autres renseignements nous laissent antrevoir que la situation est loin d'être aussi rassurante. Nous désirons donc savoir exactement où nous en sommes.

Deuxième question, celle des engrais ; devant l'Assemblée, vous avez dit, monsieur le ministre, que la question était réglée. Cependant, la tranche d'automne ne sera en réalité pas mise en place avant le 15 avril, ce qui veut dire que la tranchede printemps subira elle-même un retard très important. C'est une question d'autant plus grave que elle se superpose à la question du réensemencement des blés gelés, et que la production française ne sera pas en mesure de fournir les 200.000 tonnes prévues ; je crois savoir que la production se tiendra aux environs de 120. mille tonnes.

Enfin, troisième question : la sécurité sociale. Sur ce point notre collègue Le Goff vous fera tout à l'heure un exposé, mais, en attendant, je voudrais demander à monsieur le ministre de répondre avec le maximum de netteté aux deux premiers points.

D'autre part, en ce qui concerne le budget extraordinaire, notre collègue M. Brune(?) vous indiquera la position qu'a prise notre commission. D'ores et déjà, je vous indique que nous avons

reprise purement et simplement les propositions que vous aviez faites, sans tenir compte de ce qu'a décidé l'Assemblée nationale. Nous vous demandons de soutenir ces propositions devant le gouvernement et devant l'Assemblée nationale.

M. LE MINISTRE Sur la situation des céréales, je vous donnerai des renseignements, mais à titre tout à fait confidentiel. Le communiqué du conseil des ministre était plus optimiste qu'il ne le fallait. Mais vous comprenez pourquoi. Devant les Américains, nous devions faire ressortir le tragique de notre situation, sinon en exagérant les chiffres, du moins dans le ton. Par contre, il était essentiel, pour ne pas troubler les livraisons en cours, de ne pas laisser croire que la soudure était compromise ; car vous savez ce qui se passe, notamment dans les régions de polyculture ; le blé s'éparpille ; non seulement les producteurs en gardent pour eux dès qu'ils craignent une soudure difficile, mais encore les non producteurs s'adressent aux producteurs pour obtenir quelques sacs de blé. Il fallait donc empêcher une telle situation de se développer.

Mais voici la situation réelle : nous avons obtenu 5.530.000 tonnes de céréales en Amérique ; cela représente la totalité de nos besoins, sauf pour l'Afrique du nord, où il reste un trou de deux millions de quintaux. Nous sommes donc obligés de faire des avances à l'Afrique du nord. En raison de cela, en quittant Washington, j'avais revu le ministre de l'agriculture.....

Nous espérons avoir collecté, en juillet, 17 millions de quintaux. Mes calculs sont faits sur 15 millions de quintaux et j'ai voulu, par prudence, défaucher les 2 millions correspondant au déficit réel, tout au moins sur le papier, que nous connaissons actuellement.

M. TOGNARD. Je suis persuadé, monsieur le ministre, que si nous envisagions le rétablissement pur et simple de la prime de livraison, nous aurions des résultats pratiquement inespérés.

Les agriculteurs disent : nous avons des blés chez nous. Pourquoi les payer 150 francs le quintal de moins que les voisins?

Ils sont découragés. Nous avons une coopérative qui donne 100 francs à tous ceux qui livrent immédiatement; c'est ce qui a donné cette courbe ascentionnelle.

Je suis persuadé que le rétablissement de la prime n'influera pas énormément sur le prix du pain et aura une influence énorme sur les livraisons qui restent à effectuer.

M. LE MINISTRE. J'ai essayé de la faire maintenir, mais je vous dirai très franchement que l'Assemblée posera la question vendredi prochain. Je pense toutefois pouvoir obtenir l'exonération de la deuxième baisse de 5 %, mais je ne suis pas pessimiste pour ce qui est de la réduction de la prime. Je suis persuadé que l'on fera encore un effort.

Nous espérons avoir une bonne récolte. Peut-être

l'Afrique du Nord pourra-t-elle nous rembourser les avances au moment où le problème de la soudure se posera à nouveau pour la France métropolitaine.

Nous diminuerons nos envois dans la zone. Les récoltes dans celle-ci n'étant pas trop mauvaises.

M. TOGNARD. Nous assistons, en ce qui concerne le département de la Vienne, qui est un assez gros exportateur, à des choses tragiques. Ce département produit exclusivement des céréales d'automne. Les 9 sont gelés. Les 10 semences manquent. Les cultivateurs sont désespérés, ne possédant ni orge, ni blé. Nous avons reçu un peu d'orge, une goutte d'eau.

Je tenais à vous signaler ce fait.

M. le MINISTRE. Comment se fait-il qu'il n'y ait pas d'orge ?

M. TOGNARD. Il y en a très peu dans le département de la Vienne.

M. DADU. Rares sont les semences utilisables.

M. LE MINISTRE. Les blés du Manitoba arrivent à peine.

M. DADU. Nous avons bien récolté quelques centaines de milliers d'hectares de blé de printemps, tout n'a pas été livré.

M. LE MINISTRE. Il est d'usage de créer des stocks de sécurité chargés de pourvoir aux besoins de l'année. Nous disposons d'une quantité assez réduite de blé de semence, mais on sème encore dans certaines régions. Il reste du blé collecté qu'on ne peut pas livrer. Nous ne pouvons rétrocéder que ce que nous avons vraiment collecté.

M. GRAVIER. Nous avons, dans notre département, 9/10 de blés gelés. Ceci pose un grave problème.

M. LE MINISTRE. Pour ce qui est des semences, il faudrait que les représentants de chaque département viennent au cabinet afin que le nécessaire soit fait. Je sais que le préfet de l'Oise, ~~Y~~ est venu lui-même en compagnie de délégués de la C.G.A.. Nous sommes obligés de faire ces opérations selon une forme empirique.

Alors que dans certaines régions il y a du blé sur place, dans d'autres départements on semait encore ces derniers temps du blé

M. LE PRESIDENT. On a fixé une date pour la réception

M. le MINISTRE. Tout dépend des conditions atmosphériques.

M. LE PRESIDENT. Contrairement à ce que nous aurions pu penser, les agriculteurs paraissaient disposés à réensemencer. Ils avaient compris leur devoir. Nous recevons des lettres nous informant qu'ils manquent de blé. Lorsque je me suis

inquiété auprès de votre administration, il m'a été répondu que 500 quintaux de blé allaient être livrés. On risque de ne pas ensemencer, malgré la bonne volonté des agriculteurs.

M. LE MINISTRE. Il n'est pas question de blés d'automne ou de printemps, mais il s'agit de mettre des quantités considérables d'engrais à la disposition des agriculteurs. Ce n'est qu'à ce moment-là que la mise en place pourra se faire rapidement.

M. . Le ministre des transports a donné la possibilité de dégager les usines, ainsi que de permettre l'importation, afin que la mise en place se fasse aussi rapidement que possible.

M. LE PRESIDENT. Le drame est le suivant. La tranche d'automne, qui va être livrée, le sera au printemps. Tous nos camarades sont, jusqu'à présent, d'accord sur ce point.

Nous allons recevoir des engrais potassiques. La question est toujours la même.

Nous ne devons pas nous fier sur la production française. Je sais bien que MM. les ministres de l'Economie nationale et de la Production industrielle ont tendance à citer les chiffres de la production française. Celle-ci nous promet de l'azote qu'elle n'arrive pas à fournir. Nous aurons, cette année encore, un important déficit de 40 tonnes. Il faut donc prévoir des importations massives pour la prochaine campagne.

M. LE MINISTRE. Nous nous trouvons, cette année, non pas en face d'un manque de production, mais uniquement devant de grandes difficultés de transports.

M. LE PRESIDENT. Il existe, dans mon département, des bons-livreurs de l'année dernière qui ne sont pas encore utilisés. Vous vous rendez compte du retard !

Nous passons maintenant à la Sécurité sociale.

M. LE GOFF. Monsieur le ministre, je vais seulement une question d'une importance extrême : c'est celle de la sécurité sociale. Sa solution est urgente.

Pour ce qui concerne la vieillesse, la sécurité sociale est mise en application à partir du 1er avril. Je crois que des mesures doivent être prises, car cette question peut avoir de vives répercussions économiques et le Gouvernement y est particulièrement intéressé.

Vous savez, monsieur le ministre, que, déjà dans les milieux non agricoles, l'extension des lois sociales aux non salariés soulève pas mal d'émotion car c'est au fond le problème des non salariés dans la sécurité sociale qui est envisagé. Or ce problème est beaucoup plus grave dans l'agriculture que dans les autres professions. Il est ici complètement renversé parce que l'agriculture est composé de 1/5 de salariés et de 4/5 de travailleurs non salariés. Il est considérable, surtout pour ce qui concerne la structure, car la sécurité sociale qui, pour le moment, est à la base du salariat, va

être appliquée aux agriculteurs non salariés. Il n'est pas question d'imposer à l'agriculteur la totalité des charges de la sécurité sociale. Le législateur s'imagine que le cultivateur peut indéfiniment payer alors que l'industriel, le commerçant intègre ses charges sociales dans ses prix. C'est, en un mot, l'économie nationale qui supporte tout. L'agriculteur, au contraire, n'est pas maître des prix. Il doit supporter intégralement les charges sociales. Or, ces charges, tout au moins pour ce qui concerne la vieillesse, représentent 30 à 35 milliards qui doivent être supportés par l'agriculture française, à partir du 1er Avril, soit de 8 à 900 millions par département.

Comment voulez-vous demander aux agriculteurs 15.000 ou 20.000 francs de cotisations alors que le gouvernement cherche à faire pression sur les prix agricoles ? C'est absolument impossible et c'est pourquoi je vous demande, monsieur le ministre, de reporter à trois mois le financement des caisses de sécurité sociale de manière à l'adapter aux conditions paysannes.

La loi du 22 mai porte à 80 milliards les charges de l'agriculture et à 10 milliards à partir du 1er avril. C'est absolument impossible. En accordant la parité aux ouvriers agricoles cela créera 6 milliards 500 millions de charges nouvelles, et 15 milliards en étendant les assurances sociales aux autres membres de la famille.

Le meilleur moyen de réussir une sécurité sociale dans le milieu paysan est d'étudier à nouveau le problème. Pour cela il faut du temps, et je crois qu'il faudrait pour attendre le financement, continuer l'application de la loi du 13 septembre 1946, sinon le gouvernement ira à une catastrophe économique, car l'agriculteur ne comprendra jamais qu'en lui impose des charges écrasantes et une cotisation double au moment où on lui demande de réduire les prix. Je vous demande votre avis.

M. LE MINISTRE.- C'est un problème très délicat. Si nous demandons l'application de la loi de septembre, nous allons aboutir à de grosses difficultés, car les vieux travailleurs s'attendent à toucher la retraite.

M. LE GOFF.- Il y a de l'argent jusqu'au 1er octobre, et le financement sera rétroactif.

M. LE MINISTRE.- Messieurs Croizat et Laroche sont prêts à payer la retraite aux vieux travailleurs jusqu'au 1er janvier mais, bien entendu, nous serions tenus à les rembourser et quelque soit le mode de financement, ce sera extrêmement lourd.

L'Assemblée nationale a décidé d'appliquer tout de suite, à partir du 1er janvier, le système de la sécurité sociale qui ne devait être mis en application que lorsque la production aurait atteint 120 % du niveau d'avant-guerre.

Cela fait peser sur l'ensemble de l'économie nationale, sur les petites exploitations et les petites industries des charges extrêmement pesantes. Comment faire ?

Vous avez posé deux problèmes: le problème de la structure, le problème du financement.

En ce qui concerne le problème de la structure, il est évident que nous ne pouvons comparer l'industrie et l'agriculture pour les raisons indiquées, à savoir que les proportions de salariés et de non salariés ne sont pas les mêmes. Là il n'y a pas de question; je viens d'obtenir l'accord du ministère du travail et le système de sécurité sociale agricole reste autonome et se gère par les mutualités agricoles.

M. LE GOFF.- Retraite comprise ?

M. LE MINISTRE.- Retraite comprise. Nous avons obtenu satisfaction : M. Laroque est d'accord pour toutes les avances et pour payer à notre place jusqu'au 1er janvier.

Au point de vue de la gestion il faut revenir au système des élections. Il faut que les salariés soient représentés différemment suivant qu'il s'agit de départements comprenant beaucoup de salariés ou au contraire comme dans le centre-ouest ^{et l'} en comprenant très près. Je crois que leur représentation ne doit pas dépasser la moitié. Nous pourrions établir la gestion paritaire dans les régions de grosse production et dans les autres faire trois catégories chacune étant représentée par un tiers : les salariés, les exploitants qui emploient de la main-d'œuvre, les exploitants familiaux représentant les intérêts des membres de la commune.

Cet après-midi je dois rencontrer la fédération agricole pour obtenir l'accord définitif.

Reste le problème du financement: nous allons avoir huit mois pour préparer le ~~prochain~~ système. En matière agricole, il faut arriver à un financement mixte et répartir les cotisations sur différents compartiments.

Evidemment on ne peut pas songer à une cotisation individuelle !

M. LE GOFF.- Psychologiquement, ce serait un fiasco à l'avance.

M. LE MINISTRE.- On ne peut pas non plus retenir le système de cotisations au point de vue cadastre parce que nous n'avons pas un système assez équitable dans ce domaine: 1^o) la révision du cadastre n'est pas faite dans toutes les communes de France et 2^o il ne suffit pas de classer les terrains en première, deuxième et troisième catégories, la nature

des cultures intervenant également dans ce domaine.

Force est donc d'arriver à la taxe sur les produits.

Ma position est la même que la vôtre: il faut obtenir que la taxe soit fixée en dehors du prix et non pas à l'intérieur.

L'année dernière il y a déjà eu un vote en ce sens à l'Assemblée nationale pour les allocations familiales.

Pour le blé, la taxe sera fixée en dehors du prix mais il reste d'autres produits : les pommes de terre, la viande.

Pour la viande, c'est très difficile et pour le vin de consommation courante également. Le problème du lait est aussi très irritant, car la taxe est considérée comme une taxe par vache laitière et c'est un système extrêmement impopulaire.

En résumé, nous sommes d'accord et nous avons obtenu de/ l'autonomie de gestion/la sécurité ~~auxiliaire~~ sociale agricole. J'espère arriver à un accord définitif cet après-midi avec la fédération de l'agriculture: accord pour la représentation des différentes catégories agricoles, l'accord en ce qui concerne le système de financement où il faut faire la part des crédits prélevés en dehors, relevant du revenu cadastral, relevant de la nature des cultures et provenant des cotisations pour allocations familiales calculées d'après l'impôt foncier. Il faudra l'ensemble de ce système pour arriver à un financement équitable et surtout à un auto-financement.

Notre position serait indéfendable si nous n'arrivions pas à tout organiser par nous-mêmes.

M. LE GOFF.-- Monsieur le ministre, je prépare une

proposition de loi et je réfléchis aux problèmes de la sécurité sociale depuis un an. Je voudrais qu'elle soit bien adaptée à la culture paysanne. Tout d'abord je suis très heureux de vous entendre dire que la mutualité va gérer la sécurité sociale car il y a huit jours M. Laroque n'était pas très décidé.

M. LE MINISTRE.- Il ne s'incline pas de bonne grâce mais son ministre a été plus compréhensif.

M. LE GOFF.- En ce qui concerne le financement, je suis très heureux d'être d'accord avec vous.

Voici le résumé de ma proposition de loi : financement des charges sociales par les collectivités nationales à raison des trois quarts et financement par la profession à raison d'un quart. Tous les risques, autre que la vieillesse, seront financés par une cotisation forfaitaire sur les exploitations demainière qu'une solidarité s'établisse entre tous les agriculteurs de France et de Navarre et que les plus petits d'entre eux se voient venir en aide par les agriculteurs plus aisés, et par une deuxième cotisation, individuelle parce qu'on ne peut faire ~~en~~ autrement pour la retraite, et par des taxes sur les produits.

Si j'ai pris la proportion des trois quarts c'est que, contrairement, à ce qu'en pense la ville, on ne doit pas opposer l'agriculteur-patron aux salariés urbains. Les neuf-dixièmes sont de petits artisans qui travaillent familièrement dans des conditions très voisines de celles des ouvriers. Il n'y a pas de raison pour que la sécurité sociale agricole ne

soit pas financée pour le gros de ses charges par les collectivités locales qui consentent à prendre les cinq-sixièmes des charges dans l'industrie et dans le commerce.

M. LE MINISTRE. Dans l'industrie, vous avez une cotisation individuelle.

M. LE GOFF. Oui, mais le gros agriculteur peut payer la moitié de ces charges, puisque les charges imposées seront réparties sur l'ensemble des exploitations. Certains agriculteurs devront payer la moitié, d'autres 1/8 ou même moins; cela dépendra de leur revenu cadastral. Cette solidarité qui est à la base de la sécurité sociale sera plus étroite dans le régime agricole que dans le régime général.

M. LE MINISTRE. Il ne fait pas de doute que cette question du pourcentage est à étudier. Il faut faire intervenir l'importance de l'exploitation, sinon nous aboutirions à des inégalités monstrueuses. Il y a de grosses différences dans le nombre de personnes au kilomètre carré suivant les régions; les régions grosses-productrices sont souvent les moins denses en population;

M. LE PRESIDENT. La parole est à notre collègue Brune (?) sur la question du budget de l'agriculture.

M. Brune. Vous connaissez déjà, monsieur le ministre, la position de notre commission. Elle désirerait que soient réinscrits dans le budget les sommes qui avaient été proposées par votre administration. Vos propositions ont subi certaines compressions. Il est bien évident que nous désirons réduire le plus possible les charges de l'Etat, mais il y a des économies qui sont néfastes.

Il faut regarder la productivité d'une dépense. En vertu de ce principe, nous avons demandé, et à la commission des finance, nous avons été suivis, un certain nombre d'augmentations de crédits. Nous n'avons, sans doute, pas l'initiative des dépenses, mais nous pouvons demander le rétablissement de ces crédits. Si nous avons consenti quelques diminutions sur certains chapitres tels que la Sologne, la mise en Etat des Landes de Gascogne, c'est parce que nous pensons que les crédits dont disposera votre administration seront suffisants pour l'année 1947.

Par contre, il y a des chapitres sur lesquels vous me permettrez d'attirer votre attention : notamment sur celui de la recherche agronomique. Ce chapitre avait subi une réduction de 50%. Ceci nous a paru inadmissible. Sans vouloir nous comparer à des pays comme la Russie ou les Etats-Unis, qui sont des pays très étendus et disposant de moyens puissants, si nous nous comparons à des pays comme la Suisse, la Suède, le Danemark, il n'y a pas lieu d'être fiers de ce que nous avons fait dans ce domaine.

Nous serions donc très heureux que vous vouliez bien suivre la commission des finances et que vous fassiez tous vos efforts pour obtenir le rétablissement des crédits à leur chiffre initial.

Il s'agit d'une augmentation de crédits de 21.950.000 Frs, et d'une ~~autre~~ autorisation de (mot incompris) de 109.250.000 Frs. Ce n'est sans doute pas énorme, mais cela nous paraît absolument indispensable.

D'autre part, nous regrettons bien que ce soit pas votre faute, monsieur le ministre - que l'administration des finances ne comprenne pas la nécessité de financer l'agriculture dans une plus forte proportion.

Quand on compare les crédits alloués à d'autres secteurs et ceux alloués à l'agriculture, on ne peut qu'être frappé de la modicité de ces derniers. Nous désirons donc vous voir insister auprès du gouvernement pour que l'agriculture dispose de crédits beaucoup plus larges.

D'autre part, quand on compare les attributions de matière, on est également surpris de la faiblesse des attributions de l'agriculture.

Nous pensons que la France doit être un pays de grande culture, car cela tient à sa constitution géologique, à sa situation géographique, à la nature de son sol, et c'est pourquoi nous insistons tout particulièrement pour que vous fassiez tous vos efforts en conséquence.

M. LE MINISTRE. Je n'ai pas besoin de vous dire que je suis entièrement d'accord avec vous sur ce point et que je vous remercie bien vivement de votre intervention. Je puis vous donner l'assurance que je ferai tous mes efforts pour obtenir satisfaction sur ces divers points.

Reste le problème des prix de revient. C'est dans la mesure où nous consentirons des efforts et des sacrifices pour augmenter le rendement et surtout pour faciliter le travail et réduire les prix de revient que nous permettrons à l'agriculture de remplir sa tâche qui est d'alimenter le pays et aussi d'assurer la stabilité de sa monnaie.

Je dois dire que les lenteurs apportées au vote du budget et la pratique des douzièmes provisoires nous gènent énormément. Comme, également pour le budget ordinaire concernant les constructions courantes et d'équipement, on se contente de reconduire

les crédits de l'année précédente, je me trouve également très gêné ; nous ne pouvons prendre aucune initiative.

M. Brum. C'est une chose effroyable que ces douzièmes provisoires et ce report de crédits. Il y a des programmes qui doivent être étudiés l'année qui précède la réalisation et qui doivent être mis en chantier dès le début de janvier. Or, votre administration n'a de crédits que pour trois mois et n'est pas sûre qu'ils soient renouvelés au bout de ce temps. C'est la négation de l'effort.

M. LE MINISTRE. Même si nous avions ces crédits en juillet, nous serions en retard.

M. COUDE DU FORESTO. En ce qui concerne les attributions de matière, je demande que les réductions qui ont frappé le machinisme agricole soient revues. Et l'autre jour, à la commission de la production industrielle, M. le ministre nous a dit que cela était dû au fait que les usines qui devaient travailler pour l'agriculture ne pouvaient le faire que d'une façon très insuffisante. Il semble, d'après certains renseignements, que l'on pourrait cependant faire quelque chose de ce côté.

D'autre part, la part faite dans le budget extraordinaire pour l'équipement rural est extrêmement faible. Nous avons l'initiative de demander de reports de crédits, à condition de ne pas dépasser les propositions du gouvernement ; usons de cette possibilité.

M. LE MINISTRE. Nous avons réussi à faire augmenter ces crédits, qui sont actuellement quatre fois supérieurs à ce qu'ils étaient.

En ce qui concerne la monnaie matière, nous avons actuellement des possibilités qui dépassent le volume de ce que nous possérons comme matières. Il y a cependant deux secteurs sur lesquels je porte plus particulièrement mon attention : le secteur militaire et l'industrie automobile. Ces deux secteurs n'ont pas été classés comme prioritaires dans l'activité de base.

M. LE GOFF. Vous serait-il possible, monsieur le ministre, d'insister auprès du gouvernement pour que soit reportée au-delà du 1er avril l'application de la loi du 13 septembre 1946 en ce qui concerne le financement, en insistant sur les incidences psychologiques et économiques, au moment où le gouvernement va demander un effort de réduction des prix aux agriculteurs ?

M. LE MINISTRE. Le gouvernement n'a pas l'intention de demander un effort de réduction des prix. Et, en ce qui concerne le financement, je puis vous assurer que la date en sera reportée.

M. LE GOFF. Il est essentiel que la parité soit accordée aux ouvriers agricoles par rapport aux ouvriers de l'industrie. Il est nécessaire que le projet de loi préparé dans ce sens par le ministère de l'agriculture puisse passer. Cependant, il faut remarquer que ce projet de loi double la cotisation prévue, et il faut craindre que ce fait n'empêche l'agriculture.

M. LE MINISTRE. Nous ne pouvons pas modifier les taxes sur les produits, au moment de la récolte. Cette proposition sur la parité doit venir devant le gouvernement ces jours prochains.

M. LE GOFF. Les cotisations ne seront demandées qu'au premier juillet. Il semble donc que la chose soit possible.

M. LE PRESIDENT. Je crois que nous pouvons faire confiance au ministre de l'agriculture sur ce point.

M. LE MINISTRE. J'ajouterai : aux assemblées qui seront saisies de ces projets.

.....

M. LE PRESIDENT. La loi doit être appliquée, mais nous pourrons difficilement soutenir le Gouvernement dans la voie du financement; il existe des régions pour lesquelles nous serions obligés d'arriver à 400 frs. par hectare.

M. LE MINISTRE. Le projet de loi sera discuté par le Gouvernement après examen de la commission.

M. DADU. Permettez moi, M. le Ministre, de poser une question concernant les chaux agricoles ?

Il existe des quantités de fours à chaux ne fonctionnant pas par manque de charbon. Depuis 10 ans la chaux manque dans nombre de départements, ce qui porte un gros préjudice à l'Agriculture.

La question est primordiale.

M. BENE. Je voudrais vous poser une question, M. le Ministre, qui ne vous intéresse qu'^à indirectement. C'est celle qui concerne les rabais de 5% en matière viticole.

Je voudrais savoir si cette question est définitivement réglée ?

M. LE MINISTRE. Oui. J'ai signé hier le document et mes collègues le signeront aujourd'hui.

M. BRETTES. Je voudrais vous poser une question, M. le Ministre concernant les tracteurs.

Vous savez que les tracteurs achetés par les agriculteurs avant le 1er Août leur ont été vendus ^à un cer-

(a)

tain prix. Ces agriculteurs reçoivent aujourd'hui une note complémentaire. Ainsi le tracteur Fordson qui valait 76.000fs en vaut maintenant 200.000. La différence doit être/par les anciens acheteurs.

M. Le MINISTRE. On ne fixait pas au début de prix définitifs en prévision de la hausse. La péréquation ne devait jouer que sur les prix antérieurs à celle-ci. On fait entrer actuellement dans la péréquation les nouveaux prix de la fabrication française. Bien entendu, la moyenne est ainsi considérablement augmentée.

M. LE PRESIDENT. Les agriculteurs sont actuellement considérés comme libérés puisque les prix avaient été fixés par le J.O. par un arrêté indiquant les prix des tracteurs praticables dans les départements. Or, aujourd'hui, beaucoup de pauvres petits agriculteurs se trouvent dans l'obligation de payer de fortes sommes pour des Farmann ou des Fordson (240.000 pour un FORDSON).

M. LE MINISTRE. J'avais réussi à faire décider, au cours d'une séance fameuse où j'ai été battu sur le plan du blé, que les articles indispensables à l'agriculture ne subiraient en aucun cas, de hausse. On pourrait donc faire appliquer cette décision.

M. TOGNARD. Je demanderai à M. le Ministre -et ceci est un voeu par tous les cultivateurs du pays- que les engrains et les ficelles arrivent en temps voulu; que les agriculteurs soient aidés dans leurs travaux durs et ingrats.

Si je formule une telle demande c'est que depuis la libération tout n'a pas été fait pour améliorer l'outillage de l'agriculteur ainsi que son sort.

Je suis persuadé que M. le Ministre voudrá bien

apporter toute sa sollicitude à leur égard.

M. LE MINISTRE. Il a été difficile de prendre des mesures pour les agriculteurs au lendemain même de la libération.

Nous manquions de tout. Le grave problème du choix dans les modalités d'importation et de répartition s'est posé par la suite. Il en est de même pour ce qui concerne les devises et les moyens de transport. Il y a eu des retards considérables dans l'exécution du programme d'importation de machines agricoles, mais ce qui est plus grave c'est que pendant plusieurs années l'Amérique n'a fabriqué que pour la guerre. Lorsque les usines se sont remises à travailler pour les besoins de paix, l'agriculture américaine qui tient toujours à rester au premier plan du modernisme a réclamé de l'outillage. J'ai entendu les agriculteurs américains dire: Mais nous aussi, nous attendons des tracteurs! Mais à partir de maintenant, les importations de tracteurs vont être considérablement augmentées, de 1.000 à 1.900 par mois. Notre situation sera donc un peu moins mauvaise. Il en sera de même pour les autres matériels. Prenons un exemple. Nous avons reçu 100 moissonneuses-batteuses, nous devons en recevoir 1000 au titre de la campagne.

Au point de vue intérieur se pose surtout le problème de la fabrication des outils et des machines utilisés par la petite culture, mais il s'agit là surtout de produits intéressant la fabrication française.

M. LE PRESIDENT. Je remercie M. le Ministre de l'Agriculture de son exposé et de l'entretien amical qu'il a bien voulu

nous accordér. Nous espérons le voir très souvent parmi nous. Nous avons d'ailleurs l'intention d'ouvrir, au Conseil de la République qui représentait, avant la guerre, les communes rurales de France, un débat agricole où tous les renseignements pourront être fournis.

J'informe les membres de la commission qu'une seconde réunion, prévue pour cet après-midi, n'aura pas lieu par suite du décès de M. Bloch. La prochaine séance aura lieu mercredi prochain, 26 mars, à quinze heures.

La séance est levée.

OG.

1由27

À 12 heures 15, la séance est levée.

Le Président

Le President
Dimitri

**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Présidence de M. DULIN, Président.

Séance du mercredi 26 mars 1947

La séance est ouverte à 15 heures 45

Présents : MM. BELLON, BENE (Jean), BRETTES, BRUNE (Charles), CHAMPEIX, CHOCHOY, COUDE du FORESTO, DADU, DAVID (Léon), DULIN, FELICE de, GRAVIER (Robert) HENRY, JAYR, Le COENT, Le GOFF, LEMOINE, Le TERRIER, MOREL (Charles), PRIMET, ROUDEL (Baptiste), SAINT-CYR, SEMPE, SIMARD (René), TOGNARD, Mme VIGIER.

Suppléant : M. MOREL (Charles) de M. MONTALEMBERT (de).

Excusé : M. LAURENTI.

ORDRE du JOUR

I - Echange de vues sur l'audition du Ministre de l'Agriculture.

II - Exposé du Président sur le budget de reconstruction et d'équipement de l'Agriculture ;

III - Nomination d'un rapporteur pour avis pour la propo-

sition de résolution de M. LIENARD (N° 48) relative à la police des animaux dans le rayon des frontières de terre ;

IV - Questions diverses.

COMPTE-RENDU

M. Le PRESIDENT expose, d'abord, à ses collègues, la proposition de résolution n° 138 de M. Le GOFF pour laquelle il demande la procédure de discussion immédiate.

Puis le PRESIDENT ouvre la discussion sur l'audition du Ministre de l'Agriculture.

M. GRAVIER constate que, malgré les paroles du Ministre, il n'y a rien de fait pour faciliter la tâche de réensemencement de blés et de céréales secondaires.

M. TOGNARD insiste sur la nécessité de rétablir la prime de prompte livraison qui procurait au moins un mois de consommation supplémentaire.

M. Le PRESIDENT retient plusieurs points des paroles de M. TANGUY-PRIGENT :

1° - tout d'abord, que c'était par optimisme gouvernemental que le Ministre avait affirmé que la soudure était assurée.

Aujourd'hui, le Ministre déclare qu'il manquera 2 millions de quintaux, encore son compte s'arrête-t-il, estime M. DULIN, au 1er juillet. Or, chacun sait que la soudure se fait non à cette date, mais au mois d'août.

2° - contrairement au communiqué gouvernemental qui avait fait entendre que l'on achèterait des céréales secondaires et qu'on les mettrait sur le marché, nous constatons aujourd'hui qu'aucun résultat n'a été obtenu.

3° - on avait affirmé que les semences seraient en place à temps, on a demandé aux agriculteurs de faire un gros effort de réensemencement. Aujourd'hui, nous constatons que les semences ne sont pas en place.

4° - pour les engrais, il ressort de l'état actuel des choses que la tranche des engrais de printemps, ne sera pas livrée avant l'automne.

5° - quant aux tracteurs, en raison de la pénurie de métaux ferreux attribués à l'agriculture, l'industrie française n'en fabrique qu'un contingent insignifiant. Nous serons donc obligés d'accroître nos importations ce qui correspondra à une importante sortie de devises.

En conclusion, poursuit M. DULIN, il nous faut instaurer, à la rentrée des vacances, un grand débat agricole qui permettra au ministre de préciser sa position et d'éclairer le pays.

La paysannerie française, estime-t-il, a fait un gros effort de livraison au cours des derniers mois où toutes les espérances ont été dépassées.

Le PRESIDENT fait ensuite connaître à ses collègues, qu'à la suite de son intervention auprès de M. Le Ministre de la Production Industrielle, un accord était intervenu pour que participent dorénavant aux séances du Conseil d'administration du Comptoir français de l'Azote, des représentants délégués par MM. les Ministres de la Production Industrielle et de l'Agriculture.

Au nom de la Commission, il remerciera le Ministre de la Production industrielle de son intervention rapide et de son heureux résultat.

Puis, le PRESIDENT donne lecture à ses collègues, du projet d'intervention qu'il avait l'intention de faire au nom de la Commission lors de la discussion générale, du projet de loi portant fixation du budget de reconstruction et d'équipement.

M. BRETTESES demande que la Commission de l'Agriculture soit très prudente dans ses demandes de crédit, la situation financière, très grave, exige qu'on équilibre les finances du Pays.

Il convient donc, à son avis, d'étudier soigneusement les chapitres sur lesquels la Commission doit se montrer intransigeante. A tout prix, dit-il, il faut éviter de faire de la démagogie. En conséquence, il serait heureux de pouvoir étudier l'intervention qu'à l'intention de faire M. DULIN, au nom de la Commission.

M. BRUNE estime qu'il ne faut pas confondre le budget ordinaire et le budget extraordinaire. Les crédits du budget extra-ordinaire ont été fixés par le Gouvernement. Le Conseil de la République ne fait donc pas de démagogie lorsqu'il demande le rétablissement de crédits proposés par le Gouvernement.

M. BRETTESES précise que le Gouvernement a demandé la réduction de certains de ces crédits.

M. BRUNE estime que c'est en raison de l'impossibilité d'utiliser ces crédits que le Gouvernement a été amené à demander leur réduction sur certains chapitres.

M. BRETTES précise que son groupe appuiera les crédits jugés indispensables mais ne veut pas être taxé de démagogie en insistant sur certains points qui lui semblent secondaires.

M. COUDE du FORESTO voudrait que l'on précise la tactique qui sera suivie lors de la discussion du budget de l'Agriculture. Il estime, également, que, si le Président intervient au nom de la Commission, il serait bon que le texte de cette intervention soit étudié par les différents groupes.

M. BRUNE rappelle qu'il y a, d'abord, une discussion générale sur le budget, et que c'est à ce moment que le Président doit intervenir au nom de la Commission de l'Agriculture.

Qu'il y a, en second lieu, une discussion sur le budget d'équipement de l'Agriculture, au cours de laquelle intervient le rapporteur de la Commission des Finances. Si l'accord se réalise sur les propositions de la Commission des Finances, il n'y a pas de difficultés. Si un désaccord se fait jour, la discussion se fera par chapitre et chacun peut alors intervenir pour préciser sa position.

M. CHAMPEIX, appuyant les doléances de M. BRETTES, désirerait également avoir en main l'exposé du Président. Il considère qu'il faut demander les crédits essentiels et abandonner les crédits qui ne sont pas essentiellement productifs.

M. BRUNE estime que l'intervention de M. DULIN n'appelle pas de modification quant au fond.

M. JAYR pense que l'exposé du PRESIDENT exprime l'opinion générale de la Commission ; il ne voit aucun obstacle à ce que le Président intervienne dans ce sens.

M. Le PRESIDENT précise, en conséquence, qu'il remettra un exemplaire de son intervention à chacun des groupes.

M. DAVID estime que, si l'un des groupes désire apporter une modification, les autres groupes n'en auront pas connaissance, qu'il risque de ne pas y avoir d'harmonisation des différents points de vue. Pour sa part, il a suivi l'exposé du PRESIDENT et, estime qu'il exprime l'opinion de la Commission. Il précise que les délégués de chaque groupe interviendront au cours de la discussion pour bien fixer la position de leur groupe.

M. Le PRESIDENT, passant à la suite de l'ordre du jour, pro-

pose à ses collègues de désigner un rapporteur pour avis sur la proposition de résolution (n° 48) de M. LIENARD relative à la police des animaux dans le rayon des frontières de terre.

M. BRUNE précise que c'est sur sa demande que la Commission de l'Agriculture a demandé à être saisie pour avis de cette proposition.

2 M. DADU estime que le moment n'est pas propice d'ajouter des contraintes et des tracasseries à la paysannerie. Il propose que ce texte soit renvoyé à la sous-commission compétente.

M. Le COENT a assisté au débat qui s'est ouvert sur cette résolution à la Commission des Affaires Economiques. Il estime que la loi a été assouplie tout en maintenant le principe du contrôle.

M. MOREL voudrait attirer l'attention de la Commission sur le fait qu'une loi prévoit l'octroi de crédits à longterme aux anciens prisonniers de guerre, aux orphelins et aux anciens combattants et ne le prévoit pas pour les veuves de guerre. Il propose donc d'établir une proposition de loi étendant le bénéfice de cette législation aux veuves de guerre.

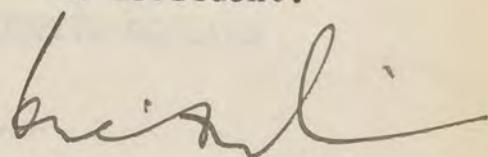
M. DADU donne lecture d'une lettre qu'il a reçue d'un maire de son département, protestant contre l'indemnité compensatrice exigée des cultivateurs employant des prisonniers de guerre, ce qui crée un grand mécontentement parmi ces employeurs

M. Le PRÉSIDENT estime également cette mesure inadmissible et propose d'adresser une lettre aux Ministres de l'Economie Nationale, de l'Agriculture et du Travail, sur ce sujet.

Le PRÉSIDENT communique ensuite à la Commission, qu'une délégation, composée d'un représentant de chaque groupe, se rendra en Afrique du Nord pour le cinquantenaire de la Mutualité agricole qui doit se tenir à Oran du 3 au 6 mai. En conséquence, il demande à chaque groupe de faire connaître son représentant le plus tôt possible afin qu'il puisse faire établir des ordres de mission.

A 18 heures, la séance est levée.

Le Président.



CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

ET

COMMISSION DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

réunies en commun

Présidence de M. CASPARY, Vice-Président de la Commission
du Travail et de la Sécurité sociale

Séance du jeudi 27 mars 1947

La séance est ouverte à 17 heures 20

Voir procès-verbal à :

COMMISSION DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Séance du Jeudi 27 mars 1947

**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Présidence de M. DULIN, Président

Séance du vendredi 28 mars 1947.

La séance est ouverte à 15 heures 30

Présents : MM. BELLON, BRETTES, BRUNE (Charles), CHAMPEIX, COUDE du FORESTO, DADU, DAVID (Léon), DULIN, FELICE de, HENRY, JAYR, Le COENT, Le TERRIER, MONTALEMBERT de, MOREL (Charles), PRIMET, ROUDEL (Baptiste), SAINT-CYR, SEMPE, SIMARD (René), TOGNARD, Mme VIGIER.

Excusé : M. Le GOFF.

Suppléants : M. BRUNE (de M. FELICE de), M. MOREL Charles (de M. GRAVIER Robert), M. PRIMET (de M. LEMOINE), M. CHAMPEIX (de M. CHOCHOY).

Absents : MM. BENE (Jean), CHOCHOY, GRAVIER (Robert), LAURENTI, LEMOINE.

ORDRE du JOUR

Examen officieux des propositions de loi : n° 1076 (A.N.) de M. WALDECK ROCHEZ tendant à interpréter l'article 33 du statut des baux ruraux.

n° 1077 (A.N.) de M. WALDECK ROCHE relative aux tribunaux paritaires compétents pour statuer sur les contestations entre bailleurs et preneurs de baux ruraux et interprétative de l'article 22 bis du Statut des baux ruraux.

COMPTE-RENDU

M. Le PRESIDENT donne lecture de la proposition de loi n°1077 (A.N.) interprétative de l'article 22 bis du Statut des baux ruraux.

Puis, de la proposition de loi n° 1076 (A.N.) interprétative de l'article 33 du statut des baux ruraux, relatif au droit de reprise du bailleur.

M. Le PRESIDENT expose, à ses collègues, qu'il a vu M. WALDECK ROCHE, le matin même ; c'est sur la demande du Ministre de l'Agriculture, que la Commission de l'Agriculture de l'Assemblée Nationale a déposé cette proposition de loi ; mais, il a bien précisé que ce n'était pas un projet d'ordre gouvernemental. Il ajoute, que la Commission de la Justice de l'Assemblée Nationale a décidé la disjonction de l'article 3 de la proposition n° 1077, que l'Assemblée Nationale en discutera dans l'après-midi, puisqu'elle sera renvoyée devant le Conseil de la République. Il a réuni ses collègues de la Commission afin d'étudier quelle position devait être adoptée.

M. SIMARD estime qu'il est difficile d'en discuter, tant que l'on ignore la position définitive adoptée par l'Assemblée Nationale

M. Le PRESIDENT précise qu'avant de délibérer sur le texte, il s'agit de savoir si l'on doit accorder de discuter ces propositions dans de telles conditions.

Il estime que l'un des articles de la proposition est relatif à une question de fond et qu'il est, par conséquent, important de l'examiner avec prudence.

M. DULIN rappelle qu'il ne s'agit pas, dans son esprit, de revenir sur la nécessité de la loi sur le statut du fermage et du métayage qui était indispensable, mais il veut ajouter que cette loi a été votée alors qu'il n'y avait qu'un petit nombre de députés en séance, que son étude a été trop rapide, et que, dans la pratique, elle est inapplicable.

Les assesseurs des tribunaux paritaires ne viennent pas remplir leurs fonctions ; il faudrait prévoir une indemnisation pour ces assesseurs si l'on veut qu'ils suivent les débats. Le résultat

28.3.47. (Ag.)

de cet état de fait, c'est que les jugements traînent et que le malaise créé dans les campagnes par cette situation ne fait que s'amplifier.

Avant de discuter le fond de ces projets, conclut le PRESIDENT, la Commission est-elle décidée à en accepter le principe ?

M. BRUNE estime qu'il ne peut être question de s'opposer à la discussion de cette proposition, la procédure d'urgence ayant été demandée.

M. Le PRESIDENT pense que la Commission peut, tout de même, se refuser à l'examiner.

M. CHAMPEIX estime que, tout en regrettant la procédure d'urgence, la Commission doit prendre position sur ce texte. Il considère, pour sa part, qu'il faut accepter le principe de la discussion, car il ne s'agit pas de modification quant au fond. Le jour où ces modifications devront être réalisées, il estime qu'il sera nécessaire, alors, de se livrer à un examen approfondi.

C'est la difficulté d'interprétation de la loi, ajoute-t-il, qui a provoqué ces textes. Le législateur est mieux placé que quiconque pour l'interpréter, l'ayant, lui-même, conçue.

Si cette interprétation n'est pas donnée, les jugements en suspens s'accroîtront encore.

M. JAYR est partisan de ne pas accepter une discussion qui se présente dans de telles conditions ; il estime que la Commission en sortirait grandie.

M. COUDE du FORESTO pense que, sur les articles premier et 2 de la proposition n° 1077, il n'y a pas de difficultés, puisqu'il s'agit simplement de proroger les pouvoirs des membres des commissions paritaires.

Quant à l'article 3, il estime qu'il s'agit d'une question de fond. Si la loi revient avec les trois articles, il y aura lieu d'établir un débat sur le fond.

Si l'article 3 est disjoint, alors il n'y a pas de difficulté, on peut accepter la discussion. Il estime, que, de toutes façons, il ne peut être question de s'opposer à la procédure d'urgence et que l'on ne peut, tout au plus, qu'exprimer des regrets.

M. Le COENT estime que, si les tribunaux paritaires ne peuvent prendre de décision, certains fermiers se verront expulser.

Il y aurait là une situation très regrettable ; il estime, par conséquent, qu'il est impossible de refuser la procédure d'urgence.

M. de MONTALEMBERT avait demandé la parole pour dire exactement ce que M. du FORESTO vient d'exprimer.

S'il n'est question que de faciliter la procédure des tribunaux paritaires, il est d'accord pour accepter ; s'il s'agit d'un problème de fond, il lui semble difficile d'accepter le débat.

Il ajoute qu'il y a également une question juridique de la compétence de la Commission de Justice et de Législation.

M. BRETTES estime que cette loi sur le Statut du fermage est imparfaite à son origine, comme toute loi, ^{et} qu'il s'agit d'adapter ses modalités d'application.

A l'heure actuelle, en raison de l'absence des assesseurs, le président du tribunal doit juger en dernier ressort. Il ne s'agit donc, ajoute-t-il, que de faciliter l'application de cette loi.

M. SIMARD ne pense pas que l'on puisse statuer sur le fonds, en un laps de temps aussi court. Il estime, de plus, qu'il faut aborder le problème dans son ensemble et non par petites retouches successives.

M. JAYR se rangera à l'avis de ses collègues, mais insiste pour que la Commission de Justice et de Législation ~~soit~~ soit saisie pour avis.

M. LE COENT pense, au contraire, que les conflits nés entre gens de la terre sur des questions agricoles, sont bien davantage de la compétence de la Commission de l'Agriculture.

M. CHAMPEIX rappelle qu'il ne peut être question de discuter la procédure d'urgence. Quant à lui, il subit ce qu'il n'accepte pas. Il pense que pour faire triompher ses idées, il vaut mieux les manifester. Il rappelle, en outre, que ces propositions ont été acceptées, à l'unanimité, par la Commission de l'Agriculture de l'Assemblée Nationale. Il estime, également, qu'en raison de l'accumulation des procès, il est indispensable ~~de~~ mettre un terme le plus rapidement possible.

M. BRUNE retient deux choses :

1° - on ne peut échapper à la procédure d'urgence ;

2° - les articles premier et 2 ne présentent pas de difficul-

28.3.47. (Ag.)

- 5 -

tés. L'article 3, s'il n'est pas disjoint par l'Assemblée Nationale, devra être discuté en commission.

M. DADU estime, également, que l'on ne peut s'opposer à la procédure d'urgence.

M. Le PRESIDENT résume ce débat :

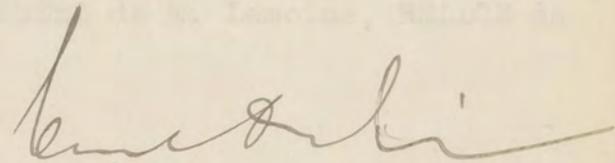
Art. 1 et 2 : unanimité au sein de la Commission;

Art. 3 : il peut y avoir divergence.

Dès qu'une décision aura été prise par l'Assemblée Nationale, la Commission se réunira et l'on votera, article par article.

A 16 heures 20, la séance est levée.

Le Président.



Convocation et désignation de rapporteurs pour les propositions de loi n° 1.016 (A.S.) tendant à l'adoption de l'article 3, du sujet des deux articles n° 1.017 (A.S.) relative aux épargnes partitives consenties pour assurer sur les contributions autres bailleres et prévoies de leur répartition.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Présidence de M. DULIN, président.

Séance du samedi 29 mars 1947.

La séance est ouverte à quinze heures trente minutes.

Présents: MM. BRETTES, BRUNE, COUDE DU FORESTO, DAVID, DULIN, de FELICE, LE COENT, LE TERRIER, de MONTALEMBERT, ROUDEL, SAINT-CYR, SEMPE, SIMARD.

Suppléants: MM. POIRAUT de M. Chochoy, SIMARD de M. Jayr, SEMPE de M. Tognard, COUDE DU FORESTO de M. Dadu, de MONTALEMBERT de M. Gravier, BRETTES de M. Henry, LE TERRIER de M. Bène (Jean) DAVID (Léon) de M. Laurenti, BRUNE (Charles) de M. Morel, LE COENT de Mme Vigier, ROUDEL de M. Lemoine, BELLON de M. Primet.

ORDRE DU JOUR.

Etude et désignation de rapporteurs pour les propositions de loi: n° 1.076 (A.N.) tendant à interpréter l'article 33 du statut des baux ruraux et n° 1.077 (A.N.) relative aux tribunaux paritaires compétents pour statuer sur les contestations entre bailleurs et preneurs de baux ruraux.

COMPTE - RENDU

M. LE PRESIDENT propose à ses collègues de commencer par la discussion relative à l'article 22 bis du statut du fermage et du métayage.

M. DE FELICE apporte son accord sur les deux premiers articles de cette proposition. Toutefois, il ne voudrait pas qu'il y ait là une manoeuvre tendant à supprimer les tribunaux paritaires.

M. LE PRESIDENT estime qu'il s'agit, au contraire, de renforcer les tribunaux paritaires.

M. DE FELICE craint que les assesseurs, sachant que le juge peut juger seul, ne viennent pas aux séances des tribunaux.

M. LE PRESIDENT met aux voix les articles 1^{er} et 2 de la proposition de loi n° 1.077 (A.N.).

Les articles 1^{er} et 2 sont adoptés à l'unanimité. Puis il donne lecture de l'article 3 qui est sujet à controverses.

M. LE PRESIDENT rappelle à ses collègues qu'aucun tribunal d'arrondissement n'a jugé en faveur de l'interprétation à l'aujourd'hui donnée; qu'il n'y a eu que quelques tribunaux cantonaux qui ont jugé dans ce sens.

Il pense qu'une transaction pourrait être trouvée.

M. BRETTES rappelle que les juges se sont refusés à interpréter la loi dans le sens où le législateur l'entendait mais qu'il y a eu unanimité au sein de la commission de l'agriculture de l' Assemblée nationale.

M. LE PRESIDENT voudrait rappeler qu'au mois de novembre dernier, l' Assemblée nationale a repoussé l'article aujourd'hui proposé, et qui avait été alors présenté par M. Waldeck Rochet.

Aujourd'hui, elle l'a accepté.

Il insiste sur le fait que le principe de la loi n'est pas en cause et qu'il était indispensable pour le bailleur d'obtenir une sécurité, mais certaines modalités d'application doivent être précisées et parfois modifiées.

M. LE COENT estime que le fait de revenir sur cette loi, après l'avoir rejetée, est la meilleure preuve de sa nécessité.

M. SIMARD pense qu'il faut revoir le statut du fermage dans son ensemble; il est partisan de demander la disjonction de cet article.

M. DE MONTALEMBERT rappelle qu'une grande majorité de la commission de l'agriculture de l' Assemblée nationale a approuvé ce texte. La commission de la justice a demandé la disjonction de l'article 3 en raison du principe de la non-rétroactivité de la loi

M. DE FELICE estime que la loi serait applicable aux baux en cours, même si ces baux étaient déjà signés. C'est pour cette raison qu'il demande la disjonction de l'article 3.

M. COUDE DU FORESTO se range à l'avis de M. de Felice. Son groupe votera donc la disjonction de l'article 3.

M. BRETTES fixe la position de son groupe qui votera pour le texte de l'article 3, contre la disjonction. Le groupe communiste votera, également, contre la disjonction.

M. LE PRESIDENT met aux voix la proposition de disjonction:

Pour: 13

MM. BRUNE, COUDE DU FORESTO, DADU, DULIN, DE FELICE, GRAVIER, JAYR, de MONTALEMBERT, MOREL, SAINT-CYR, SEMPE, SIMARD, TOGNARD.

Contre: 13

MM. BELLON, BENE, BRETTES, CHOCHOY, (M. POIRIERT suppléant) DAVID, HENRY, LAURENTI, LE COENT, LEMOINE, LE TERRIER, PRIMET, ROUDEL, Mme VIGIER.

A l'égalité de voix, la proposition de disjonction de l'article 3 est repoussée.

M. LE PRESIDENT met ensuite aux voix la rédaction adoptée par l'Assemblée nationale, interprétative de l'article 33 du statut du fermage et du métayage.

Le groupe M.R.P. s'abstiendra.

M. de Montalembert s'abstiendra.

Les groupes socialiste, communiste et rassemblement des gauches voteront pour cet article unique.

Pour: 17 MM. BELLON, BENE, BRETTES, BRUNE, CHOCHOY, DAVID,
DULIN, de FELICE, HENRY, LAURENTI, LE COENT,
LEMOINE, LE TERRIER, PRIMET, ROUDEL, SAINT-
CYR, Mme VIGIER.

Abstentions: 9 MM. COUDE DU FORESTO, DADU, GRAVIER, JAYR,
de MONTALEMBERT, MOREL, SEMPE, SIMARD,
TOGNARD.

M. LE PRESIDENT propose à ses collègues de passer à la désignation d'un rapporteur.

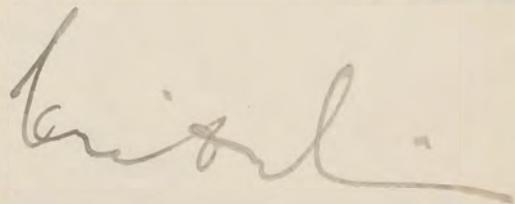
La disjonction ayant été repoussée, il estime que c'est parmi l'un des groupes ayant voté la disjonction que doit être choisi ce rapporteur.

M. BRETTES accepte de se charger du rapport des propositions de loi n° 1.076-1.077 (Assemblée nationale). Il est désigné comme rapporteur.

M. DE FELICE déposera un amendement tendant à la disjonction de l'article 3 à titre personnel.

La séance est levée à seize heures quinze minutes.

LE PRESIDENT:



COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Présidence de M. DULIN, Président

Séance du Mardi 29 Avril 1947. DULIN, de déployer la
campagne de sensibilisation qui pourraient être
mis en œuvre en prévention de cette situation. Il
s'oppose, par ailleurs, sur les dernières livrées par
le Etats-Unis, il soit organisé un échange
faible, vers l'Europe, entre des organismes stockeurs.
rat, accorde-t-il que les seules moyens de faire servir
les

La séance est ouverte à 15 heures 15.

Présents : MM. BRETTES, BRUNE (Charles), CHAMPEIX, CHOCHOY, COUDE DU FORESTO, DADU, DAVID (Léon), DULIN, FELICE (de), GRAVIER (Robert), JAYR, LE COENT, LE GOFF, LE TERRIER, MONTALEMBERT (de), MOREL (Charles), PRIMET, ROUDEL (Baptiste), SEMPE, TOGNARD, Mme VIGIER.

Excusés : M. SIMARD (René).

Absents : MM. BELLON, BENE (Jean), HENRY, LAURENTI, LEMOINE,
SAINT-CYR.

ORDRE DU JOUR

- Examen de questions d'ordre général.

COMPTE-RENDU

M. LE PRESIDENT rappelle à ses collègues que, depuis leur départ en vacances, un fait important s'est produit : l'aggravation de la situation céréalière, que la note qui leur a été distribuée, relative à cette situation, laissait présager.

Les milieux gouvernementaux prétendent qu'une réduction de la ration de pain, au cours des mois précédents, aurait amené une aggravation de la rétention des stocks.

Il ne s'agit pas, poursuit M. DULIN, de déplorer le passé, mais de rechercher les mesures qui pourraient être prises pour éviter une aggravation de cette situation. Il propose, par exemple, que, sur les céréales livrées par les Etats-Unis à la France, il soit organisé un échange maïs-blé, par l'intermédiaire des organismes stockeurs. C'est, ajoute-t-il, l'un des seuls moyens de "faire sortir du blé".

A cela, poursuit M. DULIN, le Gouvernement objecte que les Américains ne nous cèdent blé et maïs qu'à la seule condition que tout soit panifié. Il conviendrait donc de leur expliquer objectivement notre situation.

Il y a cependant, dans l'immédiat, des mesures à prendre :

- obtenir du Gouvernement américain des livraisons plus importantes malgré les difficultés incontestables où il se trouve de satisfaire l'ensemble de la demande mondiale qui se chiffre à 310.000 tonnes en face d'une disponibilité de 190.000 tonnes.

En Russie, la situation céréalière est dramatique et il ne peut être question d'avoir recours au Gouvernement russe.

En Afrique du Nord, la Tunisie sera, selon toutes probabilités, déficitaires, ainsi que l'Algérie. Au Maroc, la situation semble bonne.

Pour la campagne 1947-48, il semble que sur les 2 millions d'hectares gelés, 500.000 hectares seulement aient été réensemencés, en raison du manque d'engrais et de semences.

C'est pour obtenir des éclaircissements qu'il a déposé une proposition de résolution demandant au Gouvernement quelles

- 3 -

mesures il entendait prendre pour remédier à cette situation.

M. BRETTES estime, en effet, que le prix du blé ne correspond plus au prix de revient, qu'on a fait trop de démagogie sur ce prix du blé et qu'il est nécessaire de réétudier l'ensemble des prix des céréales si l'on veut un résultat meilleur pour l'an prochain.

M. CHAMPEIX est d'accord pour que s'ouvre un débat immédiat sur le problème du blé et du pain et pense que le Ministre de l'Agriculture s'y prêtera volontiers, mais il s'insurge contre la spéculation qui a été faite autour de cette question et qui risque de compromettre les livraisons. Il reconnaît que les livraisons américaines n'ont pas été faites au rythme désiré, mais rappelle que le Gouvernement des Etats-Unis est sollicité par de nombreux pays.

Cette spéculation, ajoute-t-il, est faite par ceux qui protestent injustement contre le retard des livraisons américaines. Il pense que le discours de M. THOREZ à Choisy est de nature à compromettre l'action du Ministre de l'Agriculture auprès du Gouvernement américain. Il estime que l'optimisme gouvernemental était destiné à éviter des spéculations qui auraient accru les difficultés présentées et que la campagne actuelle est susceptible d'accroître la rétention. Il voudrait que l'on demeure objectif, dans le seul intérêt du Pays.

M. DADU estime que si l'on demande du maïs au Gouvernement américain pour permettre l'échange maïs-blé, ainsi que l'entend le Président, c'est dire à ce Gouvernement qu'il existe encore du blé chez nous, qui n'est pas livré - ce qui lui semble bien délicat.

M. DAVID tient à protester contre les allusions faites au discours de M. THOREZ, qui n'est, d'ailleurs, venu qu'à la suite des allégations de M. L. BLUM, au sujet des livraisons de blé soviétique - Il pense qu'on ne peut se trouver satisfait des livraisons de céréales américaines - et qu'on ne peut remercier le Gouvernement américain et lui dire notre satisfaction. Il ne veut pas soulever de discussion à caractère politique au sein de la Commission et, pense qu'il faut, avant tout, s'attacher ici à assurer le pain quotidien des Français.

M. BRETTES estime que l'on ne doit pas avoir une attitude à l'extérieur devant le Pays et une autre à l'intérieur. Il ajoute que ses amis disent, à l'extérieur, ce qu'ils disent au sein des Commissions.

M. BLUM, ajoute-t-il, a rappelé que pour la dernière campagne, l'Amérique nous a livré 31 millions de quintaux et

.../...

l'U.R.S.S. 4.900.000 quintaux. Or, M. THOREZ a prétendu que la Russie avait livré dix fois plus de blé que l'Amérique.

M. CHAMPEIX estime que cette erreur provient de la manière de compter, en tonnes ou en quintaux.

M. BRETTES rappelle que M. THOREZ étant vice-Président du Gouvernement, on pourrait penser qu'il exprime le point de vue du Gouvernement. Il précise que le Ministre de l'Agriculture a déjà reçu des télégrammes d'Amérique, faisant part de l'émotion causée par le discours de M. THOREZ et rappelant que ce discours ne saurait faciliter et activer les livraisons. Son parti a trop le souci de défendre le peuple français et son ravitaillement pour ne pas souligner de tels propos et en dénoncer le danger.

M. LE TERRIER tient à préciser que M. BRETTES a dit, en termes excellents, ce qu'il pensait. Il ajoute que la Commission a travaillé, jusqu'ici, dans l'harmonie et demande à ses collègues de ne pas employer les difficultés rencontrées, à des fins politiques, ce qui rendrait tout travail efficace impossible au sein de la Commission.

M. GRAVIER précise que le Gouvernement a demandé aux agriculteurs de livrer à la consommation le blé destiné aux semences et estime cette mesure dangereuse. Il souligne l'importance et l'urgence de la livraison des engrains azotés dans la culture.

M. DAVID pense que son groupe pourra continuer à travailler en collaboration avec tous les membres de cette Commission "dans l'intérêt du peuple".

M. LE PRESIDENT rappelle qu'en matière d'engrais, la tranche d'automne est actuellement en cours de livraison. Quant à la tranche de printemps, elle ne sera livrée que plus tard.

M. COUDE DU FORESTO a interrogé l'O.N.I.C. sur la question des blés de semence réservés pour l'an prochain. Il précise que l'O.N.I.C. les remet en circulation à son corps défendant.

Il déplore toute discussion d'ordre politique et pense, qu'en tous les cas, les livraisons américaines ne satisferaient que 10 à 12 jours de consommation, ce qui ne ferait que prolonger "notre agonie". Il pense qu'il n'y a donc pas lieu à tant d'orchestration, qu'il faut garder son sang-froid et ne pas faire de déclarations sensationnelles susceptibles d'atteindre le moral du pays.

M. LE TERRIER voudrait également souligner qu'une proposition de résolution, avait été votée avant les vacances, demandant au Gouvernement d'accorder des permissions agricoles. Or, des difficultés ont été soulevées et les permissions n'ont pas été accordées.

.../...

M. LE PRESIDENT estime que le seul souci de la Commission doit être de défendre l'agriculture française contre toutes les démagogies.

Il estime qu'il faut montrer beaucoup de prudence dans les discours. Il n'a pas lu le discours de M. THOREZ mais sait que les Américains sont extrêmement sensibles. Il ne mésestime pas, bien au contraire, le gros effort fourni par l'U.R.S.S. qui a permis de faire la soudure de l'année passée. Il faut, ajoute-t-il, être calme, ne pas exciter les esprits. Le dirigeisme a créé un grand malaise dans les campagnes et, ce malaise n'est pas loin, à son avis, de devenir antiparlementaire.

Il demande l'union de vues et la concorde dans le travail.

Il rappelle d'autre part, qu'un débat, avec demande de discussion immédiate, doit être demandé par la Commission et, propose à ses collègues de désigner un rapporteur sur sa proposition de résolution (N° 210).

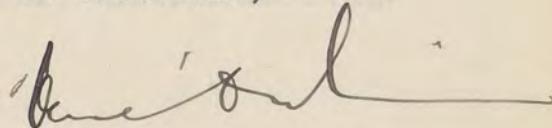
M. BRUNE estime que, dans un pareil cas, l'auteur de la proposition est tout désigné comme rapporteur.

M. DULIN est nommé rapporteur de sa proposition de résolution N° 210.

M. COUDE DU FORESTO demande qu'au cas où le Ministre serait empêché de venir, le débat soit reporté à une date ultérieure, car il deviendrait, dans ce cas, inutile.

A 16 heures 15, la séance est levée.

Le Président,



**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Présidence de M. LEMOINE, Président d'âge

Séance du mardi 13 mai 1947

La séance est ouverte à 14 H. 55

Présents : MM. BELLON, CHAMPEIX, DAVID (Léon), GRAVIER (Robert), LEMOINE, MOREL (Charles), PREVOST, PRIMET, ROUDEL (Baptiste), SAINT-CYR, SEMPE, SIMARD (René), TOGNARD, Mme VIGIER.

Excusés : MM. DULIN, BENE (Jean), BRETTE, CHOCHOY, COUDE du FORESTO, DADU, HENRY, JAYR, Le TERRIER,

Absents : MM. BRUNEAU (Charles), CARDIN, FELICE (de), LAURENTI, Le COENT, Le GOFF, MONTALEMBERT (de).

ORDRE du JOUR

Compte-rendu de la sous-commission de la production agricole et nomination d'un rapporteur pour avis de la proposition de résolution (n° 48) de M. LIENARD, relative à la police des animaux dans le rayon des frontières de terre (dont la Commission des affaires économiques est saisie pour le fond).

COMPTE-RENDU

M. Le PRESIDENT donne lecture de la proposition de

...

réolution n° 48 de M. LIENARD, relative à la police des animaux dans le rayon des frontières de terre, puis du rapport n° 172, fait par M. SAUER, au nom de la Commission des affaires économiques.

Il demande à ses collègues de bien vouloir désigner un rapporteur pour avis.

M. TOGNARD approuve le rapport de M. SAUER et propose à ses collègues d'apporter un avis conforme à ce rapport.

Tous les membres de la Commission étant de cet avis, il en est ainsi décidé.

M. Le PRESIDENT donne, ensuite, lecture d'une note de M. DULIN, président de la Commission. Celui-ci, retenu au Conseil général des Charentes-Maritime, demande à ses collègues d'excuser son absence et leur propose de fixer, au mercredi 21, la prochaine réunion de la Commission.

M. DAVID estime que, dans les circonstances actuelles, la Commission ne peut que regretter l'absence de son Président. Il importe, en effet, poursuit-il, de prendre des mesures susceptibles de remédier à la pénurie de blé et de suivre de très près le développement de la situation.

M. Le PRESIDENT pense, qu'à la suite des déclarations faites à la Commission par le Ministre de l'Agriculture, on était en droit d'attendre une situation meilleure. Il propose, à ses collègues, de revenir sur cette question dès le retour de M. DULIN.

M. MOREL demande à ses collègues leur avis sur un projet, qu'il étudie actuellement, tendant à étendre aux veuves et aux orphelins des prisonniers de guerre et déportés, le bénéfice de la loi accordant des prêts agricoles aux prisonniers et déportés.

Les membres de la Commission approuvent la suggestion de M. MOREL et lui demandent de leur soumettre un projet, lors de la prochaine réunion de la Commission.

M. DAVID rappelle à ses collègues que de jeunes agriculteurs, actuellement sous les drapeaux, sont envoyés en Afrique du Nord, dans des divisions aéroportées.

Il en résulte l'impossibilité, pour eux, d'obtenir des permissions agricoles. Il propose, à la Commission, de

13/5/47. (Ag.)

- 3 -

protester auprès du Gouvernement et de lui demander instamment d'accorder ces permissions.

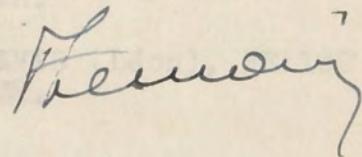
M. SIMARD propose de suggérer l'affectation de ces jeunes recrues dans la région proche de leur domicile.

M. DAVID accepte de préparer une proposition de résolution dans ce sens et de la soumettre à l'approbation de la Commission.

M. LEMOINE est nommé rapporteur pour avis de la proposition de résolution n° 48 de M. LIENARD.

A 15 heures 30, la séance est levée.

Le Président.



Ordre du Jour

Le Président, suivant la proposition de résolution n° 48, fait la voix à voter, relative à la situation des surveillants et agents d'éducation dans l'enseignement secondaire et au budget 1947.

Procès-verbal

M. le Président propose qu'il soit donné lecture au procès-verbal de la précédente séance. Le procès-verbal est adopté.

M. DAVID propose la nomination des collègues les meilleurs jeunes pour la Commission au Ministère de l'Instruction

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Présidence de M. DULIN, Président

Séance du mardi 20 mai 1947.-

La séance est ouverte à 10 heures 40.

Présents : MM. BELLON, BENE BRUNE (Charles), CARDIN, CHOCHOY, COUDE du FORESTO, DULIN, GRAVIER (Robert), LAURENTI, LE COENT, LEMOINE, LE TERRIER, MOREL (Charles), PREVOST, PRIMET, ROUDEL (Baptiste), SEMPE, SIMARD (René), TOGNARD.

Excusés : MM. MONTALEMBERT (de), SAINT-CYR.

Absents : MM. BRETTES, CHAMPEIX, DADU, DAVID (Léon), FELICE (de), HENRY, JAYR, LE GOFF, Mme VIGIER.

Ordre du Jour

- Rapport de M. DULIN sur la proposition de résolution (n° 210), dont il est l'auteur, relative à la situation des céréales et en vue d'assurer aux Français le pain quotidien d'ici la soudure 1947.

Compte-rendu

M. Le Président propose qu'il soit donné lecture du Procès-verbal de la précédente séance. Le Procès-verbal est adopté.

M. DULIN rappelle ensuite à ses collègues les avertissements donnés par la Commission au Ministre de l'Agriculture

en ce qui concerne la soudure.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas de revenir sur le passé, poursuit le Président, mais de prendre toutes les mesures nécessaires :

- en premier lieu, favoriser la collecte du blé destinée à assurer le pain quotidien des Français d'ici la soudure ;
- en second lieu, prendre le plus tôt possible, les décisions propres à éviter le retour de semblables difficultés :

1^o - en donnant à l'agriculture les tracteurs, les carburants, les semences, la ficelle lieuse, en un mot tout ce qui lui manque pour accroître son effort de production ;

2^o - en revalorisant le prix du blé de la campagne prochaine, et en le laissant fixer par l'Office National Interprofessionnel des Céréales (O.N.I.C.).

M. SEMPE ne croit pas très opportun de fixer, dès maintenant, le prix du blé de la campagne prochaine, ce qui ne pourrait qu'encourager les producteurs à garder ce qui leur en reste.

M. Le Président est partisan de demander, pour la fixation du prix du blé, le retour aux principes de la loi de 1936. Quant au système des prix différentiels tenant compte du rendement de chaque région, il le croit nécessaire dans l'immédiat seulement et pour un délai assez bref.

M. LAURENTI se déclare partisan de ces prix différentiels ; en raison de la nécessité d'étendre le plus possible la culture du blé, même dans les régions qui ~~ne~~ sont généralement pas grandes productrices ~~de blé~~.

M. SIMARD estime lui aussi, que le prix différentiel est une inéluctable nécessité, si la France veut se suffire à elle-même et conserver son indépendance économique. Il rappelle qu'il a déposé un projet de loi tendant à créer, dans chaque département, une ou plusieurs fermes témoins. C'est à ces fermes qu'il appartiendrait de fixer le prix de revient moyen départemental. Il insiste sur la nécessité d'assimiler l'agriculture à l'industrie quant au problème des prix ; il faut, conclut-il, que les prix agricoles soient déterminés en fonction des prix de revient.

M. LEMOINE pense qu'il est urgent de déterminer les indices de calcul du prix du blé et qu'il faut, sans tarder, revenir au principe de fixation du prix par les intéressés.

Jusqu'ici le Gouvernement a bien consulté les intéressés, mais n'a tenu aucun compte de leurs avis.

M. Le Président estime que les prix différentiels, pourraient être appliqués pendant un certain délai afin d'encourager la culture du blé. Il est également très partisan de la création de fermes témoins dont le rôle devra être d'orienter la production agricole.

M. Le Président fait remarquer que le Ministre avait annoncé que les attributions d'engrais seraient satisfaites dans les délais voulus. Or, la tranche de printemps n'a pas été livrée, de même que les blés de semences n'étaient pas en place.

M. Le Président expose, à ses collègues, les conclusions de son voyage en Afrique du Nord. Dans l'immédiat, la soudure est assurée en Algérie et en Tunisie et il lui semble inutile de poursuivre l'envoi de céréales vers ces deux pays.

Pour la récolte prochaine :

En Algérie, la situation sans être franchement mauvaise est médiocre et permet d'escampter un déficit de 7 millions de quintaux environ.

En Tunisie, la situation est mauvaise et il faudra totalement alimenter ce pays à partir du 1er novembre.

Au Maroc, la récolte est excellente et se chiffre à 32 millions de quintaux de céréales dont 17 millions d'orge.

M. DULIN estime que, si nous disposons de moyens de transports suffisants, nous pouvons immédiatement importer de 2 à 3 millions de quintaux d'orge dans des conditions avantageuses ; les céréales secondaires étant libres au Maroc, le prix du quintal d'orge se trouve actuellement autour de 650 francs.

M. Le Président insiste sur la nécessité de faire vite, car les Marocains expédient déjà l'orge vers d'autres pays, notamment vers l'Espagne franquiste. C'est un des points sur lesquels il se promet d'attirer particulièrement l'attention du Ministre.

Il estime que, sur le plan métropolitain, le déficit de la campagne 1947-1948 sera de l'ordre de 20 millions de quintaux au moins. En supposant que nous puissions les trouver, encore faudrait-il que nous disposions de dollars pour les payer.

M. Le Président estime que les difficultés actuelles sont exploitées par certains contre l'agriculture française pour creuser un fossé entre les villes et les campagnes ; il demande qu'une étroite solidarité soit maintenue. Incontestablement, poursuit-il, les agriculteurs ont fait leur devoir ; mais ce

- 4 -

n'est pas avec les gendarmes que l'on fera "sortir du blé". Il conclut en affirmant ~~que~~ confiance dans les paysans français qui ne manqueront pas, une fois de plus, de répondre à l'appel qui leur est fait.

M. LEMOINE fait remarquer que le prix de 650 francs le quintal que le Président indiquait pour les céréales marocaines est le prix à la production mais que le commerce le revend à des prix bien supérieurs. Il estime que le Gouvernement en affichant un optimisme officiel a trompé l'opinion et qu'il aurait mieux valu répartir sur une longue période les difficultés actuelles.

M. Le Président pense également que le Gouvernement "solidairement responsable" a été pour le moins imprudent. Aujourd'hui il faut le mettre en garde pour qu'il ne commette plus les mêmes erreurs.

M. LAURENTI, revenant sur le problème des prix différentiels du blé, estime qu'il ne faut pas fixer de délai d'application à cette loi. Il pense que les paysans sont particulièrement sensibles au prix et que leur revalorisation sera le meilleur encouragement que l'on puisse donner à la culture du blé.

M. TOGNARD voudrait que l'on fixe le prix du blé une fois pour toutes au début de la campagne et que l'on cesse dans l'avenir d'utiliser les primes qui entraînent fatalement des injustices et des mécontentements.

M. LE COENT pense que, si l'on veut encourager la production, il faut, surtout, faire un gros effort d'équipement agricole.

M. Le Président estime que le Ministère de l'Economie Nationale ne tient pas suffisamment compte du problème de l'équipement agricole et rural.

A titre d'exemple, il rappelle à ses collègues ~~que, pour le~~ budget extraordinaire de 1947, il est accordé, en matière d'adduction d'eau et d'électrification, environ un kilomètre par département. Les crédits déjà limités qui ont été votés ne pourront même pas être utilisés faute d'attributions de monnaie matières. Il a l'intention de provoquer, dans un proche avenir, une réunion communes des Commissions de l'Agriculture, de l'Economie Nationale et de la Production Industrielle en vue d'étudier de quelle façon il pourrait être remédié à cette déficience.

Les conclusions du rapport (n° 237) de M. DULIN sont adoptées à l'unanimité.

La séance est levée à 11 heures 50.

Le Président,

D. Dulin

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Présidence de M. DULIN, Président

- ; - ; - ; - ; - ; -

Séance du Mercredi 21 Mai 1947

— ; — ; — ; — ; — ; —

La séance est ouverte à 15 heures 45

Présents : MM. BELLON, BRETTES, BRUNE (Charles), CARDIN, CHAMPEIX, CHOCHOY, COUDE DU FORESTO, DADU, DAVID, DULIN, FELICE (de), GRAVIER (Robert), HENRY, LAURENTI, LE COENT, LE GOFF, LEMOINE, MOREL (Charles), PREVOST, PRIMET, ROUDEL, (Baptiste), SEMPE, SIMARD (René), TOGNARD, Mme VIGIER.

Excusés : M. de MONTALEMBERT.

Absents : M. BENE (Jean), JAYR, LE TERRIER, SAINT-CYR.

ORDRE DU JOUR

- I - Nomination d'un rapporteur pour la proposition de résolution (N° 224) de MM. DOREY et PHILIPPE GERBER, tendant à modifier l'arrêté concernant la dévolution successorale des exploitations agricoles;
 - II - Compte-rendu de M. LE GOFF sur les travaux du congrès de la Mutualité agricole d'Alger.
 - III - Questions diverses.

COMPTE-RENDU

M. LE PRESIDENT donne lecture de la proposition de résolution (N° 224) de MM. DOREY et P. GERBER tendant à modifier l'arrêté concernant la dévolution successorale des exploitations agricoles.

M. BRETTES estime que la fixation du plafond ne peut être faite sur un plan général mais sur le plan local.

M. de FELICE est hostile à une limitation de la dimension des exploitations, telle qu'elle est préconisée dans la proposition de résolution. Il estime que c'est au juge que doit être laissé le soin d'apprecier ^{familiale} s'il est en présence d'une exploitation; par contre il est partisan de la fixation d'un plafond relatif au prix.

M. COUDE du FORESTO rappelle que le but de cette proposition de résolution est d'améliorer la rédaction de la loi de 1938; il pense que tous ses collègues sont d'accord sur ce premier point. C'est à la Commission qu'il appartient de trouver la formule que l'on substituera.

M. de FELICE est également partisan de modifier la clause relative à l'exemption des droits d'enregistrement.

M. SIMARD ne comprend pas la clause limitant la dimension de l'exploitation de 15 à 30 hectares.

M. MOREL rappelle que, dans les Causses, où l'exploitation ne nourrit que deux moutons à l'hectare, on peut posséder une assez grande exploitation tout en étant, en fait, un petit possèdant.

M. TOGNARD est hostile à toute limitation de l'étendue de l'exploitation.

M. LE PRESIDENT estime que deux soucis principaux ont inspiré le législateur de 1938 :

1°) - le remembrement des terres;

2°) - le maintien des jeunes à la terre.

M. de FELICE pense que le législateur a surtout voulu protéger les exploitations familiales.

M. COUDE du FORESTO estime qu'il faut maintenir un plafond, si l'on ne veut courir le risque de rétablir le droit d'aimesse.

M. SIMARD souhaite donc qu'un plafond soit établi quant à la valeur de l'exploitation mais non quant à sa surface; sinon, on risquerait, dit-il, d'aller à l'encontre des intentions du législateur qui a voulu éviter le démembrement.

M. LE PRESIDENT résume l'état actuel de la discussion et pense que l'accord est réalisé :

- 1°) pour ne pas fixer de plafond quant à la surface;
- 2°) pour admettre une limitation quant à la valeur de l'exploitation;
- 3°) pour y ajouter une exonération des droits d'enregistrement.

M. de FELICE estime qu'il serait, de plus, intéressant de préciser les intentions du législateur sur un autre point :

la Jurisprudence des tribunaux ayant établi que la loi serait appliquée au jour de l'ouverture de la succession, il en résulte de nombreuses difficultés.

M. SIMARD rappelle, par exemple, qu'en cas d'indivision, les intéressés ne peuvent bénéficier de cette loi; il conviendrait donc de préciser la date d'entrée en application de la loi.

M. LE PRESIDENT propose à ses collègues de passer à la désignation d'un rapporteur.

M. SIMARD est nommé rapporteur de la proposition de résolution (N° 224).

M. LE PRESIDENT rappelle, ensuite, que le Conseil de la République doit être représenté par deux de ses membres au Conseil Supérieur des allocations familiales agricoles, qui doit se réunir très prochainement. Le Conseil n'ayant pas encore été saisi officiellement par le Ministre d'une demande de désignation, il ne peut être procédé qu'à une désignation officieuse.

M. LE PRESIDENT propose les candidatures de MM. BRETTES et LE GOFF, en raison de leur compétence particulière en cette matière.

Il n'y a pas d'opposition.

M. LE PRESIDENT passe ensuite la parole à M. LE GOFF pour rendre compte du voyage de la délégation de la Commission en Algérie à l'occasion du Congrès de la Mutualité agricole.

M. LE GOFF a tout d'abord souligné la cordialité de l'accueil qui a été réservé à la délégation; abordant le problème de la Sécurité sociale agricole en Algérie, il s'est particulièrement attaché à démontrer la nécessité d'étudier des modalités d'application spécialement adaptées aux conditions propres de la population rurale de ce pays, notamment par l'extension des allocations en nature.

Il estime qu'à partir du moment où des allocations en argent seraient octroyées aux indigènes, ils cesserait de travailler; l'application de la Sécurité sociale, sous sa forme métropolitaine, serait donc une catastrophe pour l'Afrique du Nord, elle encouragerait la population indigène au chômage et ne les amènerait qu'à avoir davantage d'enfants, en vue d'accroître leurs allocations familiales."

M. HENRY, après avoir retracé les efforts réalisés par la France en Algérie, a insisté sur la mission civilisatrice qu'il restait à accomplir pour améliorer les conditions de vie de la population indigène.

M. LE PRESIDENT a ensuite rappelé l'étonnant effort de Mutualité et de Coopération agricoles, réalisé en Algérie. Il a conclu en insistant sur la nécessité d'améliorer l'équipement agricole algérien et les heureux effets qui en résulteraient sur l'accroissement de la production. Il a, enfin, remercié la population algérienne de l'accueil fraternel qui a été fait à la délégation.

M. MOREL, au nom de ses collègues, remercie le Président et les membres de la délégation de leur intéressant compte-rendu - il demande s'il ne leur serait pas possible de faire un rapport écrit qui serait distribué aux membres de la Commission.

La proposition de M. MOREL est acceptée.

A 17 heures, la séance est levée.

Le Président :



**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Présidence de M. DULIN, Président

Séance du mercredi 21 mai 1947

La séance est ouverte à 0 heure 45

Présents : MM. BELLON, BRETTES, BRUNE (Charles), CHOCHOY, COUDE du FORESTO, DADU, DAVID (Léon), DULIN, FELICE (de), GRAVIER (Robert), HENRY, LAURENTI, LE COENT, LE TERRIER, MONTALEMBERT (de), MOREL (Charles), PREVOST, PRIMET, ROUDEL (Baptiste), SEMPE, SIMARD (René), TOGNARD.

Absents : MM. BENE (Jean), CARDIN, CHAMPEIX, JAYR, LE GOFF, LEMOINE, SAINT-CYR, Mme VIGIER.

ORDRE du JOUR

Discussion des amendements présentés sur la proposition de résolution n° 210 (C.R.) de M. DULIN, tendant à inviter le Gouvernement à faire connaître les mesures qu'il envisage de prendre à la suite des révélations faites par les autorités responsables, sur la situation dramatique des céréales en vue d'assurer aux Français le pain quotidien d'ici la soudure 1947.

COMPTE-RENDU

M. le PRESIDENT rappelle, à ses collègues, que quatre

.../

amendements ont été déposés sur sa proposition de résolution n° 210, tendant à inviter le Gouvernement à faire connaître les mesures qu'il envisage de prendre à la suite des révélations faites, par les autorités responsables, sur la situation dramatique des céréales en vue d'assurer aux Français le pain quotidien d'ici la soudure 1947.

Ces amendements sont respectivement déposés par :

- M. LEFRANC et les membres du Groupe communiste ;
 - M. DE MONTALEMBERT et les membres du Groupe du parti républicain de la liberté ;
 - MM. ROUBERT, BOSSON et les membres du groupe socialiste et du groupe du mouvement républicain populaire ;
- Enfin, M. ROTINAT et les membres du groupe du rassemblement des gauches républicaines.

M. BRETTES propose à ses collègues de tenter d'élaborer un texte susceptible de rallier l'unanimité des membres de la Commission.

M. le PRESIDENT approuve la suggestion de M. BRETTES.

M. CHOCHOY estime ce débat inutile si les différents groupes, représentés au sein de la Commission, sont décidés à maintenir leurs positions.

M. DE MONTALEMBERT demande si quelqu'un voit une objection à ce qu'une discussion commune soit amorcée.

M. BRUNE, après avoir relu les différents amendements, trouve des points communs entre les textes proposés par MM. ROUBERT et BOSSON, d'une part, et par M. ROTINAT, d'autre part.

M. LE PRESIDENT donne lecture de ces deux amendements et pense que l'on doit pouvoir arriver à leur harmonisation.

M. DE MONTALEMBERT constate qu'il existe des points communs entre le texte de son amendement et ceux de MM. ROTINAT, BOSSON et ROUBERT. Il est prêt à le retirer et à se rallier aux conclusions des précédents amendements, à la seule condition, qu'il soit fait mention de son désir d'obtenir "un assouplissement du dirigisme actuel".

M. le PRESIDENT estime qu'un accord sera réalisé, sur ce point, et enregistre le retrait de l'amendement de M. de Montalembert.

21/5/47. (Ag.)

- 3 -

M. PRIMET accepte, au nom des membres de son groupe, de retirer la première partie de l'amendement de M. LEFRANC, relative aux livraisons américaines.

M. le PRESIDENT demande, aux collègues de M. ROTINAT, s'ils maintiennent intégralement leur texte primitif.

M. BRUNE tient à préciser que le groupe du rassemblement des gauches désire que le dirigisme, tel qu'il est, actuellement pratiqué, soit formellement condamné.

M. BRETTES accepte la formule : "desserrement du dirigisme" proposé par M. DE MONTALEMBERT.

M. de FELICE propose la formule "constatant l'erreur d'un dirigisme trop étroit".

M. HENRY voudrait bien connaître ce que proposent ceux qui condamnent le dirigisme.

M. COUDE du FORESTO propose d'ajouter au texte proposé par MM. BOSSON et ROUBERT :

après les mots : "le plan d'une politique", la formule : "aussi souple que possible".

M. CHOCHOY propose de rédiger le premier alinéa de la façon suivante :

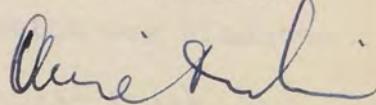
"Le Conseil de la République, s'il estime prématuré le retour à des mesures de libéralisme incompatibles avec la pénurie actuelle, considère toutefois que les directives et contrôles"

Sur la proposition de M. COUDE du FORESTO, les membres des différents groupes, à l'exception des membres du groupe communiste, ont décidé d'adopter les termes de l'amendement suivant :

"Le Conseil de la République invite le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles pour assurer, en faisant appel à l'esprit de solidarité nationale, le succès de la campagne pour la collecte du blé lancée par les messages du Président de la République et du Président du Conseil et pour soumettre au Parlement, avant la campagne prochaine, le plan d'une politique aussi souple que possible qui, par l'harmonisation des prix agricoles, assurera aux Français un favoritaillement suffisant".

A 1 heure 10, la séance est levée.

Le Président



COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Présidence de M. DULIN, Président

séance du jeudi 29 mai 1947

la séance est ouverte à 10 heures 10

Présents : MM. BELLON, BRETTES, BRUNE (Charles), CARDIN, CHAMPEIX, CHOCHOY, COUDE DU FORESTO, DADU, DAVID (Léon), DULIN, FELICE (DE), GRAVIER (Robert), MONTALEMBERT (DE), PREVOST, PRIMET, ROUDEL (Baptiste) SEMPE, SIMARD, TOGNARD.

Suppléants : M. SEMPE de M. LE GOFF
M. BRUNE de M. SAINT-CYR

Excusé : M. JAYR

Absents : MM. BENE (Jean), HENRY, LAURENTI, LE COENT, LEMOINE, LE TERRIER, MOREL (Charles), Mme VIGIER.

ORDRE DU JOUR

I - Nomination d'un rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 255) tendant à proroger le délai accordé pour dénoncer le forfait en matière d'impôts sur les bénéfices agricoles (Commission des Finances saisie au fond. Déclaration d'urgence)

II -- Nomination d'un rapporteur de la proposition de résolution n° 481 de M. J. BOYER tendant à accorder aux docteurs vétérinaires les moyens de transport nécessaires à l'accomplissement de leur mission ;

III-- Questions diverses.

COMPTE-RENDU

M. LE PRESIDENT donne lecture de la proposition de loi n° 255 adoptée sans débat à l'Assemblée nationale, tendant à proroger le délai accordé pour dénoncer le forfait en matière d'impôt sur les bénéfices agricoles.

Le Président, convoqué par la Commission des Finances

pour la discussion de cette proposition a pu constater qu'elle avait décidé de la rejeter à la presque unanimité. Il est personnellement partisan de l'adopter :

1°) parce que les intéressés n'ont pas eu un délai suffisant d'option ;

2°) parce qu'il convient, à son avis, de créer un climat politique aussi favorable que possible et, par suite, de ne pas prendre des mesures impopulaires dans les milieux agricoles.

M. DULIN rappelle à ses collègues que la Confédération Générale de l'Agriculture est favorable à l'adoption de cette proposition; il a, d'ailleurs, demandé à MM. ROY et ROZE, délégués de la C.G.A. de venir exposer leur position.

M. DAVID tient à préciser que les Commissaires de son groupe à la Commission des Finances n'ont pas voté contre cette proposition.

M. LE PRESIDENT donne la parole à M. ROY délégué de la C.G.A.

M. ROY remercie la Commission de l'accueil qu'elle a bien voulu faire aux représentants de la C.G.A. et précise que la Confédération approuve sans réserve cette proposition de loi. Le code général des impôts directs prévoit la dénonciation du forfait avant le 31 mars; or, poursuit M. ROY, les Commissions départementales n'ont pas pu toutes se réunir avant cette date. C'est la raison pour laquelle on a demandé de proroger d'un mois la possibilité de dénoncer le forfait. L'administration a bien envoyé des instructions, mais les circulaires qui donnaient la possibilité de dénoncer le forfait jusqu'au 30 avril ne sont parvenues que vers le 25 avril, ce qui était trop tard.

M. ROY précise que la proposition de loi a été approuvée par le Ministre de l'Agriculture et a recueilli la presque unanimité des suffrages à l'Assemblée Nationale. Il demande aux membres de la Commission de l'adopter également. Ce faisant, ajoute-t-il, le Conseil de la République restera dans les traditions du Palais du Luxembourg qui fut toujours un ardent défenseur de l'Agriculture française.

M. ROZE prend la parole à la suite de M. ROY. Il précise que la grande majorité des cultivateurs n'ont pas eu une éducation première leur permettant d'établir une comptabilité recettes-dépenses, c'est une des raisons essentielles qui

... / ...

ont amené la C.G.A. à soutenir cette proposition car les petits exploitants sont incapables d'établir leurs prix de revient.

M. LE PRESIDENT remercie MM. les Délégués de la C.G.A. et ouvre la discussion.

M. DE MONTALEMENT désire savoir si la C.G.A. approuve les termes mêmes de la proposition.

"Entièrement", lui répondent MM. ROY et ROZE.

Après le départ des représentants de la C.G.A., M. le Président explique brièvement à ses collègues quelle est la position de la Commission des Finances dont le souci essentiel semble être l'équilibre du budget et la défense de notre monnaie. Il estime faux l'argument essentiel de la Commission qui prétend que cette mesure n'intéresserait qu'un nombre infime de "gros propriétaires".

M. COUDE DU FORESTO résume le débat.

Selon la Commission des Finances, dit-il, cette mesure va entraîner une moins value de recettes budgétaires de l'ordre de deux milliards. La dénonciation du forfait entraîne l'obligation pour le cultivateur de fournir une comptabilité de ses recettes. Or, qui tient une telle comptabilité ? demande M. COUDE DU FORESTO : "une infime minorité de gros agriculteurs" !

M. DAVID estime qu'il y a là, une question de logique et de justice. La loi sur les bénéfices agricoles (B.A.) ne peut être appliquée en raison du retard de l'administration.

Contrairement à ses collègues, il pense que ce ne sont pas les gros propriétaires qui bénéficieront de cette mesure. C'est pourquoi, les membres de son groupe, au sein de la Commission, voteront la proposition .

M. BRETTE précise qu'en raison des arguments précédemment évoqués et du retard de l'administration, son groupe votera la proposition.

M. DE MONTALEMENT ne pense pas que cette proposition ait une grande incidence fiscale.

M. GRAVIER votera également la proposition .

M. LE PRESIDENT met aux voix l'article unique de la proposition (n° 255); il est adopté à l'unanimité.

M. DAVID en est nommé rapporteur pour avis.

M. LE PRÉSIDENT passe à la suite de l'ordre du jour, ayant trait à la proposition de résolution (n° 181), tendant à inviter le Gouvernement à procurer d'extrême urgence aux docteurs vétérinaires qui interviennent dans la protection de la santé publique et ont la charge de la conservation du cheptel national, les moyens de transport nécessaires à l'accomplissement de leur mission économique et sociale.

M. BRUNE en est nommé rapporteur et demande que son rapport figure à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. LE PRÉSIDENT donne ensuite lecture d'une lettre de M. ROUDEL demandant que l'on procède à des attributions plus importantes de soufre et de sulfate de cuivre à la viticulture. Il propose d'adresser une lettre à ce sujet aux ministres de l'Agriculture, de la Production industrielle et de l'Economie nationale.

Il en est ainsi décidé.

M. DE MONTALEMBERT, après réflexion, voit deux objections à la nomination de M. DAVID, comme rapporteur de la proposition de loi (n° 255).

1°) M. DAVID est représentant de régions viticoles qui ne sont pas parmi les plus intéressées à ce problème ;

2°) il estime qu'au rapporteur de la Commission des Finances, il faudra opposer des arguments juridiques et que, par suite, M. DE FELICE lui semblerait plus qualifié en cette matière.

M. LE PRÉSIDENT rappelle qu'il ne peut être question de revenir sur un vote acquis.

M. DE FELICE tout en remerciant M. DE MONTALEMBERT, ne se range pas à ses conclusions. Il pense, d'autre part, qu'il n'y a pas intérêt à donner beaucoup d'ampleur à ce débat.

M. BRUNE propose que l'on porte à un prochain ordre du jour le problème de la reconstruction dans les campagnes, et plus spécialement ce qui concerne l'habitat rural.

M. DE MONTALEMBERT appuie sans réserve la proposition de M. BRUNE.

M. LE PRÉSIDENT propose d'inviter M. HOUDE, Inspecteur Général à la reconstruction agricole, à venir exposer l'état de la question, au cours d'une prochaine réunion de la Commission.

Il en est ainsi décidé.

... / ...

M. LE PRESIDENT demande à ses collègues s'ils sont d'accord pour que M. BRUNE représente à nouveau la Commission de l'Agriculture au sein de la Commission des Finances lors de la discussion du budget.

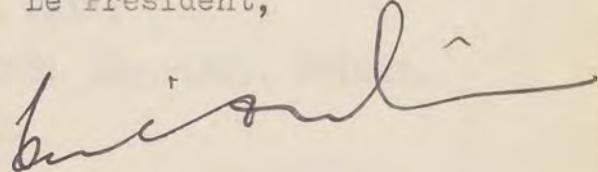
M. COUDE DU FORESTO propose que M. BRUNE établisse un rapport qui serait soumis à une sous-commission du budget, formée d'un représentant de chaque parti.

Il en est ainsi décidé.

M. ROUDEL attire l'attention de ses collègues sur la très mauvaise qualité du pain dans certains départements non producteurs où il devient pratiquement impropre à la consommation. La Commission a prié M. COUDE DU FORESTO d'intervenir auprès du Directeur de l'Office nationale interprofessionnel des Céréales pour lui signaler cette situation et lui demander d'attribuer, par priorité, à ces départements, les contingents de farine panifiable permettant une amélioration sensible de la qualité du pain.

A 11 heures 30, la séance est levée.

Le Président,



COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Présidence de M. DULIN, Président.-

2ème séance du jeudi 29 mai 1947

La séance est ouverte à 17 heures 55

Présents.- MM. BELLON, BRETTES, BRUNES(Charles), CARDIN, CHAMPEIX, CHOCHOY, COUDE du FORESTO, DADU, DAVID (Léon), DULIN, FELICE (de), GRAVIER (Robert), HENRY, LAURENTI, LE COENT, MONTALEMBERT (de), PREVOST, ROUDEL (Baptiste), SAINT CYR, SEMPE, SIMARD (René), TOGNARD, Mme VIGIER.

Suppléants.- M. SIMARD (René) de M. LE GOFF;
M. BRETTES de M. BENE;
M. COUDE du FORESTO de M. JAYR;

Absents.- MM. LEMOINE, LE TERRIER, MOREL (Charles), PRIMET.

ORDRE du JOUR

Discussion de l'amendement de M. DOREY sur la proposition de loi (n° 255 C.R.) de M. DALAHOUTRE adoptée par l'Assemblée Nationale tendant à proroger d'un mois le délai accordé pour dénoncer le forfait en matière d'impôt sur les bénéfices agricoles au titre de l'année 1947.

Compte-rendu

M. Le Président donne lecture de l'amendement déposé par M. DOREY et les membres du groupe du M.R.P. sur la proposition de loi (n° 255) tendant à proroger d'un mois le délai accordé pour dénoncer le forfait en matière d'impôt sur les bénéfices agricoles au titre de l'année 1947, dont la Commission des Finances est saisie au fond.

Cet amendement est ainsi rédigé :

"Lorsque la décision de la commission départementale des impôts directs, chargée de fixer le montant forfaitaire des bases admises pour le calcul de l'impôt sur les bénéfices agricoles, aura été notifiée postérieurement au 15 mars 1947, les contribuables possibles de cet impôt auront un nouveau délai d'un mois à partir de la promulgation de la présente loi pour dénoncer le forfait auquel ils sont assujettis.

Les contribuables qui useront de cette disposition auront à justifier de leurs recettes et de leurs dépenses réelles."

M. COUDE du FORESTO fait remarquer que cet amendement amènera les exploitants agricoles, qui useront de la disposition prévue par la loi, à justifier de leurs recettes et de leurs dépenses réelles.

Il estime qu'il est anormal que les agriculteurs qui demandent la dénonciation de leur forfait ne soient pas soumis au même régime, que les autres contribuables.

M. DE MONTALEMBERT pense que les exploitants qui avaient une comptabilité ont déjà opté ; soit qu'ils aient accepté le forfait, soit qu'ils aient choisi le bénéfice réel.

Il s'agit ici, poursuit M. de MONTALEMBERT, de permettre aux petits et moyens exploitants, qui ont été obligé d'opter pour le forfait, de dénoncer ledit forfait. Les commissions départementales s'étant réunies avec retard, les assujettis n'ont été en possession des éléments d'appréciation des dépenses forfaitaires que trop tard pour dénoncer utilement le forfait. M. de MONTALEMBERT estime, d'autre part, qu'il est anormal et injuste de refuser 30 jours aux contribuables pour dénoncer le forfait alors que l'administration des finances se réserve un an pour le faire.

C'est pour cette raison qu'il demande le maintien d'un texte voté par l'Assemblée Nationale.

M. COUDE du FORESTO rappelle que la Commission des finances est hostile au texte voté par l'Assemblée Nationale car elle craint qu'il ne soit la cause d'injustice fiscale et de troubles dans l'administration des finances.

M. BRETTE accepte le texte de l'amendement de M. DOREY et pense qu'il préserve suffisamment le droit de l'exploitant agricole. Il se refuse, quant à lui, à ce que soit maintenue cette opposition entre travailleurs des villes et des champs et à ce que l'on continue à dire que les paysans ne paient

pas d'impôts.

M. de FELICE estime qu'il est normal que, s'il y a dénonciation du forfait, on retombe dans le régime de droit commun mais il désirerait connaître le délai accordé.

M. LE COENT rappelle que les petits exploitants ne tiennent pas de comptabilité et qu'il lui semble par conséquent logique d'adopter la position de l'Assemblée Nationale.

M. de MONTALEMBERT estime que l'amendement de M. DOREY est inutile et ne fait que rétablir le régime ancien.

M. DAVID s'étonne qu'à la suite de la position prise par la Commission unanime à la séance du matin, tout soit brutalement remis en question. Il précise que les membres de son groupe s'en tiendront au texte de l'Assemblée Nationale.

M. Le Président met aux voix l'amendement de M. DOREY et des membres du groupe M.R.P., qui est adopté par 17 voix contre 9.

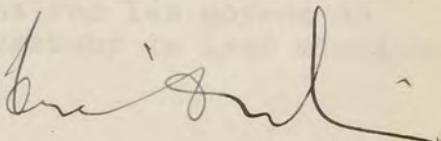
Ont voté pour: MM. BENE, BRETTES, BRUNE, CARDIN, CHAMPEIX, CHOCHOY, COUDE du FORESTO, DADU, de FELICE, GRAVIER, HENRY, JAYR, LE GOFF, SAINT CYR, SEMPE, SIMARD, TOGNARD,

Ont voté contre: MM. BELLON, DAVID, LAURENTI, LE COENT, de MONTALEMBERT, PREVOST, PRIMET, ROUDEL, Mme VIGIER.

M. Le Président propose que M. COUDE ^{comme} du FORESTO soit désigné rapporteur pour avis de la proposition de loi en remplacement de M. DAVID, ce qui est accepté.

La séance est levée à 18 heures 30.

Le président,



COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Présidence de M. DULIN, Président

Séance du mercredi 4 juin 1947

La séance est ouverte à 15 heures 35

Présents : MM. BELLON, BENE (Jean), BRETTES, BRUNE (Charles), CARDIN, (René), CHAMPEIX, CHOCHOY, COUDE DU FORESTO, DADU, DAVID, DULIN, FELICE (de), HENRY, JAYR, LAURENTI, LE TERRIER, PREVOST, ROUDEL(baptiste), SAINT-CYR, SEMPE, SIMARD (René), TOGNARD, Mme VIGIER.

Excusé : M. GRAVIER (Robert).

Absents : MM. LE COENT, LE GOFF, LEMOINE, MONTALEMBERT (de), MOREL (Charles), PRIMET.

ORDRE DU JOUR

I - Rapport de M. BRUNE sur la proposition de résolution (N° 181), présentée par M. J. BOYER et plusieurs de ses collègues, tendant à procurer aux docteurs vétérinaires les moyens de transport nécessaires à l'accomplissement de leur mission;

II - Questions diverses.

COMPTE-RENDU

Lecture est donnée du Procès verbal de la précédente réunion.

Le Procès verbal est adopté.

M. LE PRESIDENT précise à ses collègues que l'audition de M. HOUDET, inspecteur général à la reconstruction, est reportée au mercredi II juin 1947.

Le Président demande ensuite à M. COUDE DU FORESTO de rendre compte de la mission dont il avait été chargé auprès de M. DURAND, directeur de l'O.N.I.C.

M. COUDE DU FORESTO rapporte l'entretien qu'il a eu avec M. DURAND au sujet de l'amélioration de la qualité du pain dans certains départements non producteurs. Les envois des Etats-Unis consistent à peu près exclusivement en farine de maïs, à l'heure actuelle; il est impossible de répartir un contingent supplémentaire de farine de blé à ces départements.

M. COUDE DU FORESTO a ensuite insisté sur la prospection de pays susceptibles de nous fournir des quantités supplémentaires de farine.

En ce qui concerne l'utilisation de la farine de maïs, des instructions ont été envoyées aux boulangers; des essais ont été faits, notamment à l'Ecole française de meunerie. Ces expériences ont révélé que la panification de farine de maïs demeure très difficile et ne donnent encore que des résultats très décevants.

M. LE PRESIDENT précise que, dans son département, le préfet a autorisé, après accord avec le Président du Conseil, que la collecte du blé soit réalisée directement par les meuniers. Cette mesure a donné de bons résultats.

M. JAYR rappelle "qu'en Aveyron chaque commune constitue un grenier local".

M. LE PRESIDENT donne la parole à M. BRUNE pour l'exposé de son rapport sur la proposition de résolution (N° 181) tendant à procurer aux docteurs vétérinaires les moyens de transport nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

M. BRUNE rappelle que les vétérinaires jouent un rôle décisif dans la protection du cheptel. L'automobile est un instrument de travail indispensable pour cette profession et le manque de transports a été la cause de certaines graves épizooties, notamment en Alsace, et dans la Meuse, la vaccination n'ayant pu être exécutée en temps voulu.

Le rapport de M. BRUNE est adopté.

- 3 -

✓ M. LE PRESIDENT donne ensuite lecture de la proposition de résolution (N° 153) de M. LONGCHAMBON - que la Commission "a demandé pour avis". Il estime qu'il conviendrait d'entendre M. LONGCHAMBON afin de se faire une opinion avant de désigner un rapporteur.

✓ M. COUDE DU FORESTO propose qu'il soit désigné "un rapporteur officieux" chargé de prendre contact avec le rapporteur de la Commission des Affaires Economiques, qui permettrait d'avancer déjà le travail.

M. LE PRESIDENT demande à ses collègues s'ils acceptent la suggestion de M. DU FORESTO.

Cette proposition étant acceptée, M. DADU est nommé "rapporteur officieux".

Le Président donne lecture d'une lettre de M. SIMARD relative à la culture du seigle.

M. SIMARD propose que la Commission demande au Gouvernement de prendre toutes dispositions pour engager les cultivateurs à semer du seigle - ce qui faciliterait la prochaine soudure, la récolte de seigle se faisant avant celle du blé.

M. LE PRESIDENT approuve entièrement la proposition de M. SIMARD, mais il n'est pas partisan de rendre cette mesure obligatoire. Il estime que c'est le rôle des offices agricoles d'orienter la production.

M. SIMARD désirerait que l'on établisse une prime à l'hectare de seigle cultivé.

M. TOGNARD ne croit pas que la prime à l'hectare soit la meilleure solution. Il estime préférable que le Gouvernement s'engage à payer une prime de prompte livraison, car les frais supplémentaires occasionnés par le battage risquent d'en retarder la livraison.

M. JAYR voudrait que le prix du blé soit fixé sans délai.

M. LE PRESIDENT a tout lieu de penser qu'il le sera dans un proche avenir.

M. HENRY estime que cette mesure ne sera pas opérante et que le problème est plus vaste.

Il s'étonne que des partis qui condamnent le dirigisme proposent des mesures qui en sont inspirées. En ce qui concerne la soudure, il pense que certaines communes n'ont pas fait leur devoir et disposent encore d'importantes quantités de blé. Enfin, il souhaite plus d'autorité de la part du gouvernement afin d'arrêter la hausse des prix.

.../...

✓ M. LE PRESIDENT rappelle que le débat porte sur la question du seigle, que le souci de la Commission est d'aider le Gouvernement; il pense que l'idée de M. SIMARD est bonne, et que rien ne doit être négligé de ce qui peut faciliter la prochaine soudure.

M. de FELICE estime qu'il faut dire la vérité aux paysans et faire appel à leur conscience.

M. LE PRESIDENT demande à M. SIMARD de rédiger une proposition de résolution et de la soumettre à la Commission lors de la prochaine réunion.

Le Président fait savoir à ses collègues que les membres du groupe communiste demandent à ce que l'on discute une proposition de résolution reprenant la proposition de loi de M. CASTERA, au cas où elle ne viendrait pas à l'ordre du jour de la prochaine séance, ainsi qu'une proposition relative à l'autorisation de plantation de vignes.

M. BRUNE demande si ces propositions sont présentées par les membres du groupe communiste.

M. DAVID précise qu'il souhaiterait les soumettre à l'approbation de la Commission.

Présidence de M. DADU, Vice-Président

✓ M. DULIN, Président, étant obligé de partir, cède la présidence à M. DADU, Vice-Président.

✓ M. SIMARD voudrait attirer l'attention de ses collègues sur le 4ème point de son rapport sur la proposition de résolution relative à la dévolution successorale des exploitations agricoles précisant l'ouverture de la succession. Il craint que l'on ne se heurte au principe de la non rétroactivité de la loi.

✓ M. de FELICE avait posé cette question, car, jusqu'ici, la loi ne pouvait être appliquée tant que la liquidation n'avait pas été achevée, il en résultait un grave préjudice pour les intéressés.

fait remonter l'application de

M. de FELICE estime que lorsqu'il s'agit d'apprécier la valeur des soultes dues ~~aux~~ les non-attributaires, on devrait se placer au jour le plus proche du partage; de même que c'est au jour du décès que l'on ~~réside à~~ la loi sur les successions rurales, ~~est appliquée au décès~~.

La Commission approuve la suggestion de M. de FELICE.

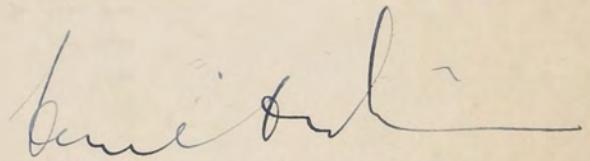
- 5 -

M. COUDE DU FORESTO rappelle que les débiteurs de soutes font appel au crédit agricole, mais que celui-ci est insuffisamment doté par les finances publiques.

M. SIMARD demande que la discussion de son rapport soit portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

A 17 heures 30, la séance est levée.

Le Président :

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bertrand".